



FONDS SOCIAL EUROPÉEN



Changez de regard

25 novembre 2005

Colloque national
sur l'insertion des réfugiés statutaires

Ce colloque, organisé à Lyon et intitulé « Changez de regard », est venu clôturer et capitaliser l'expérimentation du projet AccelAIR, mis en place par l'association Forum réfugiés et co-financé par le Fonds Social Européen (programme EQUAL).

Conçu pour faciliter et réduire la durée du parcours d'insertion des réfugiés statutaires, le dispositif AccelAIR s'est déployé sur le territoire du Grand Lyon. Il a mobilisé pendant trois ans (2002-2005) divers acteurs dans le cadre d'un travail partenarial centré autour de deux problématiques : l'accès au logement et l'accès à l'emploi ou à la formation professionnelle du public des réfugiés.

Colloque Animé par Nadjette MAOUCHE, France 3 ; en présence de Monsieur Jean-Pierre LACROIX, Préfet de région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône et avec la contribution de Monsieur Michel MERCIER, Sénateur, Président du Conseil Général du Rhône.

Cet événement a été préparé par l'équipe AccelAIR et son responsable, Mohamed Diab, avec l'appui de Gérard Julien, consultant en politique sociale (RGM-Conseil).

Sommaire

A	<u>OBJET ET ENJEUX DU COLLOQUE</u>	3
A.1	Préambule commun de l'État et du Département du Rhône	3
A.2	Discours d'ouverture du Préfet de la région Rhône- Alpes	4
A.3	Présentation de la journée par Nadjette Maouche, journaliste à France3, Lyon	10
B	<u>TABLE RONDE 1 : COMMENT LES RÉFUGIÉS INTÈGRENT-ILS LE LOGEMENT ET L'EMPLOI DANS LEUR STRATÉGIE D'INSERTION ?</u>	11
B.1	Présentation des participants	11
B.2	Résumé des débats	11
B.3	Présentation des débats	12
C	<u>TABLE RONDE 2 : QUELLES RÉPONSES DU CÔTÉ DES PROFESSIONNELS DU LOGEMENT ET DE L'HÉBERGEMENT ?</u>	24
C.1	Présentation des participants	24
C.2	Résumé des débats	24
C.3	Présentation des débats	24
D	<u>TABLE RONDE 3 : QUELLES RÉPONSES DU CÔTÉ DES PROFESSIONNELS DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION ?</u>	34
D.1	Présentation des participants	34
D.2	Résumé des débats	34
D.3	Présentation des débats	34
E	<u>TABLE RONDE 4 : TRAUMATISME ET REMÈDE : UNE QUESTION DE SANTÉ ?</u>	44
E.1	Présentation des participants	44
E.2	Résumé des débats	44
E.3	Présentation des débats	44
F	<u>TABLE RONDE 5 : QUEL BILAN, QUELLES PERSPECTIVES ?</u>	52
F.1	Présentation des participants	52
F.2	Résumé des débats	52
F.3	Présentation des débats	52
G	<u>CLÔTURE DES DÉBATS PAR M.DIAB, DIRECTEUR ADJT DE FORUM RÉFUGIÉS</u>	64
	LES SIGLES UTILISÉS	65

A OBJET ET ENJEUX DU COLLOQUE

A.1 Préambule commun de l'État et du Département du Rhône

Les réformes de ces deux dernières années ont modifié la répartition des responsabilités de l'accueil et de l'insertion des ressortissants étrangers en France. En amont de la décision d'octroi du statut de réfugié, l'État entreprend de simplifier considérablement les procédures d'instruction pour améliorer les conditions de séjour des requérants. En aval, le transfert de compétence confère désormais aux Départements le rôle d'acteur « pivot » de l'insertion envers les allocataires du RMI, parmi lesquels figurent bon nombre des réfugiés statutaires.

Destiné à réduire les délais d'installation dans le logement et l'emploi, les aspects du dispositif AccelAIR sont de nature à renforcer les espaces de coopération à tous les niveaux : décisionnel et technique. Arrivé au terme de sa troisième année de fonctionnement, tout n'est pas réglé mais les constats sont plutôt encourageants : le relogement s'effectue en cinq mois et la stabilité dans l'emploi s'opère à partir du neuvième mois. L'insertion complète par le logement et l'emploi concerne ainsi la moitié de ces bénéficiaires sur le bassin de vie du Grand Lyon.

Néanmoins, des particularités liées à la problématique des réfugiés mériteraient un effort supplémentaire pour les résoudre : comment lever l'obstacle de la langue ? Quel soutien apporté aux personnes en souffrance, victimes de maltraitance ? Comment mieux sécuriser les changements dans un parcours ? Comment apporter davantage de cohérence entre l'intervention des différents acteurs de l'intégration et de l'insertion sur un même territoire ? Quelles seraient les conditions de transfert du dispositif AccelAIR à l'échelon d'une région ?

Persuadés de la pertinence de ces questionnements, le colloque « Changez de regard » a de quoi faire le point sur l'évolution des enjeux susceptibles de répondre aux exigences de la protection des réfugiés en France.

Jean- Pierre LACROIX,
Préfet de la région Rhône- Alpes,
Préfet du Rhône

Michel MERCIER,
Sénateur, Président du Conseil Général
du Rhône

A.2 Discours d'ouverture du Préfet de la région Rhône- Alpes

« Monsieur le Président, Monsieur le Directeur de Forum réfugiés, Monsieur le représentant du HCR, Monsieur le représentant du ministère des affaires sociales tchèque, Monsieur le représentant de la Direction de la Population et des Migrations, Madame le Maire et Conseiller Général de Dardilly, Messieurs les Directeurs, Monsieur le Directeur régional du FASILD,

Vous avez bien voulu m'inviter à ouvrir en quelques mots, le colloque sur l'insertion des réfugiés intitulé « Changez de regard » et je tiens véritablement à vous en remercier.

Ma présence parmi vous aujourd'hui témoigne de l'étroitesse des relations entre l'État et les organisations non gouvernementales en charge de la complexe question de l'accueil et de l'insertion des réfugiés statutaires. L'objectif est simple à énoncer : c'est en conjuguant nos efforts que nous serons collectivement plus efficaces et plus à même de répondre à la tradition multiséculaire d'accueil de la France; mais le mettre en œuvre nécessite un volontarisme de tous les instants. L'histoire de l'humanité s'est forgée, nous le savons bien, à travers celle des grands mouvements de populations. Le 20^e siècle a indéniablement connu une amplification de ces mouvements, et tout laisse à penser que ce phénomène ne s'arrêtera pas durant ce nouveau siècle. Il faut donc s'y préparer, se doter des moyens permettant d'assurer efficacement cette mission d'accueil, comme vous le disiez Madame, mettre en commun ces moyens, partager les expériences. C'est pour ces raisons que je souhaite que le monde associatif, et notamment Forum réfugiés, soient associés en permanence et, bien sûr, dans le respect des compétences de chacun, à l'action de l'État.

Depuis 2 ans l'État a engagé une réforme en profondeur de sa politique d'intégration à travers deux axes fondamentaux :

- D'une part, la loi du 10 décembre 2003 relative au droit d'asile traduit la volonté du Gouvernement d'améliorer les procédures et de réduire les délais d'instruction des demandes d'asile.
- D'autre part, des instruments efficaces d'intégration des réfugiés statutaires ont été mis en place.

Certes nous ne vivons pas dans un monde parfait : beaucoup de choses restent à faire. Mais je suis persuadé qu'au cours de cette journée nous ferons le constat partagé et objectif, que des signes, beaucoup de signes, encourageants existent.

L'insertion des réfugiés statutaires figure parmi les toutes premières priorités du Gouvernement en matière de lutte contre l'exclusion.

Pour ce faire nous disposons d'un outil commun, à savoir le programme AccelAIR.

- Comment faciliter l'accès au logement ?
- Comment trouver une formation et un emploi stables ?
- Comment maîtriser le plus rapidement la langue française ?

Telles sont les questions que nous devons nous poser mais auxquelles surtout nous devons apporter des réponses adaptées aux réalités de chaque territoire. Il serait, en effet, illusoire de croire que l'on peut décalquer les mêmes dispositifs que l'on soit à Lyon ou ailleurs.

L'insertion des réfugiés statutaires originaires de l'Est de l'Europe répond à une problématique différente de celle de l'insertion des populations d'Afrique subsaharienne. Nous pourrions ainsi multiplier les exemples de ce type. C'est aussi dans

cette optique d'adaptation aux spécificités ou aux réalités des territoires et de cohérence de l'action de l'État, que j'ai décidé, il y a 6 mois, de créer un pôle de compétences « Immigration Intégration » dont j'ai confié le pilotage au secrétaire général de la Préfecture, M. Bay, qui m'accompagne ce matin.

Il s'agit de réunir l'ensemble des services et des établissements publics de l'État autour de ce thème répondant à l'éternelle question du « Qui fait Quoi ? ». Sujet qui n'a pas toujours été simplifié par la loi de décentralisation. Bien entendu, et en fonction des sujets traités, les réunions pourront être élargies aux autres acteurs. Je pense aux collectivités locales, c'est évident ! Aux organismes sociaux et, bien sûr, au monde associatif. A titre d'exemple ont été abordés lors de la dernière séance, le 22 novembre, (il y a quelques jours) : le logement des réfugiés et la mise en place de l'aide au retour à laquelle a participé Forum réfugiés et le Secours Catholique alors : « Changez de regard » je réponds par l'affirmative !

C'est en changeant de regard que nous ferons évoluer positivement l'accueil et l'intégration, au sein de notre société, des réfugiés statutaires. A nos valeurs républicaines doit répondre en écho une exigence d'intégration qui constitue, tant pour les pouvoirs publics que pour les intéressés, un Devoir !

Nous parviendrons à relever ensemble ce défi à travers deux types d'actions que je vais exprimer de façon un peu plus concrète à partir de maintenant :

- Mieux accueillir les demandeurs d'asile, ça veut dire quoi ? Et qui fait quoi ?
- Mieux intégrer les réfugiés statutaires ? quel est le sens de cette phrase un peu générale ?

Mieux accueillir les demandeurs d'asile c'est d'abord : Faciliter le dépôt de la demande d'asile.

La loi du 10 Décembre 2003 a considérablement simplifié et accéléré les procédures dans ce domaine. La loi prévoit que l'O.F.P.R.A statue désormais plus rapidement. Pour ce faire, les moyens dont disposent l'O.F.P.R.A et la C.R.R ont été très substantiellement augmentés. En amont du travail de l'O.F.P.R.A (et de la C.R.R éventuellement), il importe que le premier accueil, lorsque la personne dépose sa demande d'asile en Préfecture, se réalise dans les meilleures conditions possibles.

Le partenariat mis en place entre la Préfecture du Rhône et Forum réfugiés permet de délivrer l'autorisation provisoire de séjour immédiatement, une fois que les formalités de domiciliation ont été réalisées. Cette procédure fonctionne, je crois, à la satisfaction de tous, en tout cas, à la mienne. Elle s'accompagne, en outre, de la délivrance aux intéressés du « Guide du demandeur d'asile ». J'ajoute enfin que la Préfecture reçoit les demandeurs sans rendez-vous, à toutes les étapes de leur demande, notamment pour la remise des récépissés tout au long de la procédure et pour l'établissement du récépissé préalable à l'établissement du titre de séjour, pour les personnes reconnues réfugiées.

Il n'est pas acceptable de négliger, notamment par des délais de délivrance des A.P.S trop longs, les dépôts de demande d'asile. Cette exigence de rapidité dans la délivrance de l'APS a d'ailleurs été clairement rappelée par le Gouvernement. Nonobstant une délivrance immédiate dans les conditions que je viens de rappeler, la demande d'asile a connu en 2005 dans le Rhône une stabilisation, puis une décreue :

- La région Rhône-Alpes, sur les 10 premiers mois de 2005, représente 12% du Plan National, contre 13% en 2004.
- S'agissant du département du Rhône, qui représente à lui seul 60 % du flux régional, 2633 primo demandes ont été enregistrées sur les 10 premiers mois de 2005, contre près de 3400 sur les 10 premiers mois de 2004.

Le département du Rhône s'inscrit donc dans la tendance observée au niveau national. L'évolution des flux en 2005 laisse donc anticiper une baisse de l'ordre de 20% par rapport aux flux enregistrés l'année précédente. Les raisons sont certainement multiples, diverses, mais chacun d'entre nous a pu constater l'arrêt des flux des personnes se prétendant d'une certaine nationalité, moldaves par exemple, avec l'application, en plein accord avec l'O.F.P.R.A, de la procédure prioritaire pour ces demandeurs d'asile.

Mieux accueillir les demandeurs d'asile, c'est aussi améliorer les conditions matérielles de leur accueil. Cette question est importante, elle est cruciale ! La délivrance rapide d'une autorisation provisoire de séjour n'a guère de sens si les conditions matérielles de l'accueil sont insuffisantes.

Pour la première fois et à titre expérimental, le Gouvernement a doté l'État, en région Rhône-Alpes, d'un outil permettant de rassembler dans un document unique, quelle que soit l'origine des crédits, l'ensemble des moyens destinés à accueillir les demandeurs d'asile. Dans notre jargon administratif, il s'agit du P.I.T.E, qui permet encore une fois de rassembler tous les crédits. C'est d'ailleurs le seul programme de ce type en France. En 2006 et sous réserve des derniers arbitrages des derniers votes, 34 millions d'euros seront consacrés aux demandeurs d'asile à travers 3 axes de travail : (1) Améliorer les conditions d'hébergement, (2) Proposer un accueil social de qualité, (3) Organiser l'accès aux droits des réfugiés.

Ce programme connaît une déclinaison toute particulière dans le département du Rhône à travers un dispositif spécifique d'accueil. La première priorité est d'abord donnée à l'hébergement des familles avec enfants, aux femmes enceintes, aux femmes seules, aux personnes âgées, aux malades. Au 1^{er} Novembre 2005 : 2400 personnes sont prises en charges, dont 1477 exactement sont entrées dans le dispositif d'hébergement durant les 10 premiers mois de 2005.

Quelques chiffres pour illustrer la volonté, le volontarisme de l'État dans ce domaine :

- La capacité d'accueil a doublé en 3 ans, par extension des structures et diversification des réponses.
- Le nombre de places en CADA est passé de 440 à 635 entre 2004 et 2005, (soit une augmentation de plus de 40%, par transformation des places d'A.U.D.A).
- La capacité du centre de transit a plus que doublé en 2 ans, avec 166 places désormais disponibles, ce qui permet de redéployer aujourd'hui, hors du département du Rhône, 37 % des admissions.

Tout cela s'est fait, bien évidemment, grâce, par et avec les différents organes associatifs qui sont rassemblés ce matin.

A partir de ces données, j'ai fixé **3 orientations** pour les mois à venir :

1^{ère} orientation : Maintenir la mutualisation des places d'hébergement au niveau régional.

- Ne pas tout concentrer sur Lyon, ce n'est pas possible.
- L'expérimentation lancée en 2004 n'a pas encore tout à fait atteint son plein objectif.
- 340 personnes ont été accueillies dans d'autres départements ; des départements voisins du Rhône de la région Rhône-Alpes, alors que normalement ce sont 439 places qui sont dédiées au département du Rhône dans ces 6 autres départements, puisque l'un des départements n'est pas concerné puisqu'il est lui-même en charge de façon importante.

2^e orientation : Diminuer le recours à l'hôtel.

- L'hôtel est utilisé comme un moyen subsidiaire.

- Le ralentissement des flux d'arrivées au 2nd semestre 2005 doit permettre d'éviter d'héberger les demandeurs d'asile à l'hôtel, en raison des problèmes de sécurité et des difficultés d'accompagnement des familles.
- D'ores et déjà, le recours à l'hôtel a diminué d'environ 30% en 18 mois.

3^e orientation : Améliorer durablement la fluidité du dispositif d'hébergement.

- Celle-ci implique le maintien d'une mobilisation forte du D.N.A, permettant de réorienter une part importante des flux des primo demandeurs.
- En outre, il convient d'accélérer la sortie des réfugiés statutaires (je reviendrai brièvement sur ce point) mais aussi des déboutés du droit d'asile qui ne peuvent pas être accueillis dans ce type de dispositif.

Je ne peux pas terminer, d'ailleurs, cette partie de mon intervention sans évoquer la délicate question des déboutés du droit d'asile. Au risque de faire perdre toute crédibilité au Droit de l'Asile en France, les déboutés du Droit d'asile n'ont pas vocation à demeurer sur le territoire national. Le Gouvernement l'a réaffirmé très solennellement, au moment même où l'O.F.P.R.A et la C.R.R ont raccourci significativement les délais de procédure.

Le département du Rhône est particulièrement concerné par ce sujet. La circulaire du Ministre de l'Intérieur, en date du 31 octobre 2005, a permis de clarifier les conditions d'examen des demandes de régularisation. Au delà du principe incontournable, bien évidemment, d'un examen au cas par cas des situations, il est clair que ces dispositions ne pourront concerner qu'une minorité de personnes. Il faut donc s'orienter vers d'autres solutions. Tel est l'objectif que s'est fixé le Gouvernement avec la réforme en profondeur du dispositif d'aide au retour volontaire, que j'entends largement promouvoir.

Je suis persuadé qu'il faut aller au-delà du strict aspect financier, qui ne résoudra pas tout, loin de là. Je souhaite mettre en place, avec les organisations non gouvernementales, de véritables projets de réinstallation avec à la clé un emploi dans le pays d'origine. L'objectif est, bien sûr, ambitieux, mais je sais pouvoir compter sur plusieurs ONG et leurs réseaux à l'international, pour mettre en œuvre à titre expérimental, quelques projets dans les semaines et les mois qui viennent.

Après ce long sujet sur l'amélioration de l'accueil des demandeurs d'asile, je reviens au 2^{ème} type d'action que je voulais évoquer devant vous. C'est la nécessité de mieux intégrer les réfugiés statutaires.

Mieux intégrer les réfugiés statutaires.

Je ne crois pas devoir insister aujourd'hui sur l'enjeu fondamental dans notre société que représente cette politique. Votre assemblée de ce jour en a parfaitement conscience. Je réaffirmerais simplement devant vous un principe simple. Lorsque la République accorde sa protection statutaire à une personne, il est de notre devoir collectif de faire en sorte que l'intégration se déroule le mieux possible. Il est non moins du devoir du réfugié statutaire d'adhérer au fonctionnement de nos institutions et à nos règles de vie commune. C'est à travers cette double exigence que nous réussissons à intégrer véritablement les réfugiés statutaires.

Comment réussir ce pari?

Plusieurs instruments permettent de mettre en œuvre cette politique.

Je citerais d'abord la généralisation du CAI à compter du 1^{er} janvier 2006. Ce contrat, ouvert à toutes les catégories de primo-arrivants, a pour but de favoriser leur intégration.

Parmi les actions prévues dans le CAI, je mentionnerais les formations linguistiques, l'instruction civique et les journées d'information.

J'en viens maintenant au programme « AccelAIR Nouveau Départ ». Il s'agit d'une initiative conjointe entre l'État et les Conseils Généraux, à commencer par celui du Rhône : financé par ces collectivités publiques et par l'Union européenne, Forum réfugiés a été désigné comme opérateur régional. L'objectif de ce programme est de mobiliser tous les outils de Droit commun pour faciliter l'accès à l'emploi et au logement, c'est-à-dire les deux conditions d'une véritable intégration.

Le premier programme AccelAIR, initié en 2002, a permis d'enregistrer des résultats. Il faut aller plus loin :

- En matière de formation, 166 personnes ont bénéficié d'une formation en 2003 et 228 en 2004
- Près de 50% des personnes qui bénéficient d'un bilan, accèdent à un emploi.
- 82 personnes ont accédé à un emploi en 2003, 185 en 2004, soit une progression de 125%.
- Un réfugié statutaire accède à un emploi dans un délai moyen de neuf mois.

Le nouveau programme AccelAIR pour la période 2005-2006 devra amplifier cette action. Je souhaite comme l'ensemble des partenaires la mise en place d'une plateforme d'accueil avec l'ANPE. De même, une campagne de mobilisation de mille entreprises de la région Rhône-alpes, avec l'envoi d'une plaquette d'information vient d'être lancée. Je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler que près de 79 % des réfugiés statutaires accueillis dans le cadre d'AccelAIR ont un niveau BAC et 45% un niveau d'études supérieures. Répétons-le, car nombre de nos concitoyens ne connaissent pas cette réalité.

J'en terminerais par la question du logement.

Je rappellerais qu'entre 2002 et 2004, 184 relogements de réfugiés statutaires ont été réalisés. Ils ont concerné très majoritairement, des ménages hébergés dans le dispositif national d'accueil. Ce résultat est à mettre au regard de l'objectif de 100 relogements (en trois ans) assigné au programme AccelAIR à l'origine.

En 2005 nous sommes passés à la vitesse supérieure. Au 15 novembre 2005 : Plus de 200 ménages ont accédé à un logement, dont 102 au titre du dispositif AccelAIR et presque autant (94), par le S.I.A.L au titre de la gestion du contingent préfectoral. Le contingent préfectoral, pour mémoire, c'est plus de 20.000 logements pour l'agglomération lyonnaise, ayons bien ça en tête ! Ces relogements ont été effectués avec un souci de répartition équilibrée entre 37 communes et 16 bailleurs. A noter que les ménages concernés représentent 16 nationalités (dont 40% de bosniaques.)

L'action conjuguée d'AccelAIR et du SIAL a permis d'accélérer notablement l'accès au logement des réfugiés statutaires.

Pour 2006, j'ai fixé, en étroite concertation avec les bailleurs, dans le cadre de l'Accord Collectif Départemental d'Attribution, à 450 le nombre de ménages statutaires qui devront accéder à un logement. Le contingent préfectoral sera mobilisé toujours à hauteur de 150 logements, mais sera ouvert à l'ensemble des réfugiés, quel que soit leur type d'hébergement actuel, qu'ils soient dans le dispositif national d'accueil ou qu'ils soient en hôtel.

Voilà, en conclusion, je voudrais formuler le vœu que nous puissions continuer à unir nos efforts. J'ai voulu, par ces chiffres concrets - c'était un peu long, j'en suis conscient - démontrer toute la réalité de l'action. Je ne veux pas me bercer de grandes phrases et

de grands mots généreux. Il faut le faire, bien sûr, pour animer l'esprit de la politique, mais il faut aussi mesurer jour après jour les résultats sur le terrain.

Je veux, bien sûr nous voulons tous, amplifier de façon visible et efficace notre action selon les orientations que je viens de présenter au profit de ces hommes, de ces femmes, auxquels la République Française a accordé sa protection. Je vous souhaite à tous une bonne et fructueuse journée de travail et vous remercie de votre attention. J'exprime un regret, c'est de ne pas pouvoir rester toute la journée avec vous, parce qu'il se trouve qu'il faut aussi traiter quelques autres sujets, parmi lesquels, avec Mme Vautrin dans quelques heures, le sujet de l'attente dans les quartiers qui ont connu ces derniers jours, ces dernières semaines, les difficultés que l'on sait et je souhaite avoir, en sa présence, un échange très ouvert, très direct avec les élus, bien sûr, mais aussi avec les associations qui ont beaucoup à dire. Avons-nous conduit les politiques qu'il convenait de mener ? Sont-elles parfaitement adaptées aux attentes ? C'est tout le travail qui nous attend, là aussi aujourd'hui, parce que c'est maintenant qu'il faut à la fois répondre à l'attente de nos concitoyens et comprendre le ressentiment qu'ont voulu exprimer ceux qui ont créé ces désordres, par ailleurs tout à fait inacceptables.

Merci de votre attention.

A.3 Présentation de la journée par Nadjette Maouche, journaliste à France3, Lyon

Cet événement, organisé par Forum réfugiés, est intitulé « *Changez de Regard* ». Il s'inscrit dans le cadre de la capitalisation du dispositif expérimental AccelAIR, entendez « *accélérons l'insertion durable des réfugiés* », sur lequel, bien sûr, nous reviendrons en détail. Sachez, quand même, qu'il a été conçu pour faciliter et réduire la durée du parcours d'insertion des réfugiés statutaires. Sachez aussi que le premier bilan que l'on peut faire est encourageant sur le plan du déroulement des parcours. L'insertion y est plus rapide qu'auparavant avec des taux de relogement et de réemploi plutôt performants. Alors, de cela également, nous aurons l'occasion de parler plus dans le détail d'ici un moment.

Ceci dit, des particularités liées à la problématique des réfugiés mériteraient encore des efforts. Par exemple, l'obstacle de la langue. Par ailleurs, comment mieux sécuriser les changements dans un parcours ? Comment apporter davantage de cohérence entre les différents acteurs de l'intégration et de l'insertion sur un même territoire ? Aujourd'hui, il s'agit, au regard des résultats prometteurs, de faire le point, ensemble, sur l'évolution des enjeux de l'installation des réfugiés en France, tant sur le logement, l'emploi, la formation linguistique et professionnelle que sur la santé.

Il s'agit aussi de penser à demain, aux perspectives à venir, en termes de lutte contre les discriminations, pour bien comprendre le dispositif AccelAIR et discuter ensemble des améliorations de cette marge de progression possible, des suites à donner à ce programme, et réfléchir dans quelle mesure ce programme peut se généraliser ailleurs.

Pour en parler, pour en débattre, nous avons sollicité la présence de différents intervenants : des femmes et des hommes politiques, des professionnels et des représentants d'associations. Autant de personnes que je remercie par avance d'avoir accepté cette invitation. Je vous propose d'organiser cette journée en plusieurs temps articulés autour de quatre tables rondes.

La première Table ronde, qui sera animée par Gérald Julien, posera la question du logement et de l'emploi dans la stratégie d'insertion des réfugiés. Il faut savoir que pour n'importe quel étranger en France, l'administration est un parcours compliqué. Ensuite, des professionnels nous parleront des solutions qu'ils proposent aux réfugiés en matière d'hébergement et de relogement durant la table ronde n°2 avec Geneviève Decrop, puis en matière de formation et de réemploi durant la table ronde n°3 avec François Aventur, sachant que pour avoir un logement, même à loyer modéré, il faut aussi des ressources. On parlera aussi de santé mentale pendant la quatrième Table ronde. Je rappelle qu'avant de devenir des réfugiés, ces hommes et ces femmes sont des individus et la souffrance ne les épargne pas. Enfin, j'animerai la dernière Table ronde, un moment pendant lequel nous parlerons ensemble des perspectives parce qu'il ne s'agit pas seulement, aujourd'hui, de faire un constat, mais bel et bien de penser à l'avenir.

B TABLE RONDE 1 : COMMENT LES RÉFUGIÉS INTÈGRENT-ILS LE LOGEMENT ET L'EMPLOI DANS LEUR STRATÉGIE D'INSERTION ?

B.1 Présentation des participants

Intervenants à la table ronde

Alexis HADZOPOULOS, Chargé de mission AccelAIR, Lyon

Daniel TAILLADE, Directeur du CPH St Exupéry et du CADA Marco Paulo, Miramas

Véronique MAUPOINT, Déléguée régionale adjointe, ANAEM Rhône-Alpes, Lyon

Albéric DE LAVERNEE, Vice-président, Délégué à l'insertion, Conseil Général du Rhône, Lyon

Fatiha MLATI, Directrice du Département Intégration, FRANCE TERRE D'ASILE, Paris

La table ronde a été animée par Gérald JULIEN, Consultant en politique sociale et dirigeant de RGM-Conseil.

Intervenants en salle

Odile HOUVER, Représentante de la Délégation régionale aux droits des femmes, Rhône-Alpes, Lyon

Michèle VULLIEN, Maire, Dardilly

Jean-Claude CADENET, Chef du Bureau de l'Action Sociale, Culturelle et Territoriale, Direction de la population et des migrations, Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Paris

Joël MAY, Directeur de la DDASS du Rhône, Lyon

B.2 Résumé des débats

Cette table ronde aborde l'effet des dernières réformes de l'immigration sur la politique d'insertion des réfugiés que les participants analysent sous plusieurs angles dont principalement celui de l'efficacité des pratiques d'accompagnement vers le logement et l'emploi.

Après un bref rappel des composantes et de l'impact du dispositif AccelAIR en matière d'insertion, les débats insistent sur la problématique des interventions envers une population demandeuse d'asile qui ne bénéficie plus de cette longue période d'immersion inhérente à la dizaine de mois d'attente avant la régularisation. Néanmoins, des expériences indiquent qu'il est possible d'intervenir en amont de cette régularisation, tout en respectant la réglementation qui n'autorise pas les démarches d'intégration avant la décision de régularisation. Si l'intervention pendant la procédure de demande d'Asile est reconnue, l'intervention en aval devient de plus en plus primordiale : il s'agit de compenser la réduction de cette fameuse période d'acclimatation, pourtant si décriée avant la réforme de l'Asile. Sur ce point, AccelAIR n'est pas le seul exemple en France. Le programme « Clef de France » porté par France Terre d'Asile présente des atouts tout aussi novateurs, notamment en imaginant des parcours d'insertion avec un effort de mobilité pour permettre aux réfugiés de choisir des régions moins soumises aux crises du logement et de l'emploi. Mais cette option implique un travail concerté avec les communes accueillantes, sans quoi des perturbations peuvent contrecarrer les initiatives, comme l'explique Madame le Maire de Dardilly.

De ces échanges, le lecteur retiendra deux points saillants : l'importance de territorialiser les dispositifs d'intervention pour décloisonner les compétences devenues conjointes entre l'État et les Départements et la nécessité d'éviter de séquencer les différents aspects de l'accompagnement vers le logement et l'emploi ou la formation. Mais retenons aussi une aggravation des difficultés à stabiliser l'installation des femmes

réfugiées victimes d'une double discrimination (par l'origine et par le sexe) et pour les réfugiés dont l'usage du français est mal maîtrisé, malgré les modules linguistiques.

B.3 Présentation des débats

Gérald JULIEN

Bonjour. J'accompagne Forum réfugiés en ingénierie du dispositif AccelAIR depuis le début, donc depuis trois ans. Avant de commencer les éléments de mise en débat, je vais rapidement présenter les personnes invitées à cette table ronde. En premier lieu, Alexis Hadzopoulos, qui est chargé de la coordination du dispositif AccelAIR. Véronique Maupoint, Déléguée régionale adjointe de l'ANAEM à Lyon. C'est un organisme en liaison avec AccelAIR qui est chargé de l'instruction du Contrat d'accueil et d'intégration avec lequel des modules de formation linguistique sont prescrits. Albéric de Lavernée, Vice-président délégué à l'insertion au Conseil Général du Rhône, partenaire prépondérant dans la réussite de l'installation des réfugiés. Il nous expliquera le choix d'appuyer AccelAIR, en adossant l'offre aux besoins des réfugiés dans le cadre d'une approche territorialisée par conventionnement. Fatiha Mlati, Directrice du Département Intégration à France Terre d'Asile (Paris), qui nous donnera son point de vue sur les différentes stratégies d'insertion en ayant un regard sur l'impact des dernières réformes en cours d'instauration. Daniel Taillade, Directeur d'un CPH et deux CADA à Miramas dans les Bouches -du -Rhône. Il nous expliquera les critères d'une insertion réussie, en prenant l'option d'intervenir en amont de l'octroi du statut, contrairement au dispositif AccelAIR.

Le principe de fonctionnement de la table ronde consiste à vous présenter quelques résultats issus des réalisations du dispositif AccelAIR sur les deux dernières années, de manière à ce que vous puissiez prendre la mesure du dispositif. Ce sont des données de cadrage qui vont apparaître bientôt sur l'écran et que je vais vous présenter en même temps. Je vous rappelle que ces informations sont contenues dans le fascicule de présentation des tables rondes que vous devez avoir dans les malles.

Très rapidement, en termes d'effectifs, 128 ménages avaient donc été concernés sur les deux premières années de mise en œuvre d'AccelAIR, soit 184 personnes au lieu de la centaine initialement prévue. 40 % proviennent de CADA/AUDA, 18 % du SSAE, 14 % de CPH et 29 % d'autres structures, dont l'hôtel. Les provenances varient d'une année à l'autre mais pour ce projet à peu près la moitié des réfugiés AccelAIR venait du continent africain et l'autre moitié des pays de l'Est, Russie et ex URSS. La moitié d'entre eux étaient francophones. Ces chiffres là ont déjà évolué mais je vous les présente tout de même pour comprendre les résultats en termes d'insertion vis-à-vis de l'emploi et du relogement. Je continue donc : 90 % des bénéficiaires d'Europe de l'Est étaient en couple contre 60 % des bénéficiaires en provenance d'Afrique. La moyenne d'âge est de 40 ans. On a une répartition à peu près équivalente entre les hommes et les femmes. Sur le global, trois-quarts des réfugiés AccelAIR vivaient en couple, dont un tiers sans enfants. Seulement 13 % n'avaient pas d'enfants.

En termes de performance, on constate que les couples accèdent plus vite au logement : la moitié des couples accède au logement avant le cinquième mois alors que la moitié des célibataires doit attendre le huitième mois. En début de programme, 35 % des relogés l'étaient avant le sixième mois et en fin de programme, on arrive à 93 %. En matière d'accès à l'emploi, on a des distinctions assez nettes également, mais des trajectoires qu'on connaît par ailleurs avec les ressortissants français. La moitié des célibataires accèdent à l'emploi avant le huitième mois et les couples avant le dixième mois. En début de programme, 42 % des réfugiés étaient à l'emploi avant le dixième mois contre 64 % en fin de programme, deux ans après. Question : faut-il privilégier le

logement avant l'emploi ou l'emploi avant le logement ? Le résultat des personnes relogées avec un emploi est le suivant : la moitié des relogés avec un emploi a obtenu son logement avant l'emploi et l'inverse pour l'autre moitié. Voilà pour les résultats. Je vous propose d'en rester là pour l'instant et de les utiliser en illustration aux propos de la table ronde.

La thématique porte sur la stratégie des réfugiés et la manière dont l'offre des mesures et des dispositifs actuels en Rhône-Alpes, mais aussi ailleurs en France, sont susceptibles d'influencer le choix des réfugiés en matière d'emploi et de logement. On va donc essayer d'aborder le sujet sous plusieurs angles différents pour mieux comprendre les facteurs de réussite, tant du côté des réfugiés que du côté des intervenants professionnels. Cette posture implique d'établir des allers-retours entre ce que nous constatons en termes de besoins et de demandes exprimés par les réfugiés, et les réponses apportées ou proposées par les intervenants pour réduire cette fameuse période de transition entre l'obtention du statut et l'insertion globale par l'emploi ou par le logement.

On essaiera d'aborder les points d'impact de la réduction des délais d'instruction dont nous a parlé Monsieur le Préfet tout à l'heure. Délais d'instruction à la demande d'asile sur le modèle actuel en sortie de CADA car il peut s'avérer, et on le verra à travers cette table ronde, qu'il soit pertinent d'intervenir aussi en amont de l'attribution du statut pour accroître les chances d'insertion. On questionnera aussi l'importance ou non de maîtriser la langue française pour déclencher une dynamique d'insertion. Tout comme on abordera aussi l'efficacité d'entrevoir le logement avant l'emploi puisque c'est le discours commun. Sur ces voies aussi les positions sont divergentes.

Je vais tout de suite passer la parole à Alexis Hadzopoulos qui va nous expliquer le principe de coordination au sein du dispositif AccelAIR. Je le rappelle, la relation avec les partenaires d'AccelAIR, comme l'avait également rappelé Monsieur le Préfet, consiste à ne pas se substituer à l'existant mais de combler le delta qui se situe entre l'attribution du statut et le passage dans des programmes, des mesures ou des dispositifs de Droit commun, parmi lesquels celui du Conseil Général car bon nombre de réfugiés relèvent du RMI après leur régularisation.

Alexis HADZOPOULOS

Bonjour à tous. En effet, je suis en charge de la coordination du dispositif AccelAIR au niveau de son animation territoriale et j'effectue également sa capitalisation. En préalable, je dirais qu'on est face à une population très hétérogène avec des parcours assez différenciés du point de vue des valeurs et des représentations au travail, à la famille et à l'habitat, notamment. On voit par exemple que, dans beaucoup de cas, l'emploi amène au logement. Pour répondre à la question d'une éventuelle priorité du logement sur l'emploi, il y a parfois un réflexe des professionnels dans ce sens, c'est vrai. Sur ce point, AccelAIR a permis à certains d'entre nous de tester d'autres approches, de combiner des solutions différentes sans les différer les unes par rapport aux autres. C'est sans doute une des raisons de la réduction des délais d'insertion. Mais il y a aussi des populations qui attendent le logement pour des raisons qu'on peut comprendre quand une personne se trouve déracinée contre son gré. A partir de là, les personnes ont tendance à faire une pause avant de se mobiliser réellement sur l'emploi.

L'organisation d'AccelAIR a pris de l'ampleur au fil des mois. Le dispositif compte trois territoires d'intervention avec sur chacun d'eux un organisme « relais » chargé du suivi et d'une partie de l'accompagnement des réfugiés. Tous ces organismes sont des centres d'hébergement : Forum réfugiés, l'Entraide Pierre valdo et Bleu Nuit Rhône-Alpes. Des référents sont prévus sur chaque territoire pour engager un accompagnement plus ou moins soutenu en fonction des résultats du bilan individuel réalisé, dès l'admission, par l'équipe AccelAIR. Les premières étapes sont prédéfinies en tenant compte des priorités

de la situation puis des correspondants prennent le relais. AccelAIR compte ainsi des référents RMI, des conseillers « emploi » et des conseillers chargés du relogement répartis dans les trois territoires.

Par ailleurs, des partenariats très productifs avec des organismes publics nous facilitent beaucoup le travail de prescription sur les mesures de Droit commun. Ainsi, nous travaillons étroitement avec deux agences de l'ANPE, des Missions Locales, des structures d'intérim, des structures d'insertion par l'économie mais aussi avec des organismes de formation linguistique et l'AFPA pour associer ces deux domaines de formation, professionnel et linguistique, dans un même cursus : les « FLE métiers ».

Un mot encore pour saluer l'implication des bailleurs sociaux et du SIAL avec qui nous travaillons étroitement et avec lesquels nous nous réunissons mensuellement au sein d'une commission technique spécialement dédiée au relogement des réfugiés.

Gérald JULIEN

Vous avez parlé de relais. Vous travaillez avec des référents, ce n'est pas nouveau. Qu'est-ce qu'il y a de particulier et quel est le rôle de ces référents ?

Alexis HADZOPOULOS

Les référents ont pour mission d'identifier la réalité des difficultés que rencontrent les réfugiés pour en faire un diagnostic préalable à partir duquel l'équipe AccelAIR peut enclencher un appui ciblé. La procédure d'admission est très souple pour permettre à tous les nouveaux statutaires d'en profiter, qu'ils soient hébergés dans le dispositif national d'accueil ou qu'ils soient à l'hôtel. Puis on recherche une solution de relogement la plus rapide possible.

Tout de suite après le relogement, on travaille sur la recherche d'emploi qu'il est possible de compléter avec une réponse formative à caractère professionnel et/ou linguistique; sachant que l'idéal est de pouvoir combiner les deux formules. Environ un mois après le relogement, un nouveau bilan individuel ou familial est réalisé pour connaître la nature des difficultés à traiter en priorité. En fonction des conclusions de ce bilan, on définit le type d'accompagnement à privilégier, soit un relais social de proximité avec des référents sociaux sur le secteur concerné, soit un accompagnement « emploi-formation » avec un référent de notre équipe (AccelAIR).

La mise en réseau d'un logiciel de suivi des parcours nous permet de maintenir des liens réguliers avec les différents référents dans le cadre de remontées d'informations. Les bilans intermédiaires sont nécessaires à chaque fois qu'on repère un allongement anormal d'une étape. Le suivi est maintenu jusqu'à obtenir la stabilité de la personne dans le logement et dans l'emploi, sans limite de durée pour l'instant.

Gérald JULIEN

Vous qui êtes en contact avec les réfugiés, pensez-vous qu'il faille absolument maîtriser le français pour enclencher une dynamique d'insertion ?

Alexis HADZOPOULOS

Pour l'enclencher, je dirais non. On peut déjà travailler et poser des fondamentaux. Par contre, c'est assez difficile d'aller de l'avant réellement avec une population qui ne maîtrise pas bien le français. Il faut dire qu'avec l'accélération des procédures, nous sommes face à une population qui maîtrise de moins en moins le français. La mise en place du CAI est importante. Il faut rentrer réellement dans le détail et surtout dans un rapport de formation, il y a des préalables qui sont nécessaires.

Gérald JULIEN

Merci Alexis. On en reste là en ce qui concerne la coordination du dispositif. Je passe donc la main à Véronique Maupoint, Déléguée régionale adjointe de l'ANAEM, qui instruit les contrats d'accueil et d'intégration. Pouvez-vous nous parler très brièvement des changements récents, quelques-unes des missions de l'ANAEM qui nous concerneraient, en particulier le fonctionnement du contrat d'accueil et d'intégration. Comment tout cela fonctionne ?

Véronique MAUPOINT

L'ANAEM a été créé de la fusion entre le SSAE et l'OMI en juillet 2005. Depuis 2003, l'OMI gérait le contrat d'accueil d'intégration. Ce contrat est proposé lors d'une demi-journée d'information sur les plates-formes d'accueil de l'ANAEM. Au cours de cette demi-journée, les personnels de l'OMI informent les primo-arrivants (les personnes étrangères nouvellement arrivées en France et ayant vocation à s'y installer), entre autres, sur les principes de la société française et sur leurs droits sociaux. Les auditeurs sociaux au cours d'un entretien individuel présentent et proposent la signature du contrat d'accueil d'intégration qui permet de prescrire des modules d'apprentissage de la langue pour les personnes qui ne maîtrisent pas du tout ou très peu le français, ainsi qu'une journée de formation civique.

Gérald JULIEN

Vous avez aussi un avis sur la question de maîtriser la langue française pour démarrer une dynamique d'insertion ?

Véronique MAUPOINT

Ce que l'on a pu observer pour le public particulier des réfugiés statutaires c'est qu'en général, quand ils sont convoqués sur la plateforme, ils sont informés sur cette demi-journée d'accueil et connaissent le contrat d'accueil et d'intégration. Ce public vient avec l'envie de signer le contrat d'accueil et d'intégration, dans le but de pouvoir bénéficier des cours de formation linguistique. Plus de 60 % d'entre eux, effectivement, ne maîtrisent pas le français. Au niveau de l'entrée en formation, on a remarqué que 60 % d'entre eux n'entament pas le parcours ou abandonnent rapidement le parcours.

Gérald JULIEN

Je me permets de faire intervenir Fatiha Mlati sur l'observation de l'évolution du profil des nouveaux statutaires, par rapport à la réduction des délais d'instruction. Est-ce que vous faites le même constat concernant les personnes qui, autrefois, bénéficiaient involontairement d'une période d'immersion assez longue d'une année, voire deux années dans les centres d'hébergement. On sait que les délais d'instruction vont se réduire et que cette période d'immersion va se réduire aussi. L'ANAEM vient de nous expliquer que les personnes arrivaient de plus en plus désorientées, avec absolument aucune connaissance du système. Est-ce que d'un point de vue plus global, puisque votre mission est nationale, vous observez ces mêmes tendances et à quoi faut-il s'attendre dans l'avenir ?

Fatiha MLATI

Bonjour. La réduction de la durée de la procédure d'examen de la demande d'asile a d'ores et déjà manifesté des effets pervers. Il est vrai que, par le passé - tous les professionnels et les acteurs du DNA le savent fort bien - on déplorait les effets d'une prise en charge extrêmement longue, de 16 à 18 mois en moyenne. L'activité d'animation, par exemple, était organisée autour d'activités occupationnelles. Il était

malaisé de maintenir une dynamique. Le temps était difficile à maîtriser tant pour les usagers que pour les équipes sociales qui les accompagnaient.

Cela avait un effet positif : c'était l'inscription, notamment en Province ou dans les départements ruraux, de ces familles au moment de la sortie du centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Aujourd'hui, l'accélération de la procédure fait qu'il n'y a plus véritablement assez de temps, notamment pour l'appropriation de l'environnement social dans lequel les usagers se situent pendant leur prise en charge. Je crois savoir que la Région Rhône-Alpes connaît le même phénomène qu'en Ile-de-France, c'est-à-dire l'arrivée de familles réfugiées statutaires initialement prises en charge dans des CADA situés hors des grands pôles urbains. Le public réfugié des CADA semble donc redevenir volatile et a tendance à solliciter de nouvelles prises en charge.

La situation est encore floue pour l'ANAEM. L'instauration du contrat d'accueil et d'intégration est encore en phase de maturation. Les plates-formes ne couvrent pas encore complètement l'ensemble du territoire. Cet aspect pose problème pour les réfugiés du milieu ouvert qui vivent une situation d'errance résidentielle et pour les réfugiés qui sortent des CADA vers un autre département que celui où ils ont été signataires du CAI. C'est un élément qui me semble très important. En effet, pour le moment, il n'existe pas encore un outil partagé d'information et de suivi des usagers dans le cadre du CAI, quelque soit leurs trajectoires résidentielles.

Au sujet de la maîtrise de la langue, je voudrais un peu réagir. Je pense qu'on peut accéder à l'emploi en maîtrisant mal la langue dans un premier temps. Ce fut le cas lors des précédentes vagues d'immigration où le chômage n'était pas encore structurel et massif. Mais que signifie « *mal maîtriser la langue* » ? Par exemple, concernant le contrat d'accueil et d'intégration, l'offre linguistique est intéressante, certes, mais elle ne prend en compte que les personnes qui ne maîtrisent pas le français à l'oral. Or, pour accéder à l'emploi, la maîtrise de l'écrit est une compétence nécessaire, même sur des métiers de bas niveau de qualification. La maîtrise du français, à l'oral et à l'écrit, est une condition pour l'employabilité et surtout pour évoluer dans son emploi. Enfin, aujourd'hui, il faut signaler les difficultés liées à l'offre linguistique délivrée dans le cadre du CAI. Le dispositif spécifique réfugié qui existait par le passé prenait en compte une plus grande variété de profils, les critères étaient moins restrictifs, ils intégraient les besoins en matière de maîtrise du français à l'oral et à l'écrit, et les formations étaient rémunérées. Ce n'est pas le cas dans le dispositif actuel.

Gérald JULIEN

Merci beaucoup pour votre intervention. Je me tourne vers monsieur de Lavernée. Le Conseil Général intervient sur le champ de l'insertion, il en est même l'acteur « pivot » depuis la dernière réforme portant sur la décentralisation, en 2003. En rapport avec notre sujet, on sait que la plupart des réfugiés relèvent du dispositif RMI. Vous êtes personnellement très attaché à la notion de territoire d'action et à la notion de référent. En quoi consistent ces deux principes sur le plan de l'insertion des réfugiés dans le Rhône ?

Albéric de LAVERNEE

Je pense que beaucoup de personnes ici sont familières des dispositifs, en particulier de la loi du 18 décembre 2003, que je rappelle très rapidement. Depuis cette, les Conseils Généraux sont les seuls maîtres de la politique d'insertion adossée au RMI sur leurs territoires, aussi bien de l'allocation que des actions et des financements de l'insertion. Et cela se traduit, en particulier, par une obligation légale de mettre en présence de chaque bénéficiaire du RMI, un référent. Je crois que c'est l'innovation la plus intéressante de la loi de 2003, qui permet d'individualiser les parcours des bénéficiaires du RMI. Dans le département du Rhône, près de 26 000 personnes sont actuellement

payées au titre du RMI et plus de 25 000 ont d'ores et déjà un référent. Nous sommes en partenariat pour cela, bien sûr, avec nos propres services, mais aussi avec une centaine d'intervenants extérieurs, sans compter l'ANPE, les PLIE, etc.

Je terminerai sur cette petite introduction pour dire que, depuis 1993, nous avons souhaité être le pionnier dans la territorialisation de la polyvalence départementale dans nos 48 Maisons de Département du Rhône. Cela bénéficie aujourd'hui aux personnes qui sont au RMI, dont les réfugiés, comme pour tous les services et toutes les politiques publiques de Droit commun. C'est un atout extrêmement important. Cela permet une mutualisation au niveau des territoires qui permet des économies d'échelle, c'est certain, mais surtout, qui apporte beaucoup plus de pertinence dans les approches individuelles.

Concernant votre question sur les réfugiés statutaires, la première chose à dire c'est que dans ce dispositif insertion du Conseil Général du Rhône, surtout pour le RMI et le RMA d'ailleurs, il n'y a pas de traitement spécifique. Le statut de réfugié statutaire donne accès aux moyens légaux. Il serait malvenu de saucissonner cette approche en fonction de ce statut alors que, précisément, il donne les droits légaux dont bénéficient les citoyens français.

Je voudrais dire aussi que nous travaillons sous l'angle, essentiellement, de la mise en place de référents au bénéfice de ces personnes. Nous travaillons donc avec Forum réfugiés pour une centaine de places en 2005 et avec l'Entraide Pierre Valdo pour aussi cent places. Tout cela représente plus de 66 000 euros par année civile, sans compter plus de 27 000 euros au titre de l'ASLL. Nous avons demandé aux deux partenaires de se partager le territoire départemental. Les bénéficiaires du RMI réfugiés statutaires suivent la démarche allant de la désignation du référent à l'établissement du contrat d'insertion, puis au suivi individualisé.

Je voudrais finir en disant que l'éligibilité du programme AccelAIR au FSE permet de dégager environ 50 places de prise en charge supplémentaires par an, par rapport aux 200 que j'ai citées tout à l'heure. C'est extrêmement important, c'est une énorme plus-value pour nous. Le département a des liens extrêmement étroits et confiants, je crois pouvoir le dire, avec les partenaires présents dans AccelAIR. Je peux donner deux exemples de ce partenariat qui sont très spécifiques mais qui montrent qu'on travaille en finesse dans le possible. Le premier exemple, c'est la rédaction conjointe d'une fiche administrative et d'un document d'information sur les droits et les devoirs liés au statut RMI que nous avons fait traduire en quatre langues : le russe, l'anglais, le serbo-croate et l'arabe. On a aussi lancé une expérience intéressante au mois de septembre pour les vendanges, en relation avec l'ANPE et avec les partenaires AccelAIR. Cette initiative a permis, pour près de 800 bénéficiaires du RMI, de cumuler leur allocation RMI et leur revenu du travail en participant aux vendanges. Le but est, tout simplement, de favoriser le rapprochement à l'emploi. Ainsi, plus d'une dizaine de réfugiés statutaires, grâce à cette collaboration, a pu bénéficier de cette opération. Nous n'en avons eu que des retours positifs.

La conclusion est : pas de dispositif spécifique en dehors de l'indispensable, de façon à garantir l'accès à tous les dispositifs légaux de tous nos concitoyens.

Gérald JULIEN

Merci Monsieur de Lavernée pour cet éclairage. Je vais passer la parole à Fatima Mlati, qui est donc Directrice du Département Intégration à France Terre d'Asile. On vous a demandé de venir pour notamment nous présenter la mission, au niveau national, du plan global d'autonomie en connexion avec un ambitieux programme intitulé « Clef de

France ». Quelles en sont les finalités du côté des réfugiés et du côté des professionnels, s'il vous plaît ?

Fatiha MLATI

France Terre d'Asile restera dans l'histoire de l'asile comme l'association qui a géré pendant trente ans le dispositif national d'accueil (DNA). Cette mission a été transférée fin 2003 à l'ANAEM. Mais France Terre d'Asile existe toujours. Aujourd'hui, son intervention se déploie sur l'ensemble du territoire national puisque nous sommes présents dans 28 départements et 14 régions. A travers cinq missions essentiellement : (1) l'accueil des primo-arrivants avec la gestion de huit plates-formes d'accueil de demandeurs d'asile, (2) l'hébergement des demandeurs d'asile – environ 3 000 places, (3) la gestion d'un CPH avec un relais insertion en Île-de-France, (4) l'accueil des mineurs isolés demandeurs d'asile, (5) un service formation à destination des professionnels du social et (6) de multiples activités en matière d'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants, réfugiés statutaires du milieu ouvert, franciliens.

Concernant l'insertion des réfugiés statutaires. Depuis 1991, cette mission est dévolue aux CPH. Malheureusement, ce dispositif est sous dimensionné par rapport à la problématique. C'est à peu près 1 026 places aujourd'hui, si ma mémoire est bonne, pour à peu près 11 000 personnes qui obtiennent chaque année le statut de réfugié. On voit bien que cela ne peut pas prendre en compte l'ensemble des besoins. C'est en partant de ce constat qu'en 1998, grâce à l'Union Européenne, nous nous sommes préoccupés du devenir des réfugiés statutaires qui étaient en milieu ouvert. En Île-de-France notamment, puisque c'est là où ils sont sur-représentés, nous avons constaté que quatre à cinq ans après l'acquisition du statut de réfugié, une part non négligeable d'entre eux ne maîtrisait pas la langue française, avait des parcours d'insertion complètement chaotiques, cumulant formation sur formation, sans projet clairement défini ni stabilisation sociale.

Nous avons constaté une situation de précarité particulièrement importante chez les femmes réfugiées. D'où l'idée de créer le CERF, le Conseil Emploi Réfugiés Formation, en respectant le même principe qu'AccelAIR : ne pas se substituer au Droit commun, effectivement, mais en être un facilitateur. Être le médiateur entre les réfugiés statutaires et les services de Droit commun. C'est dans cet état d'esprit, d'ailleurs, que nous avons signé pour l'ensemble du dispositif national d'accueil, un accord cadre avec le Service Public de l'Emploi. Le SPE, à l'époque, était désorienté par rapport à ce public, en raison de difficultés de communication. En général, les conseillers des ALE n'ont pas de prestation d'interprétariat, ne font pas d'accompagnement dans la durée et connaissent des difficultés quant à la maîtrise de la situation socio administrative de cette catégorie de primo-arrivants. Il y avait besoin, effectivement, d'interlocuteurs qui soient facilitateurs pour l'élaboration des parcours d'insertion.

Nous avons commencé en 1999. Depuis nous avons transféré ce type de structure un peu partout en les adossant à nos centres d'accueil pour demandeurs d'asile. Nous constatons qu'au bout de six à neuf mois d'accompagnement, il y a des résultats assez significatifs. Ils sont dus, d'abord à la mobilisation des usagers, aux professionnels qui les accompagnent et puis à la réactivité des acteurs du Droit commun. Ce lien permanent avec les acteurs du Droit commun fait en sorte que les parcours sont accélérés.

Le programme « Clef de France » est l'un des derniers aspects de notre développement en matière d'insertion. Nous avons constaté, notamment en Île-de-France, que le soutien à l'accès à l'emploi était nécessaire mais pas suffisant. La question du maintien dans l'emploi est tout aussi essentielle. Celui-ci est souvent remis en cause par l'errance résidentielle que subissent les réfugiés statutaires. D'où l'idée, il y a deux ans, de travailler à l'insertion durable : un emploi, un logement, par la mobilité géographique. Ce projet s'inscrit dans le cadre des initiatives prises par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

de l'époque concernant les plans de recrutement dans les métiers sous tension. Il se trouve que les réfugiés statutaires sont très présents dans les métiers dits « en tension ».

Le second aspect du projet était de cibler des territoires en déclin démographique possédant des atouts en termes de cadre de vie et subissant des difficultés de recrutement sur le plan local. Notre travail aujourd'hui consiste à sensibiliser les réfugiés statutaires sur la qualité de la vie en Province et de les amener à considérer un projet de vie hors de Paris, de la Seine-St-Denis, ou du Val-de-Marne, où ils sont largement concentrés et enlisés dans des logiques de survie extrêmement pénibles.

Gérald JULIEN

Je ne vais pas vous couper. Je vous laisse terminer. Juste une petite précision sur cette question très importante d'essayer de redéployer le logement en dehors des centres urbains car c'est une conséquence connue de l'implantation urbaine des centres d'hébergement. Le désir des réfugiés de poursuivre leur installation dans la ville où ils ont été accueillis va-t-il s'estomper avec la réduction des durées d'hébergement ? Demander à une personne qui commence à s'installer depuis deux ans, de déménager dans une autre ville, ce n'est pas forcément évident. Tout l'intérêt de votre dispositif est d'essayer de redéployer cela de manière un peu plus cohérente et pertinente sur l'ensemble du territoire. Cela implique un travail avec les collectivités locales, les communes, l'intercommunalité et les agglomérations, je suppose ?

Fatiha MLATI

Absolument. Cela fait maintenant six ans que je dirige le Département Intégration à France Terre d'Asile. Il y a une cinquantaine de salariés parmi lesquels des conseillers d'insertion. Une fois de temps en temps, ils se laissent aller à la morosité, l'environnement est difficile, les réfugiés vivent des situations parfois catastrophiques. Ils cumulent de nombreuses difficultés. Alors il est vrai que parfois le découragement guette leurs référents. Il m'appartient de trouver de l'oxygène, de susciter l'innovation, de trouver des solutions pour rebondir et faire en sorte que les professionnels se mobilisent et que le service rendu aux usagers soit optimisé. Sur le plan méthodologique, le programme de mobilité géographique s'appuie sur un diagnostic de l'état des territoires. Il s'est avéré que, sur la question du chômage par exemple, 14 départements en France n'avaient jamais dépassé le seuil des 8 %, chiffre que la France a dépassé voilà 25 années. De plus, le repérage du taux de vacance de logements pour des familles, notamment nombreuses, dans ces mêmes départements nous permettait d'apporter une réponse à la sursaturation du logement en Île-de-France. Mais il a fallu convaincre les professionnels de travailler autrement, de ne pas uniquement chercher des solutions dans l'environnement immédiat mais d'avoir une stratégie d'ouverture sur l'ensemble des possibilités données par les territoires. C'est une approche difficile à mettre en place.

Vous me parlez tout à l'heure du Plan global d'autonomie. Il est destiné à faire gagner du temps aux demandeurs d'asile. Rappelons qu'une part importante de demandeurs d'asile bénéficiant d'une prise en charge en CADA accède à la reconnaissance de la qualité de réfugié. Il s'agit donc par ce Plan d'amener les équipes sociales à développer des activités, non pas occupationnelles comme par le passé mais des activités qui inscrivent le futur réfugié statutaire dans une dynamique de pré-insertion. Il y a débat sur ce sujet. Il n'est aujourd'hui pas tranché par le Ministère de l'Emploi, du Travail, de la Cohésion Sociale et du Logement et la Direction de la Population et des Migrations. La mission des CADA est notamment de sortir les réfugiés statutaires. Mais sortir un réfugié statutaire, c'est forcément le mettre à minima en lien avec l'extérieur, encore faut-il qu'il puisse le maîtriser ! De mon point de vue, lorsque l'on parle de « sortie », on parle si ce n'est d'insertion, au moins de pré-insertion. Ceci étant dit, je crois savoir que la prochaine circulaire ne va pas complètement clarifier cette question. Pourtant, les réfugiés statutaires sont nombreux à rester au moins six mois dans les centres (moyenne

nationale). En six mois, on peut faire énormément de choses en matière d'autonomisation !

Gérald JULIEN

Vous parlez d'une période de six mois. Qu'est-ce qu'on peut faire en six mois ? Dans quel cadre peut-on travailler ?

Fatiha MLATI

Trois choses. Etablir un véritable diagnostic de la situation des intéressés. Évaluer et adapter leurs compétences acquises dans le pays d'origine. Définir avec eux un projet professionnel réaliste et réalisable et, plus largement, un projet d'installation avec une meilleure connaissance des atouts des territoires.

Gérald JULIEN

Merci beaucoup pour la richesse de votre intervention. Mais, théoriquement, on ne doit pas intervenir sur le volet professionnel avant l'obtention du statut. On est là dans les limites d'une application stricte de la Convention de Genève. Néanmoins, des initiatives existent en amont de la régularisation. C'est pour cela qu'on a demandé à Daniel Taillade, Directeur d'un CADA et d'un CPH de venir évoquer son action dans les Bouches-du-Rhône. Qu'est-ce qu'on peut faire en amont du statut ? Vous enregistrez des résultats plutôt probants en matière d'insertion pour les bénéficiaires de votre hébergement. La quasi-totalité des résidents parviennent à se loger et à travailler dans un laps de temps qui ne dépasse pas cinq ou six mois. Ma question est simple : c'est quoi la recette magique ?

Daniel TAILLADE

Je pense qu'il n'y a pas de recette magique. C'est vrai que nous accueillons des demandeurs d'asile et des réfugiés, mais on accueille, essentiellement, des individus. Des individus qui ont, pour le moins, tous des problématiques et des traumatismes psychologiques importants. On ne peut pas parler d'insertion durable et réussie si les problématiques psychologiques n'ont pas été, quelque peu, résolues. Quand Monsieur Julien parlait d'un travail qui se fait en amont, effectivement, les familles que nous accueillons sont suivies sur le plan psychologique. Dès l'instant où elles rentrent en CADA, nous travaillons sur la résorption de leurs problématiques psychologiques, sur le traumatisme. Lorsque nous instruisons des dossiers de recours, cela permet également de les argumenter. Le syndrome post-traumatique fait que l'état de la mémoire, l'empêchement à revivre des événements douloureux, obère quelque peu le récit.

Notre principe est bien celui du travail sur le traumatisme, de l'accompagnement de la personne dans la résorption de son traumatisme. Du deuil, quand on parle d'insertion professionnelle, d'un métier qu'ils ne pourront, peut-être, plus jamais faire. Ou du deuil d'un logement qu'ils ne pourront, peut-être, plus jamais avoir, à savoir une grande villa sur la Corniche à Marseille. On travaille essentiellement sur tout l'aspect psychologique de la personne, ce qui nous permet, effectivement, de donner aux réfugiés statutaires, la possibilité d'accéder à n'importe quel emploi qui se présente. D'avoir cette volonté de retravailler, de redevenir des êtres humains.

Gérald JULIEN

Juste pour terminer. Les objectifs sont bien d'essayer d'aider la personne à se reconstruire et on facilite la verbalisation de son discours vis-à-vis de son passé. Par rapport à cela, forcément, on optimise les projections dans le futur, dans un pays qu'on

ne connaît pas forcément. C'est ce qui se passe aux yeux de beaucoup des réfugiés que j'ai rencontrés vis-à-vis de l'Eldorado européen!

Nadjette MAOUCHE

Je crois savoir que Madame Odile Houver souhaite intervenir. Je précise que vous êtes Chargée de mission à la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité en Rhône-Alpes. Par rapport à l'égalité des chances, qu'est-ce que tout cela vous inspire ? Et puis, est-ce qu'il est envisageable et souhaitable de se rapprocher d'AccelAIR pour mieux faire ?

Odile HOUVER

Représentante de la Délégation régionale aux droits des femmes, je souhaiterais faire un zoom sur la situation des femmes. Comme Monsieur le Préfet l'a rappelé, aujourd'hui est une journée nationale contre les violences faites aux femmes. Je souhaiterais qu'on puisse débattre des conditions à créer pour que chaque femme réfugiée puisse être accompagnée pour faire valoir ses droits et trouver sa place dans la société, et des moyens à développer pour prendre en compte, dans le cadre du programme AccelAIR, les difficultés spécifiques des femmes, aussi bien dans l'accès à l'emploi que l'accès au logement.

Les résultats de la première partie du programme montrent que la participation des femmes à la recherche d'emploi est sensiblement égale à celle des hommes. Par contre, les femmes ont un niveau de qualification moins élevé que les hommes et accèdent moins à l'emploi : 58% des femmes contre 73% des hommes.

Cela s'explique par le fait que, souvent, dans le pays d'origine les femmes ont moins de chances d'accéder à la formation.

Pour celles qui sont le plus qualifiées, dont des femmes fonctionnaires de Ministères avec des responsabilités importantes ou des femmes chargées d'encadrement ou des femmes ayant exercé dans l'enseignement supérieur, les débouchés qu'elles trouvent en France sont principalement dans le secteur des services aux particuliers, assistante maternelle, agent d'entretien en crèche, femme de chambre, assistante de vie et d'aide à domicile ou dans le secteur du nettoyage, plus rarement dans le secteur industriel, préparatrice de commandes, manutentionnaire ou, de façon marginale, dans le secteur de la médiation.

A partir de ces constats, on peut se poser la question du genre et aussi des inégalités liées au sexe dans la démarche d'insertion. Cette question devrait être posée à tous les acteurs. Il faut y travailler ensemble. On peut relier ces constats aux études qui ont été faites. Récemment, un rapport du Groupe de travail ministériel « femmes de l'immigration » (mars 2005) montre, qu'effectivement, ce cumul des discriminations en raison du sexe et de l'origine, frappe un grand nombre de femmes issues de l'immigration. De manière générale, les femmes immigrées subissent davantage que les hommes (deux fois plus), et aussi que les autres femmes non immigrées (trois fois plus), les difficultés d'accès à l'emploi. L'origine géographique ajoutée à cette difficulté, le taux d'inactivité des femmes originaires de pays hors de l'Union européenne, est trois fois supérieur à celui des hommes. Elles sont, malheureusement, plus nombreuses à occuper des postes à temps partiel, précaires et peu qualifiés. Comme on le montrait, souvent elles occupent des postes dans le secteur des services aux particuliers, ou en tant qu'ouvrières non qualifiées, ou quelquefois, agents administratifs.

Cette double discrimination, liée au sexe et à l'origine, se mesure autant du côté de l'accès à l'emploi que du côté de l'accès au logement parce qu'il est plus difficile à une femme seule d'accéder à un logement qu'un couple pour des raisons de solvabilité. Il est important de réfléchir ensemble à la construction de réponses adaptées

à ce public et de poursuivre la démarche engagée dans le cadre du programme AccelAIR en matière d'information sur les droits des femmes, de respect d'une parité homme-femme dans la participation active des bénéficiaires du projet, de traitement des obstacles à l'insertion professionnelle rencontrés par les femmes, dont le problème concret de la garde des enfants. La Délégation régionale aux droits des femmes, invitée à devenir partenaire du projet, souhaite s'associer et propose d'apporter sa contribution pour développer des actions, en favorisant la reconnaissance de la place de la femme et l'égalité homme-femme.

Pour ce public qui a vécu le plus souvent des traumatismes profonds et des situations de violence, les actions à développer doivent être nécessairement pensées dans une approche globale afin de prendre en compte la souffrance psychique que ce passé a pu généré et accompagner la personne à trouver les moyens d'être autonome.

Pour favoriser l'insertion professionnelle des femmes réfugiées des actions peuvent être envisagées pour leur permettre de diversifier leur choix de métiers. Dans cet objectif, il apparaît nécessaire d'engager un travail partenarial avec le service public de l'emploi et les entreprises pour favoriser la reconnaissance des capacités, développer la valorisation des acquis d'expérience et mettre en place un projet favorisant le recrutement des femmes en fonction de leurs compétences antérieures et de leurs savoirs-faire.

Nadjette MAOUCHE

Une dernière intervention. Je vais laisser directement la parole à Madame le Maire de Dardilly, qui posait la question sur le lien avec les collectivités locales.

Michèle VULLIEN, maire de Dardilly

Bonjour. En fait, ma question s'adresse à l'ensemble des intervenants. Elle concerne le lien avec les collectivités locales. A Dardilly, nous accueillons depuis plus de deux ans, entre 160 et 170 demandeurs d'asile, en permanence. Le lien avec les collectivités locales, tel qu'il a été évoqué par Monsieur le Préfet, est très flou, très ténu. Il faut que la collectivité locale montre un peu qu'elle existe ; on l'ignore totalement dans le dispositif. Quand je dis « collectivité locale », je pense également aux MDR, les Maisons du Département du Rhône, car je suis également Conseiller général. A un moment donné, quand des demandeurs d'asile arrivent, 160 personnes dans notre cas, ce n'est pas neutre sur une commune de 8 000 habitants. Personne ne dit rien, personne n'est au courant. On a beau avoir tous les dispositifs que vous évoquez, pour moi, malheureusement, ils ne sont pas assez coordonnés entre-eux. Des demandeurs d'asile arrivent sans que la commune en ait la liste exhaustive, on ne sait pas d'où ils viennent, qui ils sont et à quel stade de la procédure ils en sont. Certains sont là depuis deux ans.

Et puis, il faut aussi évoquer la scolarisation des enfants. Comment les enfants sont-ils scolarisés ? Comment prépare-t-on cet accueil ? Lors de la rentrée de Toussaint, nous avons accueilli 14 nouveaux petits dans l'école. La non-préparation provoque automatiquement un rejet. N'est-il pas possible d'anticiper cette arrivée, en lien avec l'Éducation Nationale ? J'ai à côté de moi, Monsieur Joël May, le DDASS, comme vous dites, à qui j'en voulais beaucoup. J'ai eu l'occasion de lui en parler. Je ne lui en veux plus aujourd'hui. Mais je le mets sous surveillance. J'ai très bien compris les difficultés auxquelles il était, lui-même, confronté. J'ai toujours dit que nous, les collectivités territoriales – les communes en l'occurrence, et la commune de Dardilly, en particulier – nous voulons être de bons partenaires, mais en aucun cas, de bons « pigeons ». A un moment donné, on ne sait plus qui fait quoi. Au quotidien, nous sommes confrontés à la question du voisinage : les habitants ne comprennent pas le mode de vie de ces nouveaux arrivants « temporaires » qui fouillent et renversent les poubelles et qui

perturbent la tranquillité des voyageurs dans les bus. Tout cela, ça peut se préparer si chacun cesse de méconnaître ce qui se passe sur le terrain.

Nadjette MAOUCHE

Alors, est-ce qu'il y a un flou ou un manque d'information ? Je ne sais pas.

Jean-Claude CADENET

Je représente la Direction de la Population et des Migrations (DPM). J'ai une expérience et une réponse à votre question. Une expérience : celle du Département des Hautes Seines, qui a signé une charte entre l'ANAEM et l'Etat, sur les questions d'accueil des publics qui passent sur les plates-formes d'accueil et d'intégration, pour informer les collectivités locales, notamment les mairies, de l'arrivée de ces publics. Première chose. C'est une expérience que nous avons fait passer aux DDASS en leur demandant de la diffuser comme une bonne pratique.

La deuxième chose. Dans la préparation du décret prévu par la loi du 18 janvier 2005, il y a une disposition que vous ne connaissez pas, puisque le décret n'est pas encore parti au Conseil d'État. Il permettra à l'ANAEM de transmettre aux collectivités locales toutes les données permettant à celles-ci de préparer les arrivées, notamment l'arrivée des enfants pour l'école, et l'arrivée des parents pour le logement. Cela va se traduire par un arrêté qui sera pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Nous prévoyons aussi, dans ce dispositif, la possibilité de transmettre les mêmes données à l'ANPE.

Nadjette MAOUCHE

Un début de réponse, en tout cas, Madame le Maire. Vous en serez d'accord. Monsieur May, j'allais vous solliciter, à nouveau, parce que cela fait deux fois que vous êtes cité.

Joël MAY

C'est vrai, pour en revenir à Dardilly, on s'est laissé surprendre, très clairement. Cet hébergement à l'hôtel, Madame, est offert. On a essayé de rattraper un peu le coup et votre exemple nous a servi de leçon. On essaie de faire des réunions d'information et de coordonner les interventions, qu'il s'agisse de l'Éducation Nationale, de l'hébergement et maintenant de l'emploi. Mais, bien sûr, l'exemple de Dardilly est, effectivement, à ne pas renouveler. Madame le Maire, on en parlera. Je précise qu'on assiste à une baisse assez considérable (-20 %) des arrivées dans le Rhône. C'est vrai que c'est un bon exemple, un bon exemple de vigilance pour nous et pour les administrations en général.

Nadjette MAOUCHE

Je vous remercie pour cet éclairage.

C TABLE RONDE 2 : QUELLES RÉPONSES DU CÔTÉ DES PROFESSIONNELS DU LOGEMENT ET DE L'HÉBERGEMENT ?

C.1 Présentation des participants

Intervenants à la table ronde

Yvan COURIOL, Directeur du CHP Entraide Pierre Valdo, Lyon

Gérard CALLÉ, Directeur de l'OPAC du Rhône, Lyon

Mike ARINCI, Assistant de Direction générale, Groupe associatif SARA-SAE, Marseille

Joël MAY, Directeur de la DDASS du Rhône, Lyon

Amina KHELIL, Responsable du Centre d'Insertion pour les Réfugiés de l'Association du FOYER NOTRE DAME, Strasbourg

La table ronde a été animée par Geneviève DECROP, Directrice Mission Régionale d'Information sur L'Exclusion, Rhône-Alpes, Lyon

Intervenants en salle

Corine BARTIER, Directrice de l'Association du FOYER NOTRE DAME, Strasbourg

C.2 Résumé des débats

Comment réagir face à l'engorgement des centres du Dispositif National d'Accueil provoqué par l'augmentation brutale des réfugiés devenus rapidement statutaires ? Et quel remède à la situation de crise que connaît le parc des logements sociaux dans les grands centres urbains ?

Qu'il s'agisse de Marseille, Lyon, Paris ou Strasbourg, la situation est délicate à traiter car elle implique d'instaurer des partenariats nouveaux avec les bailleurs sociaux qui, eux, ne souhaitent pas devenir l'unique solution du relogement des réfugiés. Les intervenants s'accordent sur le principe de non discrimination tout en reconnaissant qu'une meilleure prise en compte des particularités de la population réfugiée peut entraîner des effets de concurrence avec les autres populations candidates au loyer modéré, notamment les résidents en hébergement social de type CHRS.

Néanmoins, le lecteur peut retenir trois solutions : infiltrer le parc privé avec la mesure du « bail glissant », apporter la garantie « insertion professionnelle » aux bailleurs sociaux réticents et mieux répartir géographiquement l'installation des réfugiés, à l'instar d'ABC HLM Rhône qui pratique le relogement à proximité du lieu de travail.

C.3 Présentation des débats

Nadjette MAOUCHE

Il s'agit là d'en savoir plus sur les réponses apportées du côté des professionnels du logement et de l'hébergement à ces réfugiés, qui, d'ailleurs, partagent les mêmes difficultés que certains ressortissants français, à savoir une carence de logements à loyer modéré. A cela s'ajoute, entre autres, la solvabilité de ces réfugiés, à qui le droit au travail est refusé pendant la procédure de demande d'asile. En Rhône-Alpes, une politique en matière d'intégration, on l'a dit, s'est mise en place, avec une attention particulière au relogement des réfugiés. Je vais laisser la parole à Geneviève Decrop, Directrice de la mission régionale d'information sur l'exclusion, et à ses intervenants.

Geneviève DECROP

Bonjour à tous. L'insertion du réfugié statutaire passe par l'accès au logement : un toit sur sa tête et un sol sous ses pieds. Cela paraît assez simple à dire, mais dans la pratique, finalement, cela s'avère assez difficile. Deux choses peuvent expliquer ces difficultés : le contexte du logement très tendu actuellement, particulièrement dans les grandes villes de France. Peut-être aussi, une difficulté particulière dans la recherche d'un logement pour le public des réfugiés. En tout état de cause, la situation justifie, semble-t-il, des dispositifs spécifiques pour faciliter et accélérer cet accès au logement. AccelAIR, dans le Rhône, est un de ces dispositifs. D'autres structures dans d'autres villes - nous avons ici une structure qui vient de Strasbourg et une de Marseille - ont également travaillé sur des solutions plus adaptées au Droit commun. L'intérêt de cette table ronde est de les mettre en regard et de voir ce qui est transposable d'un contexte à l'autre, sans oublier les écueils que les uns pourraient éviter aux autres.

Je vous propose de traiter la question en deux temps avec nos invités. Dans le premier temps, chacun des intervenants présentera son propre dispositif, en donnant les éléments de contexte et en indiquant les points forts ou les points faibles. Dans un deuxième temps, chacun donnera son point de vue sur la spécificité de cette problématique envers les réfugiés. Il s'agira de savoir, justement, s'il y a une spécificité du public réfugié - autre que le contexte - qui demanderait une procédure et un accompagnement particuliers au logement. Si, oui, d'en dire un peu plus sur ce qui sépare le public réfugié de l'accès au logement ordinaire, étant entendu qu'effectivement ce que tout le monde vise, c'est l'insertion dans le Droit commun, à commencer par les réfugiés eux-mêmes.

Alors, avant de passer la parole aux représentants des différentes structures, que je vais vous présenter brièvement, je donnerai, en premier, la parole à Joël May, le DDASS du Rhône. Il va présenter le dispositif AccelAIR, les enjeux du point de vue de l'État dans le Rhône. Ensuite, nous commencerons par Lyon. Deux personnes vont intervenir pour parler du projet lyonnais. Yvan Couriol, qui est le Directeur du Centre provisoire d'hébergement Pierre Valdo. Il sera tout de suite suivi par Gérard Callé qui, au nom des offices HLM et de l'OPAC, a co-piloté le dispositif AccelAIR dans le Rhône. Nous passerons ensuite à l'expérience strasbourgeoise avec Amina Khelil qui est Responsable du Centre d'Insertion du Foyer Notre Dame, organisme qu'il est possible de comparer à Forum réfugiés en Alsace. Au dernier tour de table, je passerai la parole à Mike Arinci, Directeur adjoint d'une structure associative à Marseille. Cette association a la particularité de s'adresser à tout public, et pas uniquement aux réfugiés.

Joël MAY

Merci. Je voudrais faire du « pratico-pratique », parce que les statutaires n'arrivent pas comme ça, sans anticipation de notre part. Je vais prendre le petit exemple rhodanien, même si nous représentons 60 % d'accueil des primo-arrivants en Rhône-Alpes. Élément de contexte très schématique, pardonnez-moi, c'est la règle du jeu. En 2004, les 4 000 arrivées ont produit une fréquence d'environ 150 primo-arrivants par semaine. Depuis le début de l'année 2005, cette fréquence est descendue à 50 primo-arrivants par semaine, soit une baisse d'au moins 20 % comme le rappelais Monsieur le Préfet. C'est, bien sûr, une donnée déterminante pour les priorités politiques que nous avons à mener.

Deuxième point important, et qui est en partie le corollaire du précédent : l'optimisation progressive des CADA devrait bientôt permettre de récupérer une souplesse plus favorable à l'hébergement des demandeurs d'asile, notamment du côté de l'hôtel.

Troisième élément de contexte sur la composition des résidents : la part des statutaires dans les centres d'hébergement du DNA passe de 10% à 40%, sur la même période. Par le fait, l'insertion des statutaires devient notre priorité.

Nous sommes plutôt satisfaits de la réactivité que nos partenaires ont réussi à instaurer concernant la mission d'« accueil ». On a trouvé une méthode de travail simple en utilisant une Commission locale hebdomadaire dédiée à l'orientation de cette population. Reste que nous n'avons pas encore réussi à élargir le périmètre géographique des relogements à l'extérieur des grandes unités urbaines. C'est vrai qu'il est anormal de concentrer une catégorie de personnes sur un territoire donné. Toutes les chartes n'y pourront rien, l'État n'a pas encore trouvé de remède « magique » pour assurer une répartition harmonieuse des populations.

Sur la question des statutaires, les chiffres démontrent une importante progression des statutaires relogés. De mémoire au titre d'AccelAIR, on est passé de 300 personnes en 2004 à plus 700 en 2005. Avec, je le répète, un problème de concentration sur un territoire encore caractérisé par une forte densité urbaine : il est important de songer à éloigner les relogements des lieux de saturation. Si on ne revoit pas la répartition géographique des relogements, on n'y arrivera pas. On va asseoir notre nouvelle stratégie. Je le dis aux rhodaniens, avec moins 400 accueils, le DNA va profiter d'une reconfiguration. Cela ne touchera pas forcément que l'hôtel. Je pense qu'il serait bon de revenir sur la mission des CADA.

Ensuite, concernant l'intégration, quel bilan tirer des 9 000 contrats signés depuis le début de cette opération 2003 ? Quel est le contenu de ces contrats ? Quelle est la suite donnée à ces contrats ? Je crois qu'il nous faut des outils d'évaluation. Je ne veux pas du tout dévaloriser le CAI, mais l'important, c'est le contenu du contrat, l'accompagnement et la suite. Ce n'est pas de ma compétence de porter un jugement mais plutôt au Directeur de l'ANAEM. Je dirais seulement qu'il faut encore l'améliorer.

Dernier élément, la question des déboutés. L'augmentation du nombre des déboutés, c'est le corollaire de l'accélération des procédures. Avec précaution et un peu de provocation, il est important de souligner que parmi les recours possibles, nous constatons une recrudescence des demandes de régularisation santé : en effet, de 500-600 en 2004 et on en est à 1 000 en 2005. Il y a un certain nombre de cas qui sont justifiés, mais on examine cela de près.

Pardonnez-moi d'avoir été peut-être un peu trop long et en même temps schématique. Mais pour résumé je dirais qu'on espère : (1) continuer à renforcer la qualité d'accueil des primo-arrivants, (2) mieux réguler le flux des statutaires et (3) trouver une parade concernant la prise en charge des déboutés. Mon message à tout le monde est qu'il faut légaliser et revoir les répartitions géographiques, sans quoi les mots et les bonnes intentions ne suffiront pas.

Geneviève DECROP

Merci. On va poursuivre, justement, sur ce dispositif dans le Rhône, que vous venez de nous présenter, avec ses points forts et ses points faibles. Tout de suite, je passe la parole à Yvan Couriol, Directeur du CPH Entraide Pierre Valdo.

Yvan COURIOL

Je compte vous présenter une comparaison de notre position entre l'ancien et le nouveau dispositif AccelAIR, avant d'aborder la manière dont nous intervenons auprès des personnes.

Pierre Valdo était « partenaire » dans le premier dispositif AccelAIR sur la question du logement uniquement. Aujourd'hui, Pierre Valdo a le statut d'« associé » dans le dispositif « AccelAIR Nouveau Départ » pour intervenir sur le relogement, bien entendu, mais aussi sur l'insertion par l'économie dans le cadre du volet RMI. Notre rayon d'action couvre

sept des neuf arrondissements lyonnais auxquels s'ajoute une partie de l'Ouest lyonnais, dont Dardilly justement.

Pour revenir sur ma structure, le CPH est un établissement de type CHRS. Il accueille uniquement les réfugiés statutaires, donc ceux issus des flux de demandes d'asile. Ce sont des personnes seules, en famille, avec ou sans enfants, à l'exception des mineurs isolés. Leurs parcours résidentiels sont très variés : ils sortent de centres d'accueil de demandeurs d'asile ou des accueils d'urgence de demandeurs d'asile, mais aussi des hôtels, de la rue ou des squats.

On reçoit des personnes qui ont les plus fortes difficultés d'intégration, soit pour des raisons liées à leur santé ou à leur composition familiale. On parlait tout à l'heure de la Journée des Femmes, je pense que les CPH sont un endroit où on retrouve ces problématiques de façon complète. Pierre Valdo accueille énormément de femmes seules, isolées et aussi des familles monoparentales, souvent sans conjoint. Tout comme pour les ressortissants français d'origine, l'âge est un facteur discriminant pour l'insertion des jeunes et des personnes vieillissantes.

Mais la singularité de leur problématique relève de la situation d'exil. C'est une population exilée et non de « simples » migrants. Ils ont été victimes de persécutions. Ils sont en situation de précarité. Pierre Valdo accueille cette population. C'est une étape qu'on vit avec eux avec des moyens d'accompagnement social. Les intervenants ont pour mission de promouvoir les projets individuels des personnes, en fonction de leurs potentialités et du contexte environnemental.

C'est dans un contexte de forte pénurie de logement à loyer modéré que Pierre Valdo a décidé de rejoindre l'équipe AccelAIR. Pour nous, c'est un dispositif innovant et qui nous a surtout permis d'arriver à de nouvelles relations avec et entre les décideurs et les bailleurs, pour faciliter les solutions de relogement de nos résidents. Dans le Rhône, le parc privé intervient peu sur cette question.

Geneviève DECROP

Maintenant, il s'agit de voir, à l'autre bout de la chaîne, l'accueil dans le parc public. Monsieur Callé (ABC HLM, regroupement de bailleurs publics), vous avez co-piloté le dispositif AccelAIR et vous me disiez hier à quel point il est bénéfique de travailler en étroit partenariat avec ceux qui accompagnent un public spécifique.

Gérard CALLE

Oui, simplement j'embraye tout de suite sur les questions. Nous ne sommes pas en situation de pénurie, mais de crise du logement. Je crois qu'il faut le dire, aujourd'hui. Dès le début d'AccelAIR, on le savait : plus on se rapproche du centre d'agglomération, plus cette crise s'accroît. Elle est caractérisée par une réduction rapide de l'offre. Le privé à loyer social a aujourd'hui pratiquement disparu. La demande sociale s'adresse donc très largement au parc public. En même temps, ce parc connaît une rotation de plus en plus faible. Les chiffres pour cette année sont très mauvais. Les organismes perdent pratiquement un point de rotation. Un point de rotation, c'est des centaines de logements qui ne seront pas remis sur le marché. On a, en même temps, une demande qui se développe. Deux chiffres simplement : on avait presque 50000 demandeurs, pour une offre annuelle de 16 000 logements. Cela voudrait dire, en grand ratio, trois demandes pour une offre. Ça peut vouloir dire trois ans, voire cinq ans d'attente, voire plus sur certains secteurs.

Deuxièmement, une des questions s'adresse à ABC HLM qui regroupe l'ensemble des bailleurs sociaux du Rhône. En fait, nous ne partions pas de rien quand ABC HLM s'est engagé auprès d'AccelAIR. On s'était appuyé sur deux opérations. Je pense à

l'opération de relogement des réfugiés du Kosovo et à un plan d'urgence. C'est vrai que cela a donné des habitudes de travail en commun et une meilleure connaissance des partenaires. Ces expériences ont finalement préparé l'engagement d'ABC HLM dans le programme AccelAIR. Au-delà de cette question de connaissance des partenaires, cela s'est fait à partir de quelques constats et des règles simples qu'on a pu se fixer entre nous, telle que la priorité aux statutaires qui permet de libérer des places dans les structures d'accueil.

Troisièmement, je crois que cela a aussi été une spécificité du Rhône de privilégier l'accès direct. Autrement dit, on fait de ces réfugiés - dès lors qu'ils ont tous leurs droits ouverts- des locataires à part entière du parc HLM, sans être tenté de recourir à des solutions intermédiaires.

Dernière chose en repensant à la remarque de Madame le Maire de Dardilly. On a eu, très tôt, le souci, dans notre répartition géographique, de ne pas concentrer, alors que cela aurait pu être tentant, à un certain moment, quand il y avait encore un peu de vacance dans le parc HLM, de dire : « finalement on va reloger là où il y a de la disponibilité ». Autrement dit, là où on a du mal à louer des logements. L'ensemble des organismes a eu, très tôt, le double souci de proposer des relogements sur presque l'ensemble du département. C'est un peu de cette manière que s'est conclu notre engagement dans AccelAIR avec un objectif quantifié de 100 relogements par opération. Cette idée d'un objectif quantifié est tout à fait importante parce qu'elle permet simultanément d'inscrire l'engagement dans l'accord collectif départemental et de poser les bases d'un suivi évaluatif des relogements.

AccelAIR pour nous, c'est une méthode de travail et ce sont surtout des outils qui ont été mis en place pour, justement, accompagner cet engagement, avec un Comité technique logement. Le Comité (re)logement réunit deux fois par mois les structures d'accueil et les structures des bailleurs sociaux pour suivre régulièrement le déroulement de cette opération.

Dans une situation de crise du parc locatif, le relogement ne se fait pas spontanément. Nous avons mis en place - dans le cadre du programme AccelAIR - une chargée de mission logement ayant pour mission de travailler sur l'offre à mobiliser, puisqu'elle n'arrivait pas spontanément, et d'organiser l'interface avec la demande de logement.

Par ailleurs, la formation des acteurs a été très appréciée et très profitable. Les organismes HLM connaissaient déjà le public des réfugiés grâce à leur participation à des opérations antérieures. Le programme AccelAIR a permis de sensibiliser et développer des actions de formation en direction du personnel des organismes, pour leur expliquer le cheminement de ces personnes, comment se déroulent les procédures et quelles sont leurs difficultés. Bilan positif donc pour ces actions de formation simples mais efficaces. Je crois qu'on a largement développé, au sein des organismes HLM, une meilleure connaissance des conditions de vie de cette population, avec aussi le souci de dédramatiser. On parlait tout à l'heure de rumeurs. Effectivement, c'est surtout un domaine dans lequel on est pas mal dans la rumeur. Je crois que là-dessus, on a largement avancé.

Enfin, dernier point qui est aussi l'intérêt d'AccelAIR et qui participe, peut-être, à l'objectif de répartition géographique. Il ne s'agit pas simplement de saupoudrer le territoire et le parc HLM de réfugiés statutaires. Il s'agit de travailler sur l'offre telle qu'elle existe. J'ai dit tout à l'heure, qu'en période de crise du logement, il peut y avoir des secteurs sur lesquels il y a une offre de logement un peu moins demandée. Travailler ainsi ne se fait pas de façon complètement aléatoire, et c'était là tout l'intérêt d'avoir cette dimension « Logement ». Il faut le dire, à un certain moment, une partie des relogements ont pu être faits en dehors de l'agglomération lyonnaise, en fonction des perspectives d'emploi. C'est vraisemblablement un des éléments qui a permis d'atteindre les objectifs. En même

temps, cette dimension « insertion sociale et professionnelle » était parfois un élément rassurant de part l'existence d'un accompagnement structuré. Rassurant du point de vue de la prise de risque au sein des Commissions d'attribution des logements. En effet, AccelAIR apporte la garantie que l'arrivée des ménages dans un logement, dans une résidence, voire dans une commune, s'effectue sous les meilleurs auspices. C'est vraiment ça qui a permis d'avancer sur l'objectif : l'instauration d'un rapport de confiance pour établir le socle des relations partenariales. Certes il existe des accords mais il faut compléter ces accords et ces engagements par des relations au quotidien qui permettent de faciliter les choses.

Geneviève DECROP

Merci. On a passé un peu de temps sur l'expérience rhodanienne. Maintenant, on va essayer de la mettre en perspective ou en contraste avec ce qui existe ailleurs. En particulier à Strasbourg où des solutions différentes sont expérimentées.

Amina KHELIL

Amina Khelil, Responsable du CPH de Strasbourg, connu sous l'intitulé CIR : le Centre d'insertion pour réfugiés de l'Association du FOYER NOTRE DAME qui gère également un CADA de 185 places, la plate-forme d'accueil pour demandeurs d'asile et un dispositif d'hébergement d'urgence de 725 lits. Pour ma part, je ne qualifierais pas nos expériences d'innovantes mais nous y reviendrons.

Comme dans le Rhône, nous sommes confrontés à l'engorgement des centres du DNA par l'augmentation soudaine du nombre de personnes statutaires. Je ne reviens pas sur le lien avec l'accélération des procédures de régularisation. Le nombre des régularisés augmentant, il nous faut activer l'insertion pour proposer des solutions de logement en conséquence. L'association loue à un bailleur social un logement qu'elle sous-loue temporairement à un locataire. L'action se déroule dans le cadre d'un accompagnement social. La formule de « bail glissant » n'a pas vraiment le cadre réglementaire, on peut la rapprocher de la cession de bail (art.8 de la loi du 06/07/89) et du transfert de bail (art.14 de la loi du 06/07/89).

Le bail glissant permet à des ménages réfugiés et régularisés, qui éprouvent des difficultés dans leurs processus d'insertion et d'adaptation, d'accéder à un logement tout en bénéficiant d'un accompagnement social qui permettra l'intégration dans le logement et la compréhension des obligations liées à celui-ci. Pour que le glissement du bail puisse s'opérer, il devra avoir été prévu dans le cadre de la location dès sa signature. Notre association a signé une convention de bail glissant avec trois bailleurs sociaux et travaille avec deux autres sans convention.

Attention, nous ne voulons pas faire du bail glissant une généralité. La plupart des ménages de réfugiés sont aptes à se porter candidat au logement « direct ». La formule du bail glissant rassure autant le locataire que le bailleur. Le bailleur sait que l'association reste le locataire principal et si le postulant n'est pas satisfaisant, l'association conserve le bail. Je termine en précisant qu'en 2005, 70% de nos situations de sortie s'effectuent par des accès direct au logement.

Geneviève DECROP

J'imagine que le marché du logement est également tendu à Strasbourg ?

Amina KHELLI

Oui, bien sûr. Le parc public est saturé et le parc privé reste très difficile d'accès pour ceux dont les revenus sont trop modestes. Alors, bien sûr, le critère des revenus peut permettre d'enclencher un bail glissant, entendu qu'avec cette formule, le ménage profite d'un accompagnement pour favoriser les conditions d'installation et de stabilité sur les champs habituels de l'Action sociale : aides financières, appui administratif, inscription du ménage dans son nouvel environnement, etc.

Aujourd'hui, la majorité des bailleurs sociaux souhaite généraliser la formule du bail glissant mais nous maintenons, quand même, que ce n'est pas la réponse à donner à toutes les situations. Nous souhaitons capter des logements dans le privé. Pour cela, nous prospectons auprès des communes voisines puisque notre rayon couvre la Communauté strasbourgeoise. Sans résultat convainquant pour l'instant.

Pourquoi le programme AccelAIR nous a semblé intéressant ? D'abord, parce qu'AccelAIR est parvenu à contourner la condition des revenus comme principal critère d'accès au logement. La garantie donnée aux bailleurs, c'est le projet professionnel des réfugiés qu'AccelAIR va travailler et qui va assurer une situation professionnelle stable. Cette façon de faire nous a séduit. Nous avons d'ailleurs rencontré Monsieur Callé pour aborder ces questions. À cette occasion, nous avons pu mesurer la forte implication des bailleurs sociaux dans les réalisations d'AccelAIR. C'est un partenariat engagé qui cherche à approfondir la connaissance des publics et à donner des réponses à long terme. Nous cherchons, aujourd'hui, à amener nos partenaires à être plutôt dans cette façon de faire. Demander à mieux connaître ce public, ces paramètres, ces problématiques, ces avantages, ces atouts. C'est ce point que nous souhaitons développer au quotidien avec nos partenaires logement.

Geneviève DECROP

Merci. Alors, avec la ville de Marseille, il y aura, peut-être, quelques éclairages sur cette technique du bail glissant parce que je crois que vous la pratiquez également. Vous avez aussi une autre spécificité, c'est que vous accueillez tout public et pas uniquement le public réfugié. Votre regard est-il différent ? Je passe la parole à Mike Arinci du groupement des deux associations, SARA pour le volet « réinsertion », et GHU pour le volet « hébergement d'urgence ».

Mike ARINCI

Un mot de présentation. Notre service le SAE (Service Accueil des étrangers) accueille 330 personnes relevant de l'asile. Depuis vingt ans, le groupe SARA-GHU s'est spécialisé dans l'accueil des plus démunis. Nous oeuvrons notamment autour de l'urgence puisque nous gérons le « 115 » des Bouches-du-Rhône, numéro vert de l'urgence sociale, ainsi qu'une structure d'accueil d'urgence des familles. Nous sommes propriétaires d'une maison relais qui vise à accompagner les personnes les plus éloignées du parc locatif vers le logement stable et durable. Notre groupe développe aussi des missions d'accompagnement des personnes bénéficiaires du RMI (1300 personnes environ), des accueils de jour, une structure de « stabilisation », le SHAS, un PRAPS, des ateliers et des chantiers d'insertion.

Notre spécificité sur le SAE, plus particulièrement concerné par l'accompagnement des personnes réfugiées, et ce qui nous rapproche un peu d'AccelAIR, c'est que nous avons développé nos propres outils d'insertion, comme AccelAIR a les siens. A savoir, qu'autour de l'emploi, nous avons internalisé des mesures ASI qui visent à travailler autour de l'employabilité des personnes tout en poursuivant la recherche et l'accès au logement. En ce qui concerne la recherche de logement, nous avons développé avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône un projet d'ASEL (Accompagnement socio-éducatif lié

au logement) spécifique réfugiés. Il existe aussi sur le département une association développant une action de logement par le bail glissant. Ainsi, ce qui est important de soulever à Marseille, c'est la mise en réseau et la prégnance du réseau associatif. C'est cette mise en réseau qui nous permet de mobiliser la spécificité du savoir-faire des établissements partenaires. Le réseau marseillais fonctionne systématiquement en s'appuyant sur le besoin des candidats et les évaluations, notamment par le biais d'une procédure qui nous permet de procéder à des bilans individuels (logement /insertion) au moment de l'attribution du statut de réfugié. Les résultats sont remontés à l'ensemble du réseau qui propose la solution d'hébergement ou de logement qui semble adaptée, ainsi que des pistes possibles d'insertion.

En revanche, au sein du SAE, nous travaillons quasi exclusivement avec le parc privé. Pourquoi ? Parce que nous avons une vieille histoire dans le réseau marseillais. Nous travaillons peu avec des solutions d'hébergement en collectif ou avec du logement en résidence sociale de type semi-collectif. Nous couvrons quasiment la totalité des 16 arrondissements et nous avons une existence auprès des bailleurs privés qui reconnaissent notre travail depuis 20 ans. Cela nous permet, effectivement, de créer des liens qui nous autorisent l'accès à certains logements dans le parc privé.

Geneviève DECROP

Vous disiez donc combien il est important d'essayer d'intervenir aux côtés des bailleurs privés, notamment parce que les réfugiés auraient plutôt vocation à s'orienter vers le parc privé alors que le parc public serait mieux adapté au public traditionnel de l'action sociale. Finalement, où est la spécificité ? Est-ce qu'elle est sur la tension dans le marché de l'immobilier ? Est-ce qu'elle est sur le public ? L'intérêt de la structure marseillaise, c'est qu'elle reçoit une variété de publics différents. Du coup, vous avez fait ce choix de dire : « réservons le parc social à des publics beaucoup plus en difficulté », mais vous me disiez par ailleurs : « finalement le public réfugié, c'est aussi un public qui a des difficultés ». La question est complexe.

Mike ARINCI

Je serais moins catégorique, ma position est moins tranchée, je pense. Il est vrai que nous essayons de travailler avec le parc privé. Est-ce que c'est une position par rapport aux personnes ou une position parce que nous avons la possibilité de le faire institutionnellement ? Je ne sais pas. C'est peut-être intimement lié. Ce qui est sûr, c'est que notre position est de dire que la spécificité du réfugié n'est visible qu'au moment de l'attribution du statut. Nos démarches interviennent seulement en soutien à cette spécificité. Des mesures comme l'ASI ou l'ASEL ne sont pas spécifiquement pensées pour des réfugiés, c'est leur contenu qui fera la différence, la façon et les moyens de leur mise en oeuvre. Autre exemple, nous orientons régulièrement des réfugiés sur des chantiers d'insertion. Dans ce dispositif, ils sont considérés comme des allocataires du RMI, avant d'être des réfugiés. Nous intervenons en appui ponctuel pour débloquer une situation qui réclame de l'interprétariat, une intervention sanitaire ou médico- psychologique spécifiques, par exemple.

Geneviève DECROP

Pour continuer sur cette question, je me tourne vers Gérard Callé puisque vous avez une visibilité assez large du parc social. Est-ce que vous avez le sentiment que la population, le public des réfugiés a vraiment une problématique particulière, ou est-ce qu'ils sont, finalement, les plus aptes à rentrer dans le Droit commun ?

Gérard CALLÉ

J'allais dire que c'est le Droit commun des mal-logés. C'est compliqué parce que le parc social est confronté à des tensions très fortes, avec des concurrences de publics en difficulté. Quel que soit le critère d'attribution - petites ressources, difficultés de cohabitation, difficultés d'expression, etc.- les réfugiés sont en concurrence avec d'autres publics en difficulté. Pour une bonne part, cette demande-là relève du Droit commun de la demande HLM qui, elle-même, vient en concurrence avec le client HLM classique. A côté de ça, je pense qu'on a réussi mais le risque que nous avons, c'est, effectivement aujourd'hui, un risque de concurrence entre catégorie d'usagers. Tout à l'heure, le Directeur des Affaires Sociales me le rappelait en me disant : « oui mais les sortants de CHRS ? ». Oui, la difficulté est là. Il y a eu plusieurs atouts. Le premier atout c'était, je crois, une bonne connaissance des situations individuelles. Ce n'est pas une masse de personnes à reloger. Ce sont bien des ménages avec des accompagnants, des éléments précis sur la situation et souvent des référents. Je crois que ça a été un vrai atout, contrairement à d'autres publics où il n'y a pas toujours cet accompagnement qui leur permet d'accomplir les démarches.

Deuxième chose. Je le crois, je l'ai dit tout à l'heure et je le répète. Là aussi, c'est du Droit commun, le parc social a des caractéristiques. Il est concentré, il est inégalement réparti sur le territoire mais il est encore plus inégalement disponible. Je pense que ça peut inspirer d'autres dispositifs. Je parlais d'accompagnement. Chercher des solutions de logement à partir de l'attente des ménages, de leurs attaches, de leurs possibilités et de leurs perspectives, a certainement été un facteur de réussite car la prise en charge s'inscrit dans une trajectoire. C'est ce qui se passe d'ailleurs pour bon nombre de ménages de Droit commun. Aujourd'hui, le relogement cherche à se dégager de l'urgence, de l'immédiat, qui provoque du récurrent et qui favorise peu la stabilité à long terme.

Nadjette MAOUCHE

Tout à l'heure, je faisais référence à une question. Il s'agit de Séverine Masson de Forum réfugiés. En plus des difficultés objectives et concrètes à s'insérer, y a-t-il une difficulté subjective à s'insérer ? Quand on parle de stratégie, on parle de mécanismes subjectifs en jeu. Y a-t-il un travail d'élaboration au plus près des personnes, du genre la question de l'habitat, de l'emploi, etc ? Ne faudrait-il pas réinscrire une continuité de vie avant d'être dans l'injonction à s'insérer ?

Amina KHELIL

Je crois qu'il faut absolument l'inscrire dans la continuité. Pour la personne qui arrive, je crois que l'accueil premier est primordial. L'insertion est une question à poser dès ce moment-là. Le demandeur d'asile est la même personne qui sera, plus tard, régularisée ou statutaire. Intervenir en amont comme l'a dit Fatiha Mlati ce matin. Revoir le parcours des personnes avant leur arrivée en France. Travailler ces choses-là valorise aussi les postulants durant cette phase d'attente et leur redonne confiance; sans qu'on ait de garantie sur l'aboutissement. Mais garder un lien avec leur passé et leur histoire, ne peut être que bénéfique car le projet est à construire dès l'arrivée.

Nadjette MAOUCHE

Merci. Une autre question vient d'arriver.

Geneviève DECROP

Oui, elle vient d'une personne du CADA « l'Escale » de la Rochelle. Quelle est la réalité de la convention cadre d'avril 2002 signée au plan national avec les offices HLM, le

Secrétaire d'État au Logement et le Ministère des Affaires Sociales, pour faciliter l'accès au logement des réfugiés ?

Corine BARTIER

Je peux dire, en tout cas, que dans bien des départements cette convention n'a pas été signée alors que c'était prévu. Par contre, je pense qu'il a pu y avoir un impact dans la déclinaison d'un certain nombre de politiques et de schémas départementaux. Dans le Bas-Rhin, par exemple, le public réfugié figure dans le plan départemental des personnes défavorisées. Il y a eu un impact mais pas forcément signature.

Gérard CALLE

Je pensais que si quelqu'un de la Direction de la population et des migrations avait suivi cette convention, il y aurait peut-être plus de détails. C'était une convention cadre. Une convention cadre, pour moi, ne rentre pas dans le détail. Elle prévoit simplement des grands engagements de principe, notamment des coopérations entre le Ministère des Affaires sociales et le mouvement HLM pour développer et faciliter l'accueil et l'accès au logement des ménages réfugiés mais en laissant le niveau local organiser lui-même la mise en œuvre de cet accord.

Nadjette MAOUCHE

Très bien. Je propose d'arrêter là cette table ronde. Je propose maintenant d'aborder la notion d'emploi et de formation. Là aussi, les réfugiés sont soumis aux mêmes difficultés que les ressortissants français, à savoir une pénurie d'offres d'emploi. C'est François Aventur, consultant, qui mène le débat sur le sujet. Il est lui aussi entouré d'un certain nombre d'intervenants que je remercie également d'être là et que je vous laisse présenter, Monsieur Aventur.

D TABLE RONDE 3 : QUELLES RÉPONSES DU CÔTÉ DES PROFESSIONNELS DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION ?

D.1 Présentation des participants

Intervenants à la table ronde

Denise TORRES, Directrice de Agence locale pour l'emploi, Charpenne-Villeurbanne

Catherine DECRET, Responsable de secteur à l'ALPES, Lyon

Emmanuel JOUVE, Chargé de mission AccelAIR, Forum réfugiés, Lyon

Martine MONTMASSON, Directrice du service Insertion, Conseil Général du Rhône, Lyon

La table ronde a été animée par François AVENTUR, Consultant et professeur associé, Université Lumière

Intervenants en salle

Yassine BOUCHERIT, Représentant du dispositif de validation des acquis, Lyon

Fereshteh FIROUZI, Antenne Nationale des vétérinaires et des biologistes, Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France, Lyon

D.2 Résumé des débats

Intégrer la problématique de l'accès à l'emploi dans des accompagnements à caractère social est certainement un des traits les plus novateurs en matière d'insertion des réfugiés. Les échanges indiquent qu'il a fallu déployer des changements de pratiques en interne et en externe auprès des acteurs ciblés : conseillers ANPE, référents RMI, formateurs et chargés d'insertion.

Des expériences significatives sont présentées. Elles permettent au lecteur de prendre la mesure des limites du Droit commun quand le demandeur d'emploi ne maîtrise pas assez le français, méconnaît les mécanismes du marché et n'a pas de réseau privé pour dénicher les emplois « cachés », sans parler des difficultés de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger qui conduit les réfugiés qualifiés à subir des déclassements professionnels au début de leur parcours dans l'emploi.

Tout l'intérêt des initiatives abordées en illustration revient à compléter le Droit commun sans créer de mesures spéciales mais en mobilisant des moyens spécifiques : sensibilisation des professionnels aux problématiques des étrangers, l'accès à l'information des bénéficiaires par la traduction de dépliants en plusieurs langues étrangères, adjonction d'un interprète au moment des entretiens de suivi, etc.

D.3 Présentation des débats

François AVENTUR

Quels sont les objectifs de cette table ronde ? Il me semble qu'ils sont doubles. D'une part, essayer d'identifier les enjeux spécifiques de l'insertion professionnelle des réfugiés. Deuxième objectif : essayer d'identifier les démarches les plus pertinentes au travers des expériences qui ont été conduites, notamment ici sur Lyon, et dans le cadre aussi des projets qui sont en cours de montage.

Sur les enjeux spécifiques, je serai très bref. Je rappellerai simplement certains éléments qui me semblent remonter du terrain. D'un côté, les réfugiés ont un certain nombre d'atouts et, de l'autre, ils semblent souffrir de handicaps particuliers. Ces atouts sont les suivants : de par leur trajectoire antérieure, ils sont souvent mieux formés et plus expérimentés que la moyenne des demandeurs d'emploi. Ils sont généralement très motivés quant au recouvrement de leur statut professionnel, ce qui peut même les conduire, paradoxalement, à accepter un certain nombre de déqualifications, au moins provisoires. Quant à leurs difficultés, on retrouve des constats assez classiques : la maîtrise souvent insuffisante de la langue française, un problème de reconnaissance de leurs qualifications et de leurs diplômes acquis dans d'autres pays. Et bien évidemment, une relative méconnaissance du marché du travail français.

Par rapport à ces enjeux spécifiques, nous avons, heureusement, sous la main plusieurs expériences qui ont été conduites dans le cadre d'AccelAIR et des enseignements qu'il faut en tirer. Au regard de cela, je soulignerais simplement deux choses. Je crois que c'est une problématique que l'on rencontre aussi dans les débats qui ont eu lieu ce matin, dans les autres tables rondes : nous sommes confrontés à cette dialectique, pourrait-on dire, entre la spécificité des actions à mener, des besoins à satisfaire et la nécessité, également, de mobiliser les outils du Droit commun. Comment trouver le bon équilibre et la bonne articulation entre le singulier et le général, entre le spécifique et le Droit commun ? C'est la première problématique.

La deuxième problématique générale, me semble-t-il, qui là aussi a été soulignée dans les débats précédents, c'est la nécessité manifeste de jouer la carte de l'inter-institutionnel et du partenariat. On voit bien que compte tenu du domaine auquel nous nous intéressons, l'insertion professionnelle est confrontée à une multiplicité d'acteurs. Par conséquent, pour arriver à être efficace, il y a besoin de coordonner, de mettre en synergie l'ensemble des interventions et des compétences des uns et des autres. Voilà pour ce petit panorama introductif.

Maintenant, je souhaite que nous intervenions en trois temps autour des trois problématiques suivantes :

- Une première problématique concerne les parcours vers l'emploi et l'accompagnement des réfugiés en parcours. Pour cela, je laisserai la parole à Mme Torres, Directrice de l'agence pour l'emploi à Charpenne – Villeurbanne, puis à Mme Montmasson, Directrice du service Insertion du Conseil Général du Rhône.
- Dans un deuxième temps, je vous propose d'examiner les questions de formation et de validation. Pour cela, je ferai appel à Mme Decret de l'organisme ALPES, qui nous parlera de ses expériences dans le cadre d'AccelAIR et des perspectives qu'elle peut en tirer.
- Puis, dans un troisième temps, je propose d'aborder la question des employeurs et des entreprises qu'il faut mobiliser dans la construction des parcours. Sur ce thème, je passerai la parole à M. Jouve, un des conseillers de l'équipe AccelAIR chargé de cette question chez Forum réfugiés.

Voici donc présentés les intervenants sur la tribune. Je précise que d'autres interventions sont prévues avec des auditeurs de la salle. Il s'agit de M. Boucherit, responsable pédagogique et technique du dispositif académique de validation des acquis à Lyon, de Mme Firouzi, Présidente d'une association qui réussit le placement dans l'emploi grâce à un réseau actif d'employeurs.

Sans plus attendre, je vais demander à Madame Torres de nous faire part de son point de vue.

Denise TORRES

Bonjour. J'articulerai mon propos autour des questions suivantes : pourquoi l'agence participe au programme AccelAIR ? Quel était le déroulé de l'action ? Les points forts et les points faibles de cette action ? Pour enfin terminer en exposant quelques perspectives.

Les réfugiés statutaires demandeurs d'emploi, pour s'insérer sur le marché du travail, se heurtent aux mêmes difficultés que les demandeurs d'emploi en général, c'est à dire des difficultés liées à l'état du marché du travail. En revanche, de façon plus singulière, notre gros souci concerne la communication : la moitié des réfugiés à l'agence maîtrise peu ou pas du tout la langue française, ce qui ne facilite pas le dialogue et génère des incompréhensions dans les échanges. Deuxièmement, on constate une non reconnaissance automatique des diplômes et qualifications étrangères, je dirais dans la plupart des secteurs d'activités. Troisièmement, une méconnaissance du marché du travail et parfois de leur part une représentation presque enjolivée de la situation du marché français. À tout cela s'ajoute une méconnaissance des pratiques de recherche d'emploi telles qu'elles sont prévues en France. Et bien sûr, peu ou pas du tout de réseaux relationnels, ce qui restreint la portée du marché caché.

Cette population peut aussi s'associer à la population étrangère, qui n'est pas négligeable dans notre fichier de demandeurs d'emploi. C'était l'occasion de réfléchir à des solutions adaptées en participant à la mise en œuvre d'un projet novateur et ambitieux avec la possibilité de tester de nouvelles façons de travailler. Plus encore que d'autres populations, la prise en charge des réfugiés demandait un partenariat très resserré avec les autres professionnels de l'insertion. Pour l'ANPE, le challenge était de ne pas subir passivement l'arrivée de ces personnes qui ne sont pas préparées au marché du travail français.

Quelle est notre participation au projet ? Nous sommes partis du constat qu'un demandeur d'emploi ayant le statut de réfugié n'a pas accès à des services différents que les autres demandeurs d'emploi. Mais l'action a permis d'organiser un suivi spécifique pour cette population.

Premier constat de départ : les réfugiés demandeurs d'emploi inscrits au titre d'AccelAIR étaient répartis sur treize agences de l'agglomération lyonnaise. Chacun des 130 bénéficiaires est identifié dans le fichier informatique avec la mention « Action AccelAIR », de façon à informer les agences concernées. Nous leur avons communiqué les référents qu'ils pouvaient solliciter.

Concrètement, les réfugiés demandeurs d'emploi se sont vus offrir les services de l'ANPE sans aménagement particulier. Il s'agissait d'un entretien individuel, avec une actualisation semestrielle et la possibilité de solliciter nos conseillers à leur guise ou en fonction de la progression du parcours vers l'emploi. Parmi toutes nos mesures et toutes nos prestations, je citerais en particulier l'accompagnement à la recherche d'emploi et au projet professionnel, ainsi que le recours à des évaluations telles que les évaluations de capacités et de compétences professionnelles (ECCP) qui permettent de faire le point avec des personnes plutôt sujettes à une problématique de « reconversion », si on peut dire !

François AVENTUR

S'il vous plaît, pouvons-nous nous centrer davantage sur les aspects de réussite ou plutôt de difficulté, parce que le temps nous est compté, malheureusement.

Denise TORRES

Simplement, je termine sur cette partie, en notant que le rôle de nos correspondants AccelAIR était de participer au Comité technique « emploi » instauré par le dispositif AccelAIR pour favoriser les échanges entre partenaires et donner ainsi une réalité au traitement des parcours. Ces rencontres nous ont permis d'acquérir une meilleure connaissance de ce public, de mieux communiquer en interne, et de produire des réponses adaptées aux difficultés des réfugiés. C'est pourquoi une « fiche de liaison » a été créée et que nos dépliants - présentant les services de l'ANPE et les droits et devoirs des demandeurs d'emploi - ont été traduits en plusieurs langues étrangères : arabe, russe, serbo-croate et anglais.

Les résultats sont plutôt probants puisque 64% des réfugiés AccelAIR ont eu au moins un emploi durant la période concernée, dont 3/5^e en contrat de moins de six mois. Nos difficultés concernent donc le système d'information inter-agences, le suivi des mesures dans le cadre d'un partenariat densifié, l'insuffisante maîtrise de la langue française de la part des réfugiés, et le déficit de reconnaissance des expériences et des diplômes acquis à l'étranger.

Les perspectives pour le futur consistent surtout à poursuivre avec ce qui marche : (1) le rôle prépondérant d'un référent ANPE - AccelAIR pour servir d'interface entre les agences, les partenaires et les institutionnels et (2) aplanir les difficultés liées à une méconnaissance de la langue. Mais de façon plus ambitieuse, il est prévu de créer une plate-forme dédiée aux problématiques des réfugiés dans les domaines de l'emploi, de l'hébergement et du social. La présence d'interprètes devrait faciliter les échanges. Par ailleurs, l'agence prévoit de mobiliser d'autres prestations plus adaptées au profil des réfugiés, je pense notamment à la méthode de recrutement par simulation que l'ANPE souhaite essayer en lien avec les plates-formes de vocation, pour lutter contre les recrutements discriminants.

François AVENTUR

Merci Madame Torres. Pardonnez-nous de vous avoir un peu maltraitée. Vous aviez une intervention très riche et très précise et qui a bien illustré la manière dont un dispositif de Droit commun se met en ordre de bataille pour répondre à un enjeu spécifique. Je crois que c'est ça qui me paraît tout à fait intéressant. Dans cet ordre d'idée, je vais passer la parole à Mme Montmasson pour qu'elle puisse nous présenter les modalités de participation du Conseil Général du Rhône.

Martine MONTMASSON

Merci et bonjour à tous. La porte d'entrée du Département sur ces questions se fait, très naturellement, par les nouvelles compétences qui lui ont été transférées dans le cadre du RMI et de la mise en place du RMA, et ensuite, depuis le plan Borloo, sur les nouvelles prérogatives créées par le contrat d'avenir. Depuis le premier janvier 2004, le Département du Rhône a l'entière responsabilité du dispositif RMI, à la fois sur le volet de l'allocation et sur le volet de l'insertion. Sur le volet de l'allocation, je n'interviendrai pas puisque ce n'est pas l'objet de cet après-midi. Sur le volet de l'insertion, l'intervention du Département se fait dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion (PDI). Le Département a beaucoup orienté son PDI sur les questions liées à l'insertion professionnelle. Je pense que cela a été une volonté très forte des élus du Département d'essayer de mettre en place tous les moyens possibles pour aller dans ce sens. Pour vous donner des ordres de grandeur, ils ont déjà été donnés ce matin mais je les redis : le Rhône compte 32 000 bénéficiaires du dispositif RMI, parmi lesquels on compte un peu plus de 26 000 allocataires et plus de 11 000 inscrits à l'Agence pour l'emploi. On voit bien que la problématique d'insertion professionnelle, bien au-delà de celle des réfugiés

statutaires, est une problématique importante compte tenu du nombre des bénéficiaires du RMI dans le Rhône.

Les orientations de notre PDI sur l'insertion professionnelle ne différencient pas les réfugiés des autres bénéficiaires du RMI. Elles comprennent différentes mesures dont celle liée à la notion de référent. Comme cela a déjà été dit ce matin, le Département a conventionné avec environ 130 organismes rhodaniens. Ils assurent actuellement le suivi de plus de 15 000 bénéficiaires du RMI, dont un bon nombre sur des questions d'insertion professionnelle. Mais d'autres conventions plus spécifiques vont être renforcées en 2006, notamment avec l'ANPE et les quatre PLIE. Depuis 2004, le Département s'est aussi largement engagé dans la mise en place du contrat RMA ainsi que sur le Contrat d'Avenir, depuis juillet 2005.

Voilà pour le cadre général de l'action du Département. Pour ce qui concerne plus spécifiquement le partenariat avec AccelAIR, je pense qu'il y a eu un rapprochement important du service insertion du Département et de l'équipe AccelAIR, non pas pour monter des actions spécifiques mais pour essayer d'articuler et de faire bénéficier au mieux les réfugiés suivis par AccelAIR, de tous les moyens en provenance du Département, telle que le fléchage des offres RMA à satisfaire. C'est beaucoup de petites initiatives tout au long de l'année en fonction des opportunités qui se présentent et pas forcément des actions très spectaculaires. Ce sont des aménagements qui permettent, au fur et à mesure que les situations individuelles sont mieux connues, d'envisager des solutions plus adaptées aux situations des réfugiés et de favoriser leur insertion professionnelle durable, si possible, voire leur sortie du dispositif RMI.

François AVENTUR

Merci. Juste une question qui s'adresse à la fois à vous et peut-être à Mme Torres, concernant cet enjeu d'articulation dont vous faisiez état entre les dispositifs et entre les acteurs, parmi lesquels on trouve des référents RMI et des référents ANPE dans les agences. Comment cette communication, cette articulation va se faire dans votre esprit et, en tout cas, dans le cadre de la plate-forme qui est en gestation ?

Denise TORRES

Cette articulation existe déjà puisqu'un conseiller de l'ANPE est référent pour les ressortissants du RMI. Ce partenariat fait aussi l'objet d'un conventionnement avec le Département. Lorsque ce référent travaille avec le public RMI, il s'appuie sur l'offre de service de l'agence et pratique souvent de l'intermédiation active avec les autres intermédiaires de l'emploi et les entreprises.

François AVENTUR

Merci beaucoup. Mme Décret, je vous laisse la parole pour que vous nous parliez d'un dispositif plus spécifique à certains égards et des expériences relativement innovantes que vous avez conduites dans le champ du diagnostic et de la formation.

Catherine DECRET

Bonjour à tous. Je veux témoigner du travail qui a été mené par l'ALPES dans le cadre de ce projet Equal - AccelAIR. ALPES est un Centre de formation local qui intervient au niveau régional sur le champ de l'insertion sociale et professionnelle depuis une trentaine d'années auprès des publics en difficulté, dont les publics d'origine migrante et les réfugiés statutaires. Notre intérêt autour du projet AccelAIR était de travailler sur des ateliers de diagnostic et sur la formation professionnelle. L'AFPA, qui n'est pas là aujourd'hui, nous a permis d'imaginer des actions un peu plus spécifiques dans le champ de la formation.

Je vais essayer de faire court.

Les ateliers de diagnostic et d'orientation, qui ont fonctionné la première année d'AccelAIR, visaient à faire des évaluations du niveau de langue, à faire un repérage des capacités, des compétences et des aptitudes des bénéficiaires du programme, et à leur donner également un maximum d'informations sur le cadre de la formation, sur tous les parcours possible et sur les moyens pour y parvenir. Ces ateliers ont servi à accompagner la montée en charge des bénéficiaires AccelAIR, ils n'ont pas été reconduits par la suite.

Les points forts de ces ateliers sont de plusieurs ordres : (1) prendre en compte les potentialités de la personne, (2) collaborer en direct avec des formateurs de l'AFPA et des correspondants de l'ANPE, (3) construire des solutions individuelles en utilisant le caractère pluridisciplinaire du partenariat en place. Néanmoins, on constatait que certains réfugiés n'utilisaient pas les résultats du diagnostic car ils ne comprenaient pas comment s'en servir. C'est important de le noter. Je pense qu'un diagnostic d'orientation est intéressant en soit à condition qu'il arrive au bon moment. Avec les réfugiés, le bon moment n'est pas toujours celui qu'on croit.

Nous avons décidé, en commun, de ne pas reconduire ces ateliers diagnostic car il y avait doublon avec d'autres diagnostics d'orientation du même type, par exemple ceux prévus par le Département pour les allocataires du RMI. Cela aussi, c'est important de le dire. Sur le terrain, nous voyons souvent qu'il n'y a pas toujours harmonisation entre les dispositifs. Des personnes peuvent répéter sans cesse des situations.

Un dernier mot sur l'importance du diagnostic de départ. Je pense qu'il constitue un moment très important dans le parcours d'une personne. Il faut que le diagnostic arrive au bon moment. Il faut prendre en compte la spécificité de ce public. Plus l'histoire – le passé – est difficile, plus la personne se raccroche à ce qu'elle a été. C'est vrai pour la langue et c'est vrai aussi pour la position sociale qu'a pu connaître la personne avant son exil. Mais attention, nos extrapolations en matière de parcours peuvent provoquer des frustrations indésirées si les prescriptions ne sont pas suivies par les partenaires. Je pense, par exemple, à la prise en compte du niveau professionnel ou de la qualification atteint par les personnes dans leurs pays d'origine. C'est tout le problème de la VAE et aussi de l'équivalence des diplômes. C'est un chantier qui est très compliqué et qui prend du temps à voir le jour mais il ne faut pas l'oublier. On en a beaucoup parlé parce que c'était primordial.

L'ALPES est aussi intervenu sur le champ de la formation linguistique, en s'appuyant sur les dispositifs existants pour former les réfugiés AccelAIR. Au préalable, nous ne savions pas quelle formule adoptée entre formation « extensive » ou formation « intensive ». C'est assez habituel. Ce qui était plus « innovant » en 2002, c'était d'essayer de construire des parcours pré-qualifiants avec des modules français langues étrangères (FLE). Cette formule permettait aux réfugiés stagiaires d'aller plus rapidement vers la formation professionnelle avant d'avoir rempli les exigences de pré-requis en langue française – habituellement réclamés par les organismes de formation qualifiante.

Ainsi, en coopération avec l'AFPA, des parcours ont permis à des réfugiés de s'essayer dans des métiers du bâtiment et de la restauration. Les modules professionnels du pré-qualifiant étant dispensés en même temps que les modules de FLE. Ce va-et-vient très étroit entre les apprentissages techniques et les apprentissages linguistiques a permis de constater une progression dans la rapidité des acquisitions. C'est une réponse intéressante sur le champ de la formation, d'autant qu'en 2002, il n'y avait pas tellement d'expériences de ce genre.

Pour ce qui concerne le linguistique, il est important de souligner que les personnes ont des attentes différentes à des moments donnés. L'attente peut renvoyer aux apprentissages linguistiques fondamentaux ou plus fonctionnels, mais aussi au manque de réactivité pour le placement dans l'emploi. Il faut qu'il y ait des réponses multiples, à différentes étapes du parcours des personnes et non pas seulement des cours de langue française en amont d'un parcours.

François AVENTUR

Merci beaucoup. M. Jouve, nous nous tournons vers vous, avec un autre angle d'attaque qui est plutôt celui de l'entreprise. Vous allez nous dire ce que vous avez fait et quelle leçon vous en tirez ?

Emmanuel JOUVE

Bonjour. Nous avons placé l'emploi comme un axe primordial de réinsertion rapide. Notre principal objectif dans un premier temps était de multiplier les passages en entreprise, quelles que soient les contraintes (type de contrat de travail, secteur d'activité), pour ainsi donner aux réfugiés une connaissance du fonctionnement de notre marché du travail. Faire découvrir un métier et mieux préparer l'avenir.

Il s'agissait également de former les chargés de mission aux pratiques et aux méthodes de l'insertion professionnelle : apprendre comment accompagner le réfugié dans l'élaboration de son projet professionnel et faciliter la communication entre les acteurs de terrain, notamment avec le Service Public de l'Emploi.

Ensuite, nous avons dressé la liste des secteurs d'activité recherchés par les réfugiés bénéficiaires du projet AccelAIR pour calibrer les orientations à prendre avec les partenaires et les entreprises. Ces résultats ont été multiples : (1) apprendre à connaître la culture d'une entreprise et ses besoins, (2) modifier les représentations des réfugiés sur l'entreprise et celles des dirigeants vis-à-vis des réfugiés, (3) lutter contre les discriminations à l'emploi et (4) constituer un tissu relationnel mobilisable autour du réfugié.

Ce travail s'est inscrit dans la durée. Il réclame une réactivité et une légèreté de fonctionnement, surtout vis-à-vis des entreprises. Il faut être en capacité de réagir aux impératifs de celle-ci.

Nous avons médiatisé quelques actions porteuses telle que le partenariat avec Envie-Rhône, une entreprise d'insertion. Les réfugiés ont représenté jusqu'à 30 % de l'effectif de l'entreprise. D'autre part, l'implication du groupement de dirigeants « Le PASS » (le Plan d'Action Sur Sites) a permis d'atténuer les amalgames entre demandeur d'asile, réfugié et sans-papiers.

Mais le plus intéressant dans cette opération avec Le PASS consiste à pouvoir programmer des entretiens techniques avec des experts et des chefs d'entreprise. Pourquoi ? Parce que cette initiative permet de valoriser le réfugié dans son parcours professionnel, il se sent reconsidéré, il redécouvre un peu qu'il était détenteur d'une certaine position sociale dans son pays. C'est un gage au service d'une dynamique personnelle.

Autre point, pour reprendre les questions de reconnaissance des qualifications et des compétences. On observe qu'au plan technique une part importante des réfugiés en emploi utilise les mêmes méthodes et les mêmes techniques de production que dans leur pays d'origine. Ce qui prouve bien qu'au delà des transferts de compétences, il est possible d'imaginer des équivalences de diplôme pour un nombre de métiers moins limité qu'il n'y paraît à l'aide de la Validation des Acquis de l'Expérience.

Il est vrai que le bilan du programme est plutôt positif au niveau de l'emploi, mais il ne faut pas oublier la dépense d'énergie qu'il faut déployer pour instaurer un partenariat qui produit des résultats dans le domaine de l'emploi. A l'avenir, des partenariats vont se renforcer, notamment avec les PLIE, certains sont en cours, notamment avec la branche du Transport en Rhône-Alpes, alors que d'autres tentatives ont du mal à voir le jour, notamment avec le réseau des CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie).

François AVENTUR

Merci M. Jouve. Maintenant, nous allons passer à une autre partie de cette table ronde avec, si vous le voulez bien, quelques interventions de la salle. Je souhaiterais que s'expriment quelques informations et points de vue sur deux expériences et deux démarches tout à fait différentes. L'une sur la validation des acquis. Je vais demander à M. Boucherit de bien vouloir nous dire quelques mots là-dessus, puis à Mme Firouzi.

Yassine BOUCHERIT

Concernant la validation des acquis de l'expérience, effectivement, on en a parlé à plusieurs reprises. On a toujours un peu l'impression que l'étranger a développé une compétence ou une expérience qui est très différente de ce qui existe chez nous. Comme vous l'avez rappelé, en fait, la plupart du temps, il a travaillé sur des outils qui ont été construits ou exportés dans leur pays. En fait, on peut tout à fait permettre aux personnes de reconnaître leurs compétences par un diplôme ou une autre certification, selon les ministères. Leur permettre d'avoir la facilité de parler de leurs expériences et donc, d'être reconnus. La loi de 2002 sur « la validation des acquis de l'expérience » permet aux personnes d'origine étrangère de pouvoir travailler à l'étranger en faisant valider leur expérience par un diplôme.

A titre d'exemple, pour être très concret, on a eu des personnes qui étaient coiffeurs dans leur pays d'origine et qui ont pu faire valider un CAP de coiffure, voire un brevet professionnel pour pouvoir s'installer en France. Très récemment, un artisan du bâtiment, d'une cinquantaine d'années, qui travaillait en Russie à la décoration des appartements a fait valider un CAP de « plâtrerie peinture ». Cette personne qui ne maîtrisait pas la langue, avait préalablement suivi un module linguistique d'environ 500 heures. Cela lui a suffi pour pouvoir décrire son expérience. Accompagné par le dispositif académique de validation, la personne a pu présenter son expérience devant un jury qui a validé complètement son expérience. Autre exemple, celui d'une dame qui travaille actuellement dans un laboratoire d'analyse en Algérie et qui souhaite poursuivre son activité en France dans le même secteur. Pour l'exercer, il lui faut un diplôme du niveau « BTS analyse biologique ». Notre dispositif (DAVA) va l'aider à engager la démarche pour pouvoir valider un diplôme par l'expérience et éventuellement trouver un emploi par la suite.

François AVENTUR

Merci. Il me semble que votre intervention pose aussi une question. Je suis peut-être candide ou je ne connais pas suffisamment le projet qui se monte en matière de plate-forme. Il me semble qu'un enjeu sera de trouver un lien à établir de façon régulière entre cette plate-forme et le DAVA en particulier, mais plus généralement les dispositifs de validation d'acquis, parmi lesquels celui du Ministère du travail. Il me semble que là, il y a aussi un lien à construire. Votre présence témoigne de l'intérêt que vous portez à cette démarche, me semble t-il.

Yassine BOUCHERIT

Absolument. Il y a des personnes pour qui cela ne pose pas de problème et pour lesquelles on n'ira pas inventer un processus ou une démarche spécifique. Ils rentreront parfaitement bien dans le Droit commun. Je viens d'en citer quelques unes. On peut éventuellement se trouver face à d'autres personnes qui nécessitent, peut-être, un accompagnement spécifique. On a déjà travaillé au niveau pédagogique sur un accompagnement qui permette, justement, d'être plus présent et donc d'accompagner, pas à pas, la personne dans le processus. Ce qui est intéressant de savoir aujourd'hui, c'est qu'il n'y a plus de frein au financement des accompagnements. L'accompagnement ne dure pas très longtemps, une vingtaine d'heures environ. C'est une alternance de rendez-vous individuels pour l'analyse de l'activité professionnelle, avec un recoupement d'ateliers méthodologiques, soit pour aider à l'écriture, soit pour préparer, éventuellement, l'entretien avec le jury. Si on détecte des publics qui ont une expérience d'au moins trois ans dans leurs pays, on peut tout à fait envisager, même s'il y a des difficultés de langue, de construire un parcours avec un module linguistique au départ et leur permettre, quand même, de pouvoir s'exprimer à minima et de rédiger leur dossier afin qu'ils puissent mener la démarche rapidement. La VAE, dans ce sens là, ça peut être un accélérateur, tout du moins pour le dispositif de l'Éducation nationale (DAVA).

François AVENTUR

Merci M. Boucherit. Madame Firouzi, très rapidement, quelques mots sur votre association et sur l'expérience que vous avez dans cette mobilisation des acteurs professionnels.

Fereshteh FIROUZI

Bonjour. Je fais partie de l'Association d'Accueil aux Médecins et Personnels de Santé Réfugiés en France (APSR) et l'antenne nationale des vétérinaires, biologistes et scientifiques. L'association est située à Paris, à l'hôpital Ste Anne. Cette association a été créée en 1973 après le coup d'État au Chili.

Les professions de santé sont très protégées en France. Leur exercice est réglementé de façon rigoureuse. L'APSR aide tout réfugié -de fait ou de droit- ou apatride, qui exerçait une profession de santé dans son pays d'origine et qui souhaite l'exercer en France, à obtenir le droit de travailler dans le cadre de cette profession .

La réglementation est particulièrement dure pour les vétérinaires. Nous les orientons volontiers vers des doctorats ou des masters. Ils ont eu de bons résultats pour le master « Qualité en production animale » qui offre des débouchés intéressants.

Nous recevons environ 5 vétérinaires réfugiés par an, originaires en particulier d'Afrique, du Moyen Orient, de l'ex-URSS. Leur itinéraire, en France, passe souvent par des périodes de grande précarité et de déclassement, par exemple un dentiste devenu chauffeur d'ambulance et un vétérinaire qui, maintenant, exerce le métier d'animalier. C'est malheureux de le dire.

Je m'occupe de l'APSR à titre bénévole, comme le font ceux et celles qui travaillent à l'association à Paris et dans les autres antennes de province.

Nadjette MAOUCHE

Merci beaucoup Mme Firouzi. Effectivement, votre intervention est très importante. Nous allons poursuivre avec la quatrième table ronde consacrée à la santé mentale des

réfugiés. On parle d'abord et avant tout d'individus avec une histoire pas toujours facile. La santé mentale, c'est peut-être le premier élément que l'on devrait prendre en considération. Je vais laisser la parole à Christian Laval, Docteur en sociologie à l'Observatoire national des pratiques en santé mentale et précarité à Lyon. Je vais vous laisser aussi le plaisir de présenter les intervenants de cette table ronde.

E TABLE RONDE 4 : TRAUMATISME ET REMÈDE : UNE QUESTION DE SANTÉ ?

E.1 Présentation des participants

Intervenants à la table ronde

Bertrand PIRET, Psychiatre, Strasbourg

Sabina HERDIC, Psychologue, Lausanne, Suisse

Karima BRAKNA, Psychologue, Lausanne, Suisse

Joëlle GUÉLÉ, conseillère technique en travail social, DRASS Rhône-Alpes, Lyon

La table ronde a été animée par Christian LAVAL, Docteur en sociologie, Lyon

Intervenants en salle

Mike ARINCI, Association SARA GHU, Marseille

Amina KHELIL, Administrateur de Migration Santé Alsace, Strasbourg

E.2 Résumé des débats

Cette table ronde a le mérite d'aborder la complexité des réactions traumatiques dans un langage ouvert qui peut convenir au profane. Le lecteur retiendra que parmi les réfugiés violentés, les symptômes ne sont pas forcément apparents mais qu'ils peuvent commencer à se manifester, voire s'aggraver, quand les conditions d'accueil leur sont défavorables. Les intervenants utilisent souvent l'exemple des « interrogatoires » durant la procédure de demande d'asile pour illustrer ce qu'il faut éviter car cette catégorie de patients aurait plutôt besoin d'un cadre sécurisé pour s'exprimer en confiance.

Il est aussi constaté que la durée des procédures jusqu'à la régularisation entretient des liens avec le sentiment d'appartenance à un nouveau pays. À plusieurs reprises, il est rappelé le caractère intemporel des souffrances vécues : « pour eux la guerre n'est pas finie, ils ne peuvent pas complètement baisser les armes (...) ils se trouvent, entre parenthèses, arrêtés dans un présent fortement emprunt de passé (...) il s'agit du syndrome du temps muet ».

D'après les recherches et les expériences en cours, il est possible de retenir quatre points marquants : 1) évacuer l'illusion de régler ce genre de souffrances post-traumatiques par des solutions ponctuelles et brèves, 2) la nécessité de former les professionnels de l'accueil à la détection des symptômes, 3) d'adjoindre des interprètes (également formés) au moment des diagnostics médicaux, et enfin 4) de trouver des solutions qui permettent d'éviter le séjour en psychiatrie pour réduire la dérive d'une médicalisation parfois abusive. Ce dernier point renvoie au déficit de coopération entre le secteur social et le secteur médical.

E.3 Présentation des débats

Christian LAVAL

Bonjour. Je voudrais resituer le thème pour commencer. Il s'agit de la santé mentale des demandeurs d'asile, de ceux qui s'en occupent et d'une façon générale, de la société. Concernant les demandeurs d'asile, je dis « demandeurs d'asile » et non pas « réfugiés ». Je le fais un peu exprès puisque AccelAIR est thématiqué sur la question des réfugiés statutaires qui représente une catégorie éminemment administrative et pas identitaire. C'est vrai qu'en parlant de la santé mentale, on s'attend à quelque chose qui va briser les catégories administratives. Ce qui nous intéresse en santé mentale, c'est

effectivement la trajectoire des personnes qui traversent une épreuve et qui, pour certaines, sont réfugiées.

Deuxième précision : aborder la santé mentale revient à parler des représentations sociales qui sont relativement fortes. Attention donc à ne pas « pathologiser » le sujet envers les demandeurs d'asile ou les réfugiés car cette question est d'abord éminemment politique et sociale; même si elle comporte des incidences importantes en termes de santé.

Troisième précision : si la santé est une thématique aujourd'hui portée au débat de ce colloque, et j'en remercie les organisateurs, ce n'est pas parce qu'il y a des résultats à présenter au titre du premier programme AccelAIR. Ce qu'il y a d'intéressant, aujourd'hui, c'est qu'en phase de reconduction, les partenaires se rendent compte que la problématique « santé » devient un sujet à travailler. Ce qui explique la présence et l'organisation de cette table ronde qui, en soi, est un signe encourageant.

Je ferai, pour commencer, une brève présentation des intervenants. Je voudrais d'abord excuser Valérie Colin avec qui je travaille à l'Observatoire national des pratiques en santé mentale. Nous avons réalisé une recherche action sur « Santé mentale et demandeurs d'asile » à l'initiative de la DRASS Rhône-Alpes. Je présente Karima Brakna, psychologue à Lausanne auprès de Jean-Claude Métraux, docteur en psychiatrie; Joëlle Guélé qui travaille au service de la Commission sociale de la DRASS Rhône-Alpes et qui nous a accompagné tout au long de la recherche-action dont je viens de parler. Sabina Herdic, également psychologue à Lausanne. Et puis, Bertrand Piret, psychiatre à Strasbourg. Bertrand Piret anime un réseau d'accueil et de prise en charge psychologique des familles immigrées et réfugiées (réseau RESPIRE); il organise des formations et des enseignements dans ce domaine sur Strasbourg (association Parole sans frontière : www.p-s-f.com).

La première question concerne le terme de « traumatisme » : de quoi s'agit-il ? Qu'est-ce que vous pouvez nous dire ? Comment le distinguer des événements réellement subis et de la manière dont ils sont construits psychologiquement par les personnes avant leur exil. Comment authentifier les traumatismes sur le plan psychique ? Et comment penser les dispositifs d'accueil pour ne pas démultiplier le traumatisme et pour essayer d'être dans une logique de prévention et de soin ? Peut-être Bertrand Piret pourrait répondre dans un premier temps.

Bertrand PIRET

Deux mots pour préciser d'où je viens. Effectivement, depuis 15 ans, avec un certain nombre de collègues à Strasbourg, nous avons mis en place des actions spécifiques destinées à favoriser l'accès aux soins des migrants en général et donc, des demandeurs d'asile, des réfugiés et des déboutés en particulier. Cette initiative prend la forme d'une consultation transculturelle faisant intervenir en psychiatrie des interprètes de manière systématique afin d'offrir la possibilité aux gens de pouvoir s'exprimer dans leur langue maternelle. Puis, une dizaine d'années après l'instauration de cette consultation, l'organisation s'est étoffée d'un réseau de professionnels, dont des psychologues du secteur public, aux côtés de nos premiers partenaires : services sociaux, associations d'entre-aide et établissements d'hébergement.

Cette organisation a permis de fortement démultiplier l'accès aux soins dans tout le département. Désormais, au bout de 15 ans d'effort, dans chacun des secteurs de psychiatrie du Bas-Rhin, il existe des psychiatres et des psychologues qui accueillent les gens avec des interprètes. Cependant, le risque d'une médicalisation abusive existe du fait que pour l'instant il n'y a que dans les hôpitaux que l'on trouve le financement pour des interprètes. Si bien qu'une difficulté psychologique sans maladie mentale relève

d'une consultation hospitalière même si elle n'est pas toujours justifiée sur le plan strictement médical.

Par rapport à la question du traumatisme, il y a une confusion très fréquente qu'il faut tout de suite lever entre l'événement et son effet psychique. Du point de vue de la clinique - de la psychopathologie - le traumatisme psychique renvoie à la névrose traumatique, c'est-à-dire l'effet psychologique que produit un événement chez un sujet. Or, il n'y a pas de corrélation *a priori* prévisible entre l'intensité, la gravité d'un événement, son caractère horrible et cruel et la constitution d'un traumatisme psychique chez la personne. Il faut le savoir, même si, évidemment, plus quelqu'un va être soumis à des traitements déshumanisants – avec des sévices et des tortures programmées - plus les risques de constitution d'un traumatisme au sens psychique sont aggravés. Mais ça n'est pas du tout automatique.

C'est important parce qu'il en découle un principe thérapeutique simple : diagnostiquer le traumatisme psychique au-delà de l'événement « raconté » qui a pu le produire. Or, ce repérage n'est pas simple. Il s'agit des maladies qui se caractérisent par la présence de ce traumatisme psychique, qu'on appelle les névroses traumatiques. Les névroses traumatiques sont assez difficiles à déceler car la symptomatologie n'en est pas très spectaculaire. Les souffrances endurées sont souvent peu verbalisées, par pudeur, ou par honte mais aussi par méfiance. Par contre, ce traumatisme peut s'exprimer par des symptômes qui, en apparence, n'ont rien à voir avec le traumatisme mais qui peuvent nuire au processus d'insertion : difficulté à maîtriser le français, à trouver un emploi, etc.

C'est aussi important de distinguer ce qu'on appelle les névroses traumatiques, qui constituent des pathologies graves, intenses et durables, de ce qu'il faudra appeler autrement « les réactions traumatiques » ou bien « les difficultés psychologiques ». De grandes souffrances existent aussi parmi cette population. Elles peuvent avoir été créées par des facteurs antérieurs à l'arrivée dans le pays d'accueil, mais aussi par les conditions de l'accueil. Je pense que nos collègues suisses pourront en parler. Les conditions d'accueil sont différentes, là-bas. En particulier pour ce qui concerne l'attente sans statut.

Ce que je voulais dire à propos de la névrose traumatique, c'est qu'à partir du moment où l'on a bien en tête qu'il s'agit d'une réaction individuelle de la constitution d'un traumatisme psychique à partir d'un événement et que cette constitution dépend de facteurs qui sont propres à l'individu, le traitement va être forcément singulier, personnel. Ce traitement va devoir être mené sur le long terme. Il n'y a pas de traitement court, expéditif, facile de la névrose traumatique. On ne peut pas effacer ces symptômes de manière rapide. Toutes les solutions que l'on peut vous présenter ou vous faire miroiter pour accélérer ce processus sont, à mon avis, des escroqueries, des illusions. Le seul apport, c'est la reconstruction patiente d'une subjectivité dans un cadre psychothérapeutique stable, fiable et durable, avec des personnes qui sont susceptibles d'instaurer une confiance à longue durée.

J'ai donc un avis réservé sur toutes les techniques à la mode qui se veulent plus brèves : hypnose, thérapie cognitive ou comportementaliste, débriefing et pourquoi pas, la technique des mouvements oculaires qui a un certain succès. Cela ne marche pas, sinon les psychiatres militaires l'utiliseraient, ils connaissent ces pathologies depuis très longtemps. Le débriefing par exemple, n'est pas adapté. C'est une méthode qui a été inventée par les militaires pour éviter que ne se constitue un traumatisme psychique. Non pas pour le guérir ou l'enlever mais pour éviter qu'il ne se constitue, en offrant une écoute dans les heures qui suivent un événement catastrophique, un attentat ou un bombardement, dans les 24-48 heures maximum.

Les demandeurs d'asile et les réfugiés ont largement, et malheureusement pour eux, le temps d'élaborer et de consolider des symptômes bien fixés. C'est pourquoi il est

important de tenir compte de la langue et de la culture d'origine pour pouvoir venir en aide à ces personnes.

Toute démarche de santé devrait comporter un volet prévention. C'est un principe qui va de soi en santé publique. La prise en compte des éventuels problèmes de santé doit intervenir très tôt, dès l'accueil des demandeurs d'asile. En outre, 20 % à peu près de ces demandeurs d'asile deviendront réfugiés statutaires. Comme déjà dit à d'autres niveaux, il faut commencer très tôt à préparer une prise en charge qui pourra s'avérer longue. Maintenant, comment améliorer l'accueil proprement dit ? Il y a tout de même des urgences de survie à régler. Il ne faut pas que la prise en charge psychologique vienne se substituer à des carences fondamentales en termes de logement, de nourriture et d'habillement. C'est parfois quelque chose qui peut se présenter à cause du désarroi des équipes de professionnels qui ont en charge ces gens complètement démunis. On peut intervenir à l'accueil en aidant des équipes mais pas forcément en étant là, à essayer de mettre un pansement sur une jambe de bois auprès des demandeurs d'asile.

Je crois que la performance provient de l'amélioration de la formation des équipes. Il ne s'agit donc pas forcément d'une réponse portant sur des dépistages de toute une population pour, ensuite, faire des diagnostics. Une fois formées, les équipes peuvent s'équiper pour reconnaître, dépister et réagir de manière adaptée aux différentes souffrances psychologiques. Les équipes sont exposées à ce traumatisme qui s'exprime de façon directe ou indirecte. Il suscite une angoisse majeure chez les équipes, quand il est présent. La symptomatologie traumatique peut engendrer chez un travailleur social, une angoisse tout à fait massive. C'est une fenêtre ouverte d'un seul coup sur la cruauté extrême de l'humanité. Chose à laquelle, en général, on préfère éviter d'avoir affaire. Cette charge d'angoisse doit être prise en compte dans les équipes. Il devrait y avoir, à mon avis, des formations en termes de connaissance, de savoir, mais aussi, de reprises avec des cliniciens expérimentés en matière de clinique traumatique interculturelle. De quelle manière ? En exprimant cette angoisse et en exprimant les difficultés liées à la pratique même avec des situations précises.

Christian LAVAL

Merci. On reviendra peut-être sur cette question de la formation, si on a un peu de temps. Karima, vous avez la même expérience mais vous aviez prévu de nous dire deux choses différentes.

Karima BRAKNA

Nous avons été prévenus que nous étions censés parler des réfugiés statutaires. Cette présentation n'abordera que peu ce thème, en voici les raisons. Il faut savoir qu'en Suisse, le statut de réfugié statutaire ne s'obtient qu'après un long processus. Il ne s'agit pas d'une question de mois, mais bien de plusieurs années. Dans notre pays, les demandeurs d'asile le restent en moyenne plus de cinq ans, cette attente pouvant parfois durer jusqu'à dix ans.

En fait, tous les problèmes que vous avez évoqués aujourd'hui, par rapport à l'insertion professionnelle et à l'hébergement, ne sont pas vraiment identiques en Suisse. Les demandeurs d'asile chez nous ont le droit de travailler. Souvent, quand ils reçoivent le statut, ils ont déjà un emploi et un logement. Il est vrai que nous ne rencontrons pas la même problématique et que nous n'avons pas la même manière d'aborder les choses.

En tant que professionnels de la santé mentale, nous sommes théoriquement suffisamment outillés. Nous avons, par exemple, les manuels diagnostics, américains pour la plupart, afin de nous orienter dans une intervention thérapeutique adaptée aux troubles observables chez nos patients. Ces nosographies, qu'on utilise tous les jours,

donnent une description assez détaillée d'un syndrome illustratif d'un traumatisme pour la santé mentale d'un sujet. Pourtant, il est à noter un certain réductionnisme dans cette considération du traumatisme, qu'on appelle dans les nosographies, « le stress post-traumatique ». Ce réductionnisme ou cette inadéquation sont d'autant plus évidents lorsque l'on se réfère à la souffrance que vivent les requérants d'asile.

Ce qui ne va pas avec ce diagnostic de stress post-traumatique qu'on utilise malgré tout est la question de la temporalité. Elle n'est pas vraiment prise en compte dans ce diagnostic. En fait, la méthode implique deux temps pour l'analyse : avant l'événement traumatisant et après l'événement traumatisant. Entre eux deux, on ne sait apparemment pas trop ce qu'il se passe. « Après l'événement traumatisant » sous-entend que l'événement est fini dans le temps, qu'il est passé et que l'individu doit vivre avec. Suite à l'événement, des troubles apparaissent, certes, mais pas toujours. Les troubles apparaissent et durent un certain temps selon la gravité de l'événement et selon différents facteurs qui peuvent participer à maintenir les dérèglements. Pourtant, le stress post-traumatique évoque l'ancienne présence d'une blessure, qui n'a plus cours lors de l'apparition des symptômes. Or, dans la pratique quotidienne de clinicien nous constatons que ces mêmes blessures ne sont pas refermées. Bien au contraire. Pour des survivants qui depuis dix ans attendent un statut afin de savoir s'ils seront reconnus comme victimes ou pas, si le droit de vivre sereinement ou pas leur sera accordé, pour ces gens-là, la guerre a beau être finie, ils ne peuvent pas baisser les armes. Ils ne peuvent pas abandonner le combat. Les réactions « traumatiques » seront alors toujours visibles. Ces individus en souffrance feront toujours des cauchemars car ils ne pourront pas dormir, ils sursauteront dès la moindre sonnerie un peu plus forte qu'une autre.

En fait, on pourrait dire que les demandeurs d'asile ne souffrent ni de syndrome traumatique, puisque l'exposition n'a plus lieu, ni de syndrome post-traumatique. Mais dans quelle mesure peut-on dire que l'exposition a fini de produire ses effets ? Nous pourrions considérer cette problématique grâce à ce que le Docteur J.-C. Métraux décrit sous le vocable de « syndrome du temps muet ». Ces victimes sont entre parenthèses. Elles sont totalement arrêtées dans un passé répétitivement présent. Enfin, tout est un peu mélangé et dans ce temps-là, l'élan se bloque, les processus de deuil ne peuvent pas se réaliser. Les gens ne pensent pas à leurs morts, ils ne peuvent pas. Ils n'ont pas le temps, seule la survie fait sens et entraîne l'impossibilité d'aller de l'avant. Tout le processus intégratif est totalement réduit à néant, tout comme le processus thérapeutique. Le diagnostic de PTSD ne suffit pas à comprendre ou à illustrer la souffrance des demandeurs d'asile. C'est peut-être pour cela que les traumatismes particuliers dont nous parlons aujourd'hui ne relèvent pas exclusivement de la pathologie individuelle. Il s'agit d'une pathologie sociale et contextuelle puisque le dysfonctionnement individuel s'exprime dans un système socio-politique particulier Observerait-on les mêmes constats dans un système différent de prise en charge ?

Si l'on fait un retour dans l'histoire autour de cette dénomination diagnostique de « stress post-traumatique », nous observons plusieurs étapes importantes et significatives. L'établissement de ce diagnostic devait premièrement permettre aux vétérans du Vietnam d'obtenir une couverture sociale ou une rente. La reconnaissance du traumatisme a permis à ces soldats d'obtenir le statut d'ancien combattant et d'éviter ainsi l'errance. Aujourd'hui, nous nous voyons presque contraints de maintenir ce diagnostic totalement inadapté à la compréhension de la souffrance réelle de nos patients car il donne droit à la rédaction et à l'établissement d'un certificat médical attestant des souffrances vécues par les demandeurs d'asile. Ces divers éléments d'incohérence révèlent donc de ce dysfonctionnement global évoqué plus haut. Il nous reste alors fort à faire pour traiter ce système défaillant et trouver des interventions pertinentes à soigner cette pathologie qui reste, avant toute chose, une pathologie sociale.

Christian LAVAL

Merci. C'est vrai que les thérapeutes semblent mal à l'aise avec la question de ce que vous appelez la nosographie et la question des catégories. Il y a, d'un côté, ce concept de névrose, de stress post-traumatique et, de l'autre côté, il y a d'autres approches cliniques. On voit bien qu'on est dans une problématique où vous essayez de « combiner » les procédures et la subjectivité. Et puis, vous êtes convoqués dans l'espace politique et social à authentifier des souffrances. Cela vous est clairement demandé et c'est un travail à haut risque, ce dont vous témoignez.

Sabina, je vous passe la parole, pour que vous puissiez nous dire, au-delà des catégories, ce que vous faites à Lausanne, notamment dans le champ de la formation auprès des acteurs.

Sabina HERDIC

Bonjour à tous. Je parlerai de cet accueil primaire qui s'effectue en Suisse dans les centres d'enregistrement où les personnes font leur déposition et leur demande d'asile. Dans ce centre d'accueil, on leur fait passer une, deux, voire trois, auditions dans une période plus ou moins courte de trois à six semaines. Je voudrais aborder l'impact des premiers interrogatoires qui peuvent, à mon sens, participer soit au réveil, soit à l'apparition de certains « traumatismes », dans la mesure où ces interrogatoires sont clairs, précis et concis, où ils demandent à la personne de restituer son histoire, son vécu qui peut être extrêmement chargé.

Les demandeurs d'asile sont assistés d'une manière infantilisée. Ils n'ont pas de droits et sont obligés de se plier aux ordres et demandes. D'autre part, les personnes n'ont que des événements récents et traumatisants en mémoire et n'arrivent pas à les dépasser. L'avenir est complètement incertain. Les personnes se trouvent dans une situation particulièrement inconfortable, qui ne leur permet pas d'avoir accès, psychologiquement, à leurs souvenirs et de pouvoir en faire part à quelqu'un de confiance. Car, je le rappelle, les personnels d'accueil ne sont pas forcément spécialisés alors que les situations réclament de la reconnaissance et de l'écoute. Une écoute de validation de leur douleur et de leur vécu. Ce qui n'est pas souvent le cas.

On parlait aussi de l'utilité d'un suivi psychologique après l'obtention du statut. Il est vrai que l'obtention du statut peut signifier une nouvelle liberté : à nouveau, on peut faire des projets, on peut se projeter dans l'avenir et essayer de créer une certaine stabilité. Toute cette période qui s'est écoulée entre le dépôt de la demande d'asile et l'obtention du statut reste cependant comme vide. Ce que les personnes décrivent souvent ressemble à une « absence temporelle » qui n'est pas remplie. Il s'agit d'une part de remplir ce temps vide, d'accompagner la personne dans la réalisation des deuils qui n'ont pas été possibles jusque -là, de récupérer et d'aller au-delà du traumatisme.

Christian LAVAL

Si vous ne voulez pas parler de la formation, ce n'est pas grave. Ce qui est important, c'est le témoignage et celui qui porte ce témoignage. Je crois que c'est ce que vous êtes en train de nous dire.

Sabina HERDIC

Au niveau de ce premier accueil des demandeurs d'asile, il me semble que la formation des personnes qui accueillent reste lacunaire. Il manque cette formation, il manque cette sensibilité, même si en Suisse, je pense qu'on est assez sensibilisé. L'Université propose des formations sur le sujet. D'autre part, le recours aux interprètes/médiateurs socio-culturels nous aide non seulement à nous comprendre mais aussi à comprendre le

sens que l'autre donne à son vécu, à son histoire, à ses projets, à ses pratiques culturelles et à ses significations. Néanmoins, les personnes de premier contact ne sont, à mon sens, que très peu sensibilisées à l'approche des migrants et leurs problématiques complexes, cherchant avant tout à établir la vérité sans forcément se soucier du bien être des migrants et pouvant, sans le vouloir, recréer un nouveau traumatisme.

De fait, je pense qu'un travail de sensibilisation peut être fait au niveau des centres dits « d'enregistrement » et de leur personnel afin de permettre une approche plus humaine, dans l'empathie et le respect de l'autre.

Christian LAVAL

Merci beaucoup. Le thème est vaste et on risque d'être frustrés. La question des interprétariats est très importante et, notamment, la question des interprètes qui interviennent dans des cadres thérapeutiques. C'est quelque chose qui fait débat et qui demande effectivement, un certain professionnalisme. Je vais passer maintenant la parole à Joëlle Guélé qui travaille au Service de la cohésion sociale à la DRASS. Elle n'est pas clinicienne mais ce qui est intéressant, ici, c'est de voir comment, après un diagnostic en Rhône-Alpes, l'administration DRASS peut se saisir de ces questions et mettre en place un projet sur ce sujet, sur différents thèmes que vous allez nous expliquer.

Joëlle GUÉLÉ

Bonjour. Si j'interviens aujourd'hui à cette table ronde de cliniciens, c'est parce que j'ai particulièrement suivi et accompagné la recherche-action « santé mentale et demandeurs d'asile », impulsée et financée par mon administration (la DRASS Rhône-Alpes). Pourquoi cette recherche action ? Pour venir éclairer des constats récurrents portés par nos partenaires associatifs chargés d'accueillir et d'héberger les demandeurs d'asile, constats d'une souffrance psychique dans le champ de la demande d'asile et d'une offre de soins qui serait non adaptée.

La richesse de cette recherche action est d'avoir associé, dans l'analyse et dans la méthode, à la fois des professionnels du social et des soignants de différentes institutions de la région Rhône-Alpes. Elle pose un diagnostic, elle identifie des zones et des pratiques à risque du point de vue de la santé mentale. Elle alerte et pose des principes communs d'action et des recommandations. Elle interpelle tout un chacun et nous pousse à nous engager dans un mieux faire individuel et collectif.

Je voulais insister sur deux points du diagnostic, pour lesquels institutionnellement, dans le cadre de nos missions, des travaux seront conduits.

Le premier point porte sur le risque possible de traumatismes cumulatifs lié aux conditions d'accueil et d'hébergement. Ce qui est dit concerne les conditions d'accueil et d'hébergement souvent précaires, incertaines ou trop aléatoires, qui peuvent être vécues comme une nouvelle expérience traumatique, d'où les difficultés à dépasser le traumatisme lié aux persécutions et à l'exil. Ce quotidien, insuffisamment structurant, risque de maintenir la personne dans des stratégies de survie qui ne lui permettent pas un minimum de sécurité psychique.

La question centrale à laquelle nous sommes confrontés est la suivante : comment, dans le dispositif d'accueil, nous veillons et nous allons veiller à proposer un quotidien qui amène un minimum de sécurité psychique pour des adultes et des enfants, sécurité psychique qui leur permette de penser à un futur possible ? C'est une question importante, sur laquelle il nous faut progresser : progresser dans l'amélioration des conditions d'hébergement des demandeurs d'asile et, notamment, augmenter les capacités d'hébergement spécifique (CADA) et renforcer l'accompagnement social des demandeurs d'asile hébergés dans les structures d'urgence. L'action 8 du PITE

(Programme des Interventions Territoriales de l'État en région Rhône-Alpes), portée par le Préfet de région et dans laquelle DRASS et DDASS sont parties prenantes, nous donne le cadre de mise en œuvre de ces axes prioritaires.

Le deuxième point sur lequel je voulais appuyer mon propos concerne le risque possible de médicalisation psychiatrique excessive, faute de compréhension mutuelle ou faute d'adaptation des offres de soin. Dans un premier temps, il nous faut comprendre ce qui est dit, voire aussi ce qui reste caché par pudeur, pour apprécier la nature éventuelle du traumatisme et de son retentissement.

Ainsi, comment chacun, dans son champ professionnel différent et complémentaire, peut-il mieux comprendre, mieux appréhender le traumatisme et mieux le traiter.

Les intervenants, les chercheurs et les groupes de recherche, nous disent, notamment, qu'il faut agir précocement, garantir et renforcer la qualité de l'interprétariat dans la relation de soin (ce qui suppose des actions de formation des interprètes), mettre en valeur, conforter et fédérer les expériences de soin existantes en Rhône-Alpes, construire et offrir des formations pluri-thématiques et inter-institutionnelles, rompre l'isolement des intervenants et créer les conditions favorables pour un travail en réseau.

Quelles perspectives possibles du côté de la prévention et de l'offre de soins ? Les travaux en cours, sur le Programme Régional de Santé publique (PRSP), pilotés par la DRASS, laissent penser que les problèmes de santé mentale feront partie des axes prioritaires.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de santé mentale et du volet psychiatrie du SROS 3, la DRASS veillera à ce que l'engagement de la psychiatrie publique soit maintenu et que des partenariats formalisés – recommandation de la recherche action - entre les secteurs de psychiatrie publique et les établissements d'hébergement spécifiques, puissent être favorisés. D'ores et déjà, dans la suite de cette recherche-action, la DRASS va appuyer et financer un séminaire recherche et clinique qui réunira des professionnels du soin, du social et des universitaires autour de ces questions. Ce séminaire devrait renforcer la connaissance clinique, produire notamment des orientations sur la mise en place éventuelle d'une consultation spécialisée interculturelle et/ou la solidification d'un réseau régional. Par ailleurs, nous souhaitons avancer et engager très rapidement des travaux sur deux questions particulières : la question des ressources en interprétariat professionnalisé et celle de la formation des acteurs.

Pour conclure, la démarche impulsée par la DRASS, et accompagnée par les chercheurs de l'ORSPERE-ONSMP, a favorisé l'émergence d'un réseau d'acteurs que les travaux à venir vont renforcer. Ce travail collectif, à sa manière, dans son champ particulier, devrait contribuer à ce changement de regard, et à l'enrichissement des pratiques d'accueil, d'accompagnement, de soin pour répondre aux besoins de santé des personnes en demande d'asile.

Christian LAVAL

Merci beaucoup. Cet exercice difficile consiste à traduire un certain nombre de principes en termes d'objectifs opérationnels. Je pense que c'est ça qui est intéressant dans ce que vous montrez : des objectifs opérationnels adossés à une ligne politique. Quelques minutes pour une question ?

Nadjette MAOUCHE

Oui, quelques petites minutes. Une question de madame Pascale Gaspard, d'un Service demandeurs d'asile à Nancy, qui demande avec quels moyens et sous quelles formes est proposé le soutien psychologique auprès des personnes du CADA d'Aix-Marseille.

Daniel TAILLADE

Il s'agit du réseau de partenaires spécialisés et du travail avec des interprètes qui interviennent dans l'institution, à savoir, un médecin psychiatre, le CMP enfant, le CMP adulte, la PMI, et des temps de régulation avec des temps de supervision.

Mike ARINCI

Nous sommes sur deux mentalités de fonctionnement différentes par rapport au financement des personnes intervenant sur le soutien psychologique. Nous, nous avons fait le choix de fonctionner un peu différemment. À la naissance du CADA, il y a quatre ans, cette question s'est posée en équipe. Ce que nous avons retenu, c'est que les référents sociaux préféraient avoir un nombre plus important de suivi et d'accompagnement de personnes, et être soutenus par des professionnels spécialisés. Ce qui fait que nous avons mis en place, non seulement la présence en temps plein d'une psychologue, mais aussi la présence en temps plein d'un juriste spécialisé, en mutualisant et en diversifiant les compétences de chacun.

Nadjette MAOUCHE

Merci.

Christian LAVAL

Juste un mot sur l'offre de soins et sur la manière dont elle s'organise par rapport aux demandeurs d'asile. Il y a deux axes qu'il faut bien avoir en tête dans le contexte français, qui n'est pas le même que le contexte suisse, bien évidemment. Le premier, c'est l'accessibilité aux soins par les demandeurs d'asile. Or, on constate que la psychiatrie publique est très peu présente. Par ailleurs, en région Rhône-Alpes, c'est vrai qu'on a recensé un certain nombre d'expériences où des CADA travaillaient avec des centres médicaux psychologiques mais ces initiatives sont plutôt rares. Ainsi, au-delà de ces initiatives, se pose la question de savoir comment mettre en place une dynamique pour que la psychiatrie publique intègre ce champ de pratique. On « attrape » les cliniciens avec de la clinique, pas autrement. C'est leur travail, c'est bien normal. Notre recommandation est simple puisqu'elle consiste à prévoir un conventionnement avec le secteur psychiatrique à chaque fois qu'il y a un CADA sur un territoire. Le contenu clinique du projet appartient au clinicien, on a rien à en dire. Mais qu'il y ait une démarche, effectivement, qui soit systématisée, c'est un premier point.

Il y a un deuxième point qui est apparu de façon très itérative, tout au long de la recherche, c'est ce que, dans le jargon des cliniciens, on appelle « l'analyse de la pratique », la supervision des équipes de travail social ou des accueillants de première ligne. Comme dans certains CHRS, la présence de psychologues pose les questions suivantes : est-ce qu'il faut des psychologues à la disposition des équipes dans un CADA ? Est-ce qu'il faut des psychologues à la disposition des intervenants pour mettre en place des espaces d'analyse de la pratique ? Troisième question, pour complexifier un peu les choses : ces offres peuvent-elles être faites aussi par le Droit commun ou est-ce aux associations de prendre les devants ? Je ne donnerai certainement pas les réponses mais voilà le bilan que l'on a fait.

Nadjette MAOUCHE

Je vous remercie, monsieur Laval. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole. Oui, je vous en prie.

Amina KHELLIL

Amina Khelil. Je parle de ma place d'Administrateur de Migration Santé Alsace. L'interprétariat médical et social répond à un besoin « immédiat » mais sa portée dépasse largement la communication ponctuelle. Il contribue à l'accès aux soins et à l'intégration sociale des personnes. Migration Santé Alsace travaille avec des partenaires qui sont les services publics de santé et d'accueil ainsi que les associations oeuvrant dans ces mêmes domaines. L'association met à la disposition des usagers, des acteurs professionnels et des institutions partenaires – préalablement sensibilisés et informés du fonctionnement – des interprètes dans les langues de l'immigration. A l'écoute de la spécificité de chaque demande, l'association affecte à chaque mission un interprète adapté à la situation selon différents critères importants pour l'entretien. Les demandes émanent toujours des acteurs professionnels, l'association ne répond pas aux demandes des usagers. Pour répondre à la question de Mme GUÉLÉ de la DRASS au sujet des fonds pour le montage d'actions en interprétariat, je dirais que notre pratique à Migration Santé Alsace est que ce service est totalement gratuit pour l'utilisateur grâce aux financements d'une part du PRAPS, des orientations nationales du FASILD et de l'action Sanitaire et Social de la CRAM et, d'autre part, des contributions des établissements demandeurs, les hôpitaux universitaires de Strasbourg et les hôpitaux de la région, les collectivités (actions sociales, consultation PMI) et enfin les dispositifs d'accueil et associations diverses.

Christian LAVAL

Juste pour compléter parce que c'est très important. On s'était rendu compte qu'en Rhône-Alpes les expériences de consultation à Grenoble, Lyon ou dans d'autres villes, n'étaient pas du tout articulées avec une activité de recherche clinique dans le champ universitaire. Ce qui est le cas, par ailleurs, dans d'autres régions, notamment à Paris avec Primo Levi ou d'autres centres, ce qui est le cas aussi à Strasbourg et à Toulouse. On a donc mis en place une réflexion pour que la recherche clinique, dont on parlait tout à l'heure, soit aussi conventionnée avec l'institut de psychologie et avec l'Université qui forme les psychiatres. Cela nous paraît très important. C'est un champ émergent au niveau théorique. Il y a des théories cliniques qui s'affrontent. C'est très important d'articuler une réponse en termes de consultation avec la recherche. Les professionnels de la région Rhône-Alpes, pour l'instant, sont obligés d'aller se former à Paris ou ailleurs, ce qui est, quand même, dommage pour une région comme la nôtre.

Nadjette MAOUCHE

Très bien, donc le projet est plus que naissant. Je vais remercier, monsieur Laval, ses intervenants et ses invités. Merci beaucoup mesdemoiselles, madame. Je vais demander à la prochaine table ronde de me rejoindre.

F TABLE RONDE 5 : QUEL BILAN, QUELLES PERSPECTIVES ?

F.1 Présentation des participants

Intervenants à la table ronde

Catherine NASSER, Directrice de la formation continue de la Région Rhône-Alpes, Lyon
Jean-Claude CADENET, Chef du Bureau de l'Action Sociale, Culturelle et Territoriale, Direction de la population et des migrations, Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Paris

Jan KEPKA, Haut Fonctionnaire, Ministère de l'emploi et des Affaires sociales, République Tchèque

Jacques MEGAM, Président, Association pour la Défense des Réfugiés Africains en France, Lyon

Michèle THOZET, Administrateur Principal, Unité EQUAL, Commission Européenne, Bruxelles

Richard JEANNIN, Directeur régional du FASILD, Rhône-Alpes, Lyon

Mohamed DIAB, Responsable du projet AccelAIR, Forum réfugiés, Lyon

La table ronde a été animée par Nadjette MAOUCHE, Journaliste – Présentatrice, France 3, Lyon

F.2 Résumé des débats

Pour cette dernière table ronde, les participants ont choisi de présenter la manière dont leur administration se positionne pour intégrer la catégorie des réfugiés parmi leurs publics cibles. Pas vraiment d'engagement donc, mais plutôt des précisions et beaucoup d'appels à la vigilance notamment sur deux points : éviter la stigmatisation en spécifiant à outrance les politiques de chacun et ne pas omettre l'importance des discriminations dont les immigrés sont victimes en France.

Une lecture attentive des échanges peut même laisser supposer un certain décalage entre le discours des donneurs d'ordre – de cette table ronde – et les propos exprimés précédemment par les acteurs de terrain. Les uns souhaitant ne pas déroger au principe de non spécialisation tandis que les autres s'évertuent à initier des compléments adaptatifs aux mesures de Droit commun. La représentante de la Commission européenne venant rappeler auprès du FASILD qu'il est tant de réduire la « fracture coloniale » pour réinvestir le modèle social que l'Europe propose en matière d'Égalité des chances, puisque tel est le thème de l'année 2007.

F.3 Présentation des débats

Nadjette MAOUCHE

Catherine Nasser, Directrice de la formation continue à la Région, qui vient parler pour Christiane Demontes, Vice-Présidente du Conseil régional, déléguée aux formations professionnelles. Jean-Claude Cadenet, chef de bureau de l'Action sociale, culturelle et territoriale au Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Michèle Thozet, administrateur principal à la Commission Européenne, sur les questions d'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances. Jan Kepka, Haut Fonctionnaire expert sur les questions d'intégration des étrangers au Ministère de l'Emploi et des Affaires

sociales en République tchèque. Et enfin, Jacques Mégam, Président de l'Association des réfugiés africains en France, association installée à Lyon.

On a bien compris, finalement, depuis trois ans maintenant que le programme AccelAIR est lancé, que Forum réfugiés, tant sur le plan technique que politique, offre une réponse particulièrement en lien avec le plan de cohésion sociale du Gouvernement. Nous parlons, depuis ce matin, d'égalité de chances, d'emploi et de logement. Trois points essentiels pour une intégration efficace et durable. Sans oublier l'allocution de monsieur le Préfet, ce matin, qui nous rappelait que la région Rhône-Alpes déploie une politique affirmée d'intégration et d'accueil.

Par rapport à tout ce qui s'est dit ce matin, à la tribune comme pendant les tables rondes, je vous propose à présent, et on a eu l'occasion d'effleurer un peu la question sur chacune des tables rondes, de penser à l'après. Quelles sont les perspectives à venir ? Comment tout cela peut et doit se développer ? Dans quelle mesure ce dispositif AccelAIR peut se généraliser ailleurs en France ? Quels sont les axes de progrès qui permettraient de l'améliorer ? Tout cela, nous allons en parler ensemble avec les intervenants qui sont autour de moi. J'excuse d'ores et déjà Christiane Demontes, mais aussi Richard Jeannin, le Directeur régional du FASILD, qui était là toute la journée et qui a dû, malheureusement, s'absenter en tout début d'après midi. C'est donc avec monsieur Jean-Claude Cadenet que nous allons commencer.

Vous êtes, je le rappelle, Chargé des questions d'accueil et d'intégration au Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Depuis janvier 2004, depuis cette phase d'expérimentation, où en est-on de ces contrats d'accueil et d'intégration ? Cela concerne qui ? Combien de personnes ? Comment est-ce qu'ils ont évolué ? Et aujourd'hui, quel « bilan » peut-on faire ?

Jean-Claude CADENET

La première chose que je voulais dire, c'est qu'effectivement, nous sommes aujourd'hui à plus de 100 000 contrats signés. Je rappelle très rapidement que le CAI et le parcours d'intégration ne sont qu'un des éléments de la politique d'intégration. Il faut y ajouter, évidemment, toutes les actions que nous menons en faveur de la promotion sociale et professionnelle des primo-arrivants, et les questions de lutte contre les discriminations. Je ne vais pas m'étendre là-dessus, mais souvenez vous que début 2005 a été créée la HALDE : la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. La HALDE va bientôt obtenir un pouvoir de sanction. Début 2005 a été créée la cité nationale de l'histoire de l'immigration. Je pense que c'est fondamental pour le changement au niveau des représentations que nous avons envers les personnes immigrées. Je vous rappelle la devise de cette cité nationale de l'histoire de l'immigration : « leurs histoires, c'est notre histoire. »

Aujourd'hui, parmi les 100 000 signataires du CAI, 98 % participent à la formation civique obligatoire et 25 % des signataires participent à la formation linguistique, non pas parce que les autres ne souhaitent pas le faire, mais parce que les autres ont un niveau de français qui leur permet de s'exprimer à l'oral. Il est vrai, et on l'a souligné ce matin, que le niveau requis en ce qui concerne l'attribution de l'attestation ministérielle de compétence linguistique est d'un niveau assez bas. C'est le niveau le plus bas à l'échelle européenne. C'est l'une de nos perspectives pour l'avenir, travailler sur ce niveau.

En ce qui concerne le contrat d'accueil et d'intégration, on peut parler de succès mais aussi d'un certain nombre de corrections à y apporter. D'abord, il faut que nous poursuivions la généralisation sur l'ensemble du territoire français.

La deuxième modification ou renforcement que nous souhaitons apporter consiste à développer une attention particulière à l'accueil des femmes. Aujourd'hui, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à signer ce contrat d'accueil et d'intégration. Nous souhaitons qu'un certain nombre de messages particuliers soient portés en direction des femmes. Lors de la visite médicale, notamment, des messages sur l'IVG ou la contraception peuvent être diffusés. C'est l'une, d'ailleurs, des faiblesses de ce contrat d'accueil. Il y a la visite médicale obligatoire, mais elle ne porte que sur la radio et l'examen clinique. Nous souhaitons également renforcer les messages à destination des femmes en matière de maladies, sans oublier un message plus difficile à présenter sur les mutilations sexuelles.

L'autre axe d'action pour l'avenir, c'est le développement d'un fonctionnement beaucoup plus en réseau, notamment avec les collectivités locales. J'ai parlé ce matin de nos souhaits d'associer beaucoup plus les mairies, en leur transmettant les données nominatives permettant l'installation des primo-arrivants dans les communes. Je pense aussi aux prérogatives de la loi du 18 janvier 2005 qui préconisent que les contributions des Conseils régionaux soient mieux précisées, notamment au moment de la préparation des programmes régionaux d'intégration des populations immigrées.

Les autres axes d'actions seront précisés dans le décret. Nous allons développer sur les plates-formes une prestation sociale spécialisée en direction de ceux qui ont des difficultés particulières ; ce qui n'existe pas pour le moment. Nous allons développer le suivi individualisé des signataires, notamment pour vérifier que les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du contrat sont respectés. Je rappelle que l'article R 314-2 du code de l'Action sociale et de la famille précise que la signature du contrat et le respect des engagements, vont devenir un des éléments pour l'appréciation de la condition d'intégration républicaine, qui est appréciée pour l'octroi du titre de résident de long séjour.

Enfin, l'autre axe de notre action va concerner aussi l'amélioration de l'information transmise au public des primo-arrivants, dès le départ du pays d'origine. Pas pour ceux du Regroupement familial, mais pour ceux qui arrivent vraiment pour la première fois. C'est vrai qu'on n'a pas bien précisé les publics. Je vous rappelle que les publics qui passent sur les plates-formes sont les primo-arrivants de plus de 18 ans révolus, venant de manière régulière en France, pour un séjour durable. Nous avons les publics conjoints de Français, familles de Français, enfants de Français, Regroupement familial, travailleurs permanents. Les visiteurs de courte durée ne sont pas accueillis sur les plates-formes. Les étudiants et les travailleurs saisonniers non plus.

Nadjette MAOUCHE

Alors monsieur Cadenet, gardez le micro. On revient au cœur même de cette table ronde, et merci d'avoir répondu à ma seconde question. Vous l'avez anticipée. Pour revenir sur les perspectives, on parle beaucoup depuis ce matin de généraliser, par exemple, le dispositif AccelAIR. Est-ce que, selon vous, c'est un programme qui peut et qui doit se généraliser ?

Jean-Claude CADENET

Compte tenu de ce qui nous a été dit et de tous les éléments positifs que j'ai notés pendant toute cette matinée, je pense qu'il faut poursuivre. Je pense même qu'il faut réfléchir à une articulation entre le programme AccelAIR et les plates-formes d'accueil du CAI. D'ailleurs, pour la région Rhône-Alpes, 12 % des 6 000 signataires ont signé le CAI, depuis le premier janvier 2005. On a aussi à réfléchir, dans les perspectives, à une articulation entre nos plates-formes et les maisons de l'emploi.

Nadjette MAOUCHE

Je vous remercie pour la réponse. Catherine Nasser, je me tourne à présent vers vous. Vous êtes donc la Directrice de la formation continue à la Région Rhône-Alpes. Depuis la régionalisation de la formation professionnelle, doit-on prendre en compte aussi la formation des adultes ? En plus, il faut tenir compte du niveau de ces gens et comme on l'a dit, très clairement aujourd'hui, certains sont particulièrement qualifiés. Quand toutes ces personnes pourront-elles relever d'une politique régionale ?

Catherine NASSER

Je dois vous avouer que c'est d'ores et déjà fait. Quelques mots, avant de répondre plus directement à votre question, sur la politique du Conseil régional de Rhône-Alpes. Depuis l'année dernière, nous avons un nouvel exécutif qui a redéfini l'ensemble des politiques régionales, dont la politique de formation. Je présente ici la politique régionale de formation et la politique d'emploi. Nos nouveaux élus ont fait de l'emploi la priorité numéro un de l'ensemble de leurs interventions. Toutes leurs politiques sont centrées et axées sur l'objectif emploi, la formation étant, pour nous, le premier outil d'accès à l'emploi. Aujourd'hui, Mme Demontes vous aurait dit que nous sommes en train de reconfigurer et de réajuster l'ensemble des dispositifs, et que nous avons mis au point trois mesures phares à la Région Rhône-Alpes. Je prends l'exemple de notre Contrat d'aide et de retour à l'emploi durable (CARED). Il s'agit d'un dispositif qui permet de mobiliser les ressources dans un temps limité. En effet, il faut compter au maximum deux mois pour monter un CARED, à partir du moment où une entreprise ou un groupement d'entreprises est d'accord pour embaucher la ou les personnes.

On en vient à votre question. Les réfugiés sont des personnes qui rencontrent des difficultés sur le marché du travail. Jeunes ou adultes, il n'y a pas d'exclusivité. L'ensemble de nos dispositifs est progressivement ouvert à tous les adultes. C'est vrai, comme le disait Nadjette, la politique des Régions était centrée sur les jeunes. L'État avait décentralisé la compétence « jeunes ». Aujourd'hui, l'État recentre son activité, sa propre action, sur les jeunes. Vous avez dû suivre les derniers événements et le plan de cohésion sociale intègre un certain nombre de mesures pour les jeunes. Je pense au programme CIVIS (qui remplace TRACE) que l'État confie aux Missions Locales avec le financement de postes supplémentaires. La Région ne souhaite pas se substituer aux autres partenaires mais elle souhaite jouer la complémentarité, ce qui fait écho à ce que j'ai entendu en début d'après-midi sur l'articulation des acteurs et l'harmonisation des dispositifs. Nos élus nous demandent d'être dans cet état d'esprit : éviter la concurrence pour favoriser la complémentarité entre les mesures.

Le deuxième outil que le Conseil régional est en train de mettre en place, après le CARED, c'est le contrat territorial emploi / formation (CTEF). A travers ce contrat, nos élus ont décidé, en fait, de déconcentrer une partie des outils financés par le Conseil régional, et de les mettre à disposition des acteurs locaux dans un objectif de construction de parcours. Le Conseil régional finance un certain nombre de programmes de formation. Nous finançons également des outils comme les bilans d'évaluation. Nous subventionnons des chantiers d'insertion et des projets, quels qu'ils soient, à partir du moment où il s'agit d'accompagner des personnes en difficulté vers l'emploi et l'insertion. Tous ces projets seront, courant 2006, décidés et mobilisés au niveau local, dans l'objectif de construire des parcours. Nous aurons, vous aurez, ils auront la possibilité de mobiliser le programme de formation financé par la région.

Concernant le « Programme régional de formation » (PRF), nous travaillons sur des modalités de programmation qui permettent aux partenaires de définir le contenu et la durée de la formation au niveau local. C'est-à-dire que jusqu'à présent la Région lançait des appels d'offre avec un listing d'actions de formation et des places « stagiaire » à pourvoir. Pour la programmation 2006, notre Cahier des charges de l'appel d'offres est

conçu de façon à ce que les opérateurs, les prescripteurs puissent négocier avec les organismes de formation, non seulement les aspects de dates de démarrage, mais surtout, le contenu de formation, la durée de formation et l'identification du public. Évidemment, ça va demander de la coopération et de la concertation au niveau local. Tout ça s'inscrit dans ces Contrats territoriaux emploi-formation et permettra aux acteurs locaux de construire les parcours en n'étant pas ennuyés par les procédures administratives.

Nous avons travaillé avec les services de l'État pour essayer d'harmoniser la territorialisation des politiques régionales, notamment des politiques de formation, et aussi pour avoir des territoires communs. M. Cadenet posait la question des Maisons de l'emploi en région Rhône-Alpes. Le Préfet de région et le Président du Conseil régional, Jean-Jack Queyranne, ont contractualisé pour labelliser et monter des Maisons de l'emploi et de la formation. La Région participera donc au fonctionnement de ces Maisons de l'emploi, notamment pour faire vivre nos Contrats territoriaux emploi-formation. En fait, les Maisons de l'emploi deviendront l'animateur et l'organisateur territorial de l'offre de services, de l'État et de chacun des partenaires de ces Maisons de l'emploi. Je vous rappelle qu'il s'agit de mettre en réseau des structures existantes que nous finançons déjà.

Enfin, pour vous laisser poser des questions si vous le souhaitez et pour ne pas être trop longue, le troisième instrument phare de la Région Rhône-Alpes est constitué par nos « Emplois Tremplins ». Les Emplois Tremplins permettent d'accompagner le développement de la vie associative, d'insérer des jeunes en difficulté. C'est une aide financière à l'embauche d'un jeune, une aide financière pendant quatre ans qui est dégressive à partir de la troisième année et, j'insiste, qui a pour objectif d'intégrer un jeune qui ne parvient pas à se constituer une première expérience professionnelle.

En vous écoutant parler de cette catégorie « administrative » des réfugiés statutaires, je dois avouer que la Région ne s'occupe pas spécifiquement de cette catégorie. Pour nous, elle est comprise parmi les publics pris en charge par le Conseil régional. A partir du moment où ce sont des publics en difficulté d'insertion, ils deviennent prioritaires. C'est vrai qu'il s'agit souvent de personnes diplômées et qualifiées. Pour nous, le diplôme est un critère qui permet de spécifier administrativement qu'une personne est en difficulté ou non.

En tant que technicienne, je suis toute prête à parier que nos élus sont prêts à entendre qu'un diplômé de 33 ans, devenu réfugié statutaire, est confronté à plus de difficultés que certains jeunes diplômés issus des Universités. De façon dérogatoire, nous pourrions les faire rentrer dans certains de nos dispositifs. Par exemple, pourquoi ne pas ajuster le dispositif Emplois Tremplins et faire en sorte que des jeunes, voire des moins jeunes, puissent accéder à l'intégration par l'intermédiaire d'une association de quartier pour créer, justement, le réseau ou le lien social qu'il n'a pas spontanément lorsqu'il arrive en France. Dans nos formations, il n'y a aucune raison pour ne pas accepter ce type de public. Là aussi, ce sont les acteurs locaux qui vont avoir à décider et à choisir quel public ils veulent traiter. Attention de ne pas créer une concurrence entre les différents publics. Public demandeurs d'emploi de longue durée, public jeunes issus des missions locales, public du RMI et public réfugiés statutaires. Il n'y a aucune raison pour qu'au niveau territorial, nous ne trouvions pas un terrain d'entente et que vous puissiez faire des propositions en concertation les uns avec les autres pour qu'un public ne soit pas exclu au profit de l'autre.

Nadjette MAOUCHE

Je vous remercie Mme Nasser. Effectivement, collaborer et travailler ensemble, c'est tout l'intérêt de cette grande journée. Je vois que M. Richard Jeannin est revenu. Il a tenu ses promesses. Je vous en prie, venez sur la scène parce que vous êtes sensé faire partie de

cette 5^{ème} table ronde. C'est important, d'autant plus que c'est à vous que vont s'adresser mes questions. Installez-vous. Vous êtes le Directeur régional du FASILD en Rhône-Alpes. Si je reprends le thème de ce colloque, « Changez de regard », si je prends tout ce qui s'est dit jusque-là et si je regarde ce que vous faites au sein même du FASILD, il est clair que les orientations sont les mêmes. J'imagine que vous vous y retrouvez totalement, dans cette journée.

Richard JEANNIN

En tout cas, pour la partie que j'ai écoutée.

Nadjette MAOUCHE

Vous avez été absent une heure et demie, deux heures, ce n'est pas énorme.

Richard JEANNIN

Je lis à travers cet intitulé un enjeu plus fondamental qui nous interpelle par rapport à notre mission de lutte contre les discriminations à caractère raciste ou ethnique. Donc, changer de regard, c'est changer d'idée, c'est changer de représentation, et changer de représentation, c'est le cœur de mission du FASILD.

Nadjette MAOUCHE

C'est vrai qu'on parle pas mal de lutte contre la discrimination un peu comme un sujet « tendance », aujourd'hui. Qu'est-ce qu'il faut entendre, selon vous, derrière cette grande et noble notion ?

Richard JEANNIN

Voici maintenant quinze ans qu'on travaille sur ce sujet. Être « tendance », ça dénote peut-être d'une certaine évolution. Je ne sais pas si ça permet toujours d'y voir très clair.

Nadjette MAOUCHE

Je ne pense pas non plus.

Richard JEANNIN

Par contre, je pense qu'on se propose bien de changer de regard. Je crois que le FASILD, à cet égard, occupe une place très particulière et, me semble-t-il, intéressante au moins à trois niveaux. Au premier niveau, on ne s'épargne aucune question car aucun sujet n'est épargné dans cette société. Je crois qu'il faut que nous abordions les questions sereinement pour comprendre les problématiques sous-jacentes et lutter contre la discrimination de façon partenariale. Changer de regard, c'est aussi ça.

Comment aborder la problématique de discrimination ? La problématique de la discrimination raciale renvoie à la problématique du regard colonial, ou plutôt d'un autre regard colonial puisqu'on parle de « fracture coloniale ». Ce thème du changement de regard doit faire évoluer nos pratiques. Je ne m'adresse pas au public des quartiers mais aux professionnels que nous sommes et au regard que nous portons sur les publics. Changer de regard, je crois que c'est un vrai sujet. Cela ouvre des perspectives.

Mon deuxième point concerne la distinction entre le « spécifique » que vous recherchez et le « spécialisé » que le FASILD doit développer. Pour me fier à ce que j'ai entendu ce matin, il y avait des éléments de débat de cet ordre-là. Le spécifique est un vieux débat

au FASILD et probablement aussi pour mon voisin de la DPM. En République, on peut être spécialisé tout en favorisant une prise en charge spécifique. A partir du moment où on le pose ainsi, je crois qu'on fait fausse route. C'est-à-dire qu'on rentre dans des formes de stigmatisation, voire de culturalisme, voire de relativisme. Même les pays comme le Canada ou d'autres pays de l'Union de l'Europe, reviennent sur ces notions-là. En tout cas, sur le plan de l'action, elles ne sont pas très opérantes et il arrive même qu'elles produisent des effets pervers et contraires à ce qu'on pourrait attendre.

Le troisième point important renvoie à la relation avec les gens et les réseaux associatifs. Même si cette relation a été fortement malmenée ces dernières années, il n'empêche que le FASILD entretient des liens avec des communautés. C'est important. Il a un lien même structurel puisque les personnes issues d'immigration participent à nos décisions et, de ce point de vue, le FASILD est un établissement original. Je dis bien « participent dans nos instances décisionnelles » parce que, bien modestement, nous essayons de ne pas confondre nos désirs avec la réalité des populations au service desquelles nous sommes. Je crois que c'est un véritable enjeu pour notre action à venir.

Nadjette MAOUCHE

Parlez-nous des différentes actions que vous menez ou que vous soutenez, notamment en amont de certaines subventions : à quoi et à qui servent-elles ?

Richard JEANNIN

Deux champs sont importants dans nos missions : (1) l'intégration et (2) la lutte et la prévention des discriminations. Rapidement, sur l'intégration. Le FASILD finance l'ensemble des formations relative au volet contractuel du Contrat d'accueil et d'intégration, à l'adresse des primo-arrivants et une partie des migrants déjà présents sur le territoire. Nous payons et nous travaillons aussi. Nous ne sommes pas que les « distri-banques » du CAI. Par ailleurs, je crois qu'il y a, quand même, des questions de fond à aborder sur le rôle de la formation linguistique. Est-ce un critère d'intégration ? Cela mériterait qu'on y revienne et qu'on pose vraiment le débat car bien maîtriser la langue touche des questions sociales fondamentales qui traversent l'ensemble des politiques publiques. On peut parler également de l'accueil. Comment accueille-t-on les gens ? Comment, là aussi, commence-t-on à prévenir les discriminations ? Il ne s'agit pas de mettre en place de supers dispositifs technocratiquement évolués et bureaucratiquement calés, si on n'est pas capable aussi de savoir ce qu'on produit auprès des populations. En termes de perspectives, je pense qu'il y a de véritables enjeux. On peut évoquer l'Éducation nationale, par exemple. Pourquoi l'Éducation nationale ? Parce qu'elle accueille des enfants primo-arrivants. L'Éducation nationale assure un rôle éducatif non négligeable, on le sait. Parler de changer de regard implique de s'interroger sur ce qu'on transmet. Le FASILD est en réflexion sur le sujet avec tous les partenaires concernés parce que la question de l'accueil dans le pays ne peut pas se résumer à la simple pédagogie d'une formation en français.

Notre deuxième champ concerne l'accès aux droits pour les populations immigrées, dont le droit au logement et le droit à l'emploi, comme vous l'évoquiez ce matin. Comment s'organise-t-on ? Je n'y reviendrai pas, il ne s'agit pas pour nous, FASILD, de faire de l'accompagnement social ou d'organiser la réparation sociale de ce qui aurait été mal fait. Pour ça, il y a des services beaucoup plus compétents et organisés. Il s'agit bien de faire en sorte que les personnes s'approprient leurs droits et deviennent des citoyens. Les immigrés sont aussi des citoyens, ils n'ont pas le droit de vote mais ils ont des droits en principe.

Je reviens un instant sur le champ de la prévention et de la lutte contre les discriminations. Notre cœur de cible, ce n'est pas les immigrés, ce n'est pas les enfants supposés immigrés ou supposés être issus de l'immigration. C'est nous. C'est la société. À

l'instar du film « réflexion faite » que vous avez vu pendant la pause - merci à Gérald Julien d'y avoir pensé - il s'agit de nous confronter aux réalités des discriminations pour en comprendre les mécanismes et commencer un travail de souvenir. Ce n'est pas qu'un changement de regard, c'est vraiment une intériorisation, non plus du fait discriminatoire, ni du fait colonial, mais de notre passé, qu'il s'agit d'assumer. De ce point de vue, nous en sommes aux prémices. Nous informons et nous formons les acteurs.

Nous sommes aussi à l'écoute des partenaires qui proposent des projets. Certains prennent même une envergure nationale. Je pense par exemple au mode de recrutement dans les services publics ou dans l'audio-visuel. Qui parle à qui ? Quelle image donne-t-on de notre société ? Ce chantier démarre à peine et nous n'avons pas encore de propositions concrètes à vous présenter. Je crois, tout de même, qu'on est en train de construire un avenir un peu plus positif. On va le dire comme ça.

Nadjette MAOUCHE

D'accord, je vous remercie. Je passe tout de suite la parole à Michèle Thozet, Administrateur principal à la Commission européenne, à l'unité de gestion des programmes Equal.

Michèle THOZET

Comme je travaille à la Direction générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Egalité des chances, je ne parlerai pas exactement de l'intégration des réfugiés. C'est le travail d'une autre Direction générale, qui s'appelle « Justice, Liberté et Sécurité ». Puisque le thème des discriminations a traversé tous les débats dans les tables rondes, j'ai donc proposé de parler de la discrimination.

D'abord, je voudrais dire que les politiques de lutte contre la discrimination constituent une politique centrale au niveau de l'Union Européenne. Pour quelles raisons ? D'abord, parce que dans le Traité d'Amsterdam, qui régit l'Union Européenne, il existe l'article 13 qui bannit toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle... Ensuite, bien qu'il existe une grande diversité au sein des Etats membres au niveau des pratiques et des législations sociales, il existe un socle commun à ces Etats qui forme ce que l'on appelle "le modèle social européen". Il repose sur l'idée de combiner « performance économique » et « solidarité ». Ce modèle repose aussi sur des valeurs communes, notamment le refus de toute forme de discrimination, et la promotion de l'égalité.

Le résultat de cette politique contre la -discrimination, c'est la mise au point de deux directives importantes depuis 2000. La première directive consacrée à la discrimination - qu'on appelle « Directive race » - est très originale parce qu'elle ne couvre pas seulement l'éducation et la formation mais aussi la protection sociale, c'est-à-dire, la santé ou la sécurité sociale et l'accès aux biens et services, entre autres. Je dois dire qu'il n'y a pas d'autres législations au monde aussi innovantes. Elle oblige les États membres à créer des instances. La HALDE à laquelle faisait référence M. Cadenet de la DPM est une instance créée en 2004 par la France suite à cette directive. La deuxième directive concerne les discriminations dans les autres champs que je viens de citer (religion, convictions, handicap, âge ou orientation sexuelle) mais elle est limitée à l'égalité de traitement en matière d'emploi, de travail et de formation professionnelle.

Ces deux directives comportent des innovations importantes dont la notion de discrimination directe et indirecte. Souvent la discrimination indirecte est beaucoup plus difficile à prouver. C'est parfois des éléments qui apparaissent neutres à tout le monde mais qui comportent une dimension discriminatoire. La France a mis en œuvre cette directive. Quel impact a eu en France cette législation ? Je citerais quelques exemples : la loi de 1881 sur la presse a été modifiée en février 2005, de nouvelles lois ont été également promulguées comme la loi 2001-1066 relative à la lutte contre les

discriminations, la loi de modernisation sociale n° 2002-73, et la loi sur la cohésion sociale de décembre 2004.

Malgré tout cela, je voudrais dire que la législation ne suffit pas. Pourquoi ? Parce que les gens ne connaissent pas toujours leurs droits et parce qu'il y a des États membres qui n'appliquent pas convenablement cette législation. Actuellement, on est en train de voir comment chaque État membre l'a mise en œuvre et on fera un rapport l'année prochaine pour indiquer où sont les lacunes.

Nadjette MAOUCHE

Quelles seraient les actions envisagées ?

Michèle THOZET

Il y a déjà eu des procédures d'infraction à l'encontre de certains États membres comme l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande et le Luxembourg, qui n'ont pas mis en œuvre cette directive en adoptant des lois nationales. On a engagé contre eux des procédures d'infraction et la Cour de Justice les a punis en leur infligeant des sanctions. Quelle est notre valeur ajoutée par rapport au législateur ? Nous agissons donc au niveau légal mais aussi en mettant en place des programmes. D'abord, je parlerai de l'initiative communautaire Equal. Tout le monde dans la salle ne le sait peut-être pas mais le projet AccelAIR est un projet Equal qui a été co-financé par le Fonds Social Européen par moitié et par la France. Qu'est-ce que l'initiative communautaire Equal ? C'est 3,2 milliards d'euros dont pour la France 325 millions d'euros, avec 3 000 projets qui couvrent différentes thématiques, dont la lutte contre le racisme et la xénophobie. Des projets qui trouvent leur dimension novatrice dans la construction de nouveaux partenariats. D'ailleurs, on n'a qu'à voir ici le nombre et la variété des acteurs présents à ces tables rondes. Equal a aussi une dimension transnationale. Peut-être que tout le monde ne le sait pas mais le projet AccelAIR a travaillé avec d'autres États membres. C'est un projet qui expérimente, c'est un laboratoire. Ce qui est intéressant, c'est l'intégration dans les politiques publiques, c'est ce qu'on appelle, dans notre jargon technocratique, le « mainstreaming », c'est-à-dire l'intégration de la pratique de l'expérimentation dans les politiques. C'est ce qu'on fait aujourd'hui. On fait du « mainstreaming », c'est-à-dire qu'on présente le projet et les résultats du projet à tous les décideurs et tous les acteurs.

Mais l'Europe, c'est également le nouveau règlement du Fonds Social Européen. Des négociations sont en cours avec la France pour la nouvelle programmation 2007-2013. Le FSE mettra l'accent sur l'inclusion des publics défavorisés dans l'emploi et la formation.

Enfin, je voudrais dire un mot au sujet de l'Année européenne pour l'égalité des chances. Tous les États membres seront invités en 2007 à organiser des manifestations de sensibilisation. À côté de la législation, il y a l'expérimentation, la pratique, mais également l'information des citoyens et la sensibilisation. Si on ne sensibilise pas, si on ne forme pas, si on n'informe pas, la loi ne suffira jamais, on le sait. En mars 2006, un Comité sera nommé en France pour organiser cette Année européenne. J'invite les acteurs ici, qui viennent de terminer ce séminaire, à en faire un autre pour l'année 2007, dans le cadre de l'Année européenne de l'égalité.

Nadjette MAOUCHE

Voilà, l'invitation est donnée. Merci Mme Thozet pour toutes ces informations précieuses. Je me tourne vers M. Jan Kepka. Merci d'être là, aujourd'hui. Vous êtes, je le rappelle, Haut fonctionnaire, expert sur les questions d'intégration des étrangers au Ministère de

l'Emploi et des Affaires sociales en République tchèque. Ma première question est très simple : comment, en République tchèque, vivez-vous cette question relative à l'intégration ? Seconde question : est-ce que vous attendez, aujourd'hui, une forme de partenariat avec la France et si oui, laquelle ?

Jan KEPKA

Messieurs, Mesdames, je vous remercie de cette invitation. Je suis très heureux d'être ici. Nous, en République tchèque, on est passé d'un pays d'émigrés à un pays d'immigrés dans les dix dernières années. Notre expérience est assez récente et c'est bizarre de voir comment un pays comme la France, avec une longue histoire d'immigration, traite le cas de l'intégration. En République tchèque, actuellement nous apprenons beaucoup et nous expérimentons un peu.

D'abord, je voudrais vous donner quelques faits et chiffres de base pour que vous puissiez imaginer où nous en sommes de notre situation. La République tchèque a 10,2 millions d'habitants dont 2,6 % sont des étrangers. Durant l'année 2004, on a reçu 5 459 demandeurs d'asile et seulement 142 ont reçu le statut de réfugié. Entre 1990 et 2004, la moyenne était de 3,5% de décisions positives relatives aux demandes d'asile. La situation est un peu différente de celle de la France où le pourcentage tourne autour de 20 %.

Que fait-on pour les gens qui demandent l'asile ? Depuis 1999, on a le programme d'intégration pour les réfugiés statutaires. Ce programme a trois parties. La première partie est constituée de cours de langue gratuits, 150 heures de cours financés par l'État et dispensés par des ONG. La deuxième partie est constituée de l'aide au logement en provenance de l'État pour une période de cinq ans. Le troisième volet prévoit une assistance à l'insertion dans le monde du travail. La plupart de ces actions sont financées par l'État et sont menées par les ONG. On peut dire qu'on a une relation très proche avec les ONG. Il est apparu que ce programme n'est pas suffisant. Cette année, une des meilleures ONG a créé un nouveau programme. Cette création a été entièrement financée par l'État. Ce nouveau programme offre 400 heures de cours de langue, des cours de civisme de base, des nouveaux cahiers d'étude pour ceux qui ne savent pas écrire ou lire et des aides avancées pour le logement.

En même temps, le projet Equal a fourni des ressources à nos ONG pour créer d'autres projets. Ces projets sont assez innovants et offrent des cours d'informatique et des cours en anglais pour les demandeurs d'asile. On peut dire que Equal est une fantastique opportunité pour nous. Au début, il y avait des problèmes, notamment de finances qui arrivaient tardivement et des problèmes de coopération entre le Ministère et les ONG. Maintenant, c'est résolu, il y a une réduction de la bureaucratie. Je pourrais parler sur ce sujet pendant plusieurs heures, mais ce n'est pas l'objet de cette conférence. Merci beaucoup pour votre attention et si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Nadjette MAOUCHE

Merci beaucoup. C'est vrai que c'est un témoignage très intéressant et important. On vous remercie beaucoup d'avoir fait ce voyage. Je vais conclure cette table ronde avec Jacques Mégam. Je rappelle que vous êtes Président de l'Association pour la défense des réfugiés africains en France. On conclut avec vous, à un moment où il faut vraiment revenir aux faits, à ce fameux quotidien des réfugiés, de manière très concrète. Donc, ma question est la suivante : je souhaiterais que vous nous disiez comment vous avez perçu la mise en œuvre du dispositif AccelAIR, dispositif dont vous avez bénéficié vous-même, je crois ?

Jacques MÉGAM

Tout à fait, merci. Permettez-moi de remercier tous les acteurs qui luttent pour l'intégration des réfugiés politiques parce qu'effectivement, ce n'est pas une question simple. Comme vous vous en êtes rendus compte, très certainement, le réfugié est quelqu'un qui est discriminé, non seulement parce qu'il est réfugié mais davantage aussi parce qu'il a une origine ethnique. Dans ce sens, beaucoup des membres de l'association déclarent qu'appartenir à une communauté est un facteur qui empêche l'intégration. Notre association, l'ARAF, veut faire comprendre qu'il est important de transcender le cadre psychologique des discriminations pour pouvoir s'intégrer. A cet égard, il est révélateur qu'un certain nombre de personnes de notre Association aient pu bénéficier de l'action AccelAIR dont nous félicitons, d'ailleurs, les responsables. J'émet le vœu justement que ce programme soit encouragé. Je remercie aussi Georges Rossolin, le Président de Bleu nuit Rhône-Alpes et directeur Départemental de la SONACOTRA du Rhône, grâce à qui mon intégration a été possible ; cela n'est pas très souvent souligné publiquement.

Nadjette MAOUCHE

On aimerait en savoir plus, pour vous aujourd'hui, quels sont les acquis ?

Jacques MÉGAM

Lorsque je suis arrivé en France - j'avoue que je suis Camerounais - je m'exprimais mieux dans la langue de Molière que dans ma langue maternelle. Le problème de la langue française ne s'est donc pas posé au début. Il s'est posé davantage un problème de modèle culturel. Par exemple, dans la rédaction du CV, il fallait une aide parce que vous débarquez avec un certain nombre d'handicaps. Lorsque dans votre parcours, vous avez la chance de rencontrer des gens de Forum réfugiés, notamment d'AccelAIR, des facilités sont offertes pour bien rédiger votre CV, pour obtenir une formation et pour envisager une issue positive, c'est primordial. J'ai eu la chance de pouvoir préparer quatre diplômes en deux ans. J'ai eu deux maîtrises, un DESS et un DEA. Pour être plus précis, les acquis, c'est la maîtrise de la langue, paramètre majeur. Ensuite, il y a la formation professionnelle. En outre, il faut du courage pour transcender le phénomène de la discrimination, voire du racisme, se surpasser.

Parlant aussi des acquis, je voulais dire qu'AccelAIR est, quand même, la proposition d'une offre visible. Au-delà des discours, on voit comment des personnes qui étaient totalement découragées et très éloignées de l'emploi, parviennent à se remettre sur les rails pour pouvoir aller de l'avant, vers l'emploi, justement. Je pense qu'au-delà du travail de deuil, il faut apprécier, au niveau de ce programme, ce travail qui consiste à proposer des mises en relation dans le cadre d'un réseau. C'est important. Sans le réseau, au bout du compte, il n'y a pas d'insertion. Vous avez trouvé un logement, ce n'est pas le bout du tunnel. Ce n'est pas facile de vivre dans un foyer Sonacotra. Dieu seul sait que sans la réalité « sonacotrienne », beaucoup de réfugiés seraient aujourd'hui dans la rue, voire dans les hôtels. Je parle en connaissance de cause parce que j'ai vécu dans un foyer. J'avais l'impression que tout ce qu'on décrit sur les foyers aujourd'hui, n'existait pas. J'allais à l'école, je revenais à 20 heures, je discutais avec un certain nombre de responsables du foyer et puis je me replongeais dans mes livres. Il y a ce phénomène qui permet de transcender la situation de deuil et d'accéder rapidement au schéma culturel de la France. La France où, effectivement, il faut se lever très tôt le matin, où il faut, pour réussir, être davantage motivé et organisé dans son emploi. J'avoue que cette organisation là, cette force et ce courage là, ne sont pas intrinsèques. Il est le résultat d'un travail personnel. Il faut aussi souligner que l'insertion n'est pas simplement le fait d'AccelAIR ou d'autres programmes. C'est davantage aussi, une appropriation personnelle. AccelAIR ne remplace pas les motivations individuelles.

Quelles perspectives ? Je vois deux manières de traiter le problème de l'insertion des réfugiés en France. D'abord, je pense qu'il faut considérer que tout demandeur d'asile est un réfugié potentiel. Cela va faciliter le règlement du problème en amont. Si vous n'apprenez pas à parler français pendant le déroulement de la procédure, il est évident que l'intégration n'est pas possible. Faut-il attendre la régularisation pour enclencher les moyens de préparer l'insertion ? Combien de réfugiés ont-ils refusé leur statut de réfugiés ?

A mon sens, on doit pouvoir donner sa chance au réfugié, même lorsqu'il n'est encore que potentiellement statuaire, c'est-à-dire lorsqu'il est demandeur d'asile. Je pense que ma chance, savoir parler la langue de Molière, n'est pas la chance du demandeur d'asile Tchèque. Je travaille aujourd'hui à Bleu nuit en tant que référent RMI. J'y ai rencontré des personnes de beaucoup de nationalités qui avaient des difficultés liées à la langue et qui, mine de rien, avaient beaucoup de volonté. Aujourd'hui, constatant qu'il y a beaucoup de programmes supprimés, en termes d'apprentissage de la langue, j'attire l'attention des représentants de l'État afin qu'il soit possible de réinstaurer ces programmes.

Je vais peut-être m'arrêter là. Je pense qu'au-delà du Droit commun, contrairement à ce que disent certains intervenants, il faut aussi trouver une équation spécifique à ce public, justement, parce qu'il est PARTICULIER. Le réfugié, c'est quelqu'un qui cumule un certain nombre de handicaps. C'est vrai, on a accéléré les procédures mais il faut savoir qu'en moyenne, vous attendez deux ans pour obtenir le statut de réfugié. J'étais juriste au Cameroun pendant quatre ans, juste le temps qu'il faut pour perdre toutes les notions de droit. Si je n'avais pas eu le courage de repartir à Lyon 2, de rencontrer le doyen grâce à Mohammed Diab, de m'inscrire en DEA puis en DESS grâce à monsieur André Barthélémy à l'Université catholique, mieux, si je n'avais pas forgé et forcé mon destin, cela n'aurait pas été possible. Je dirais même, à la limite, qu'il s'agit d'une nécessité vitale pour que l'insertion du réfugié soit, demain, un acquis. Il est révélateur de la plupart de nos adhérents qui sont passés par AccelAIR pour trouver un emploi. J'ai encore un de nos amis qui m'appelait ce matin et qui a pu décrocher un stage à Bruxelles. Il bénéficiait aussi d'AccelAIR. Dès mardi prochain, il va pouvoir être stagiaire dans un organisme associatif européen. N'est-ce pas une offre visible ? Cela traduit un espoir et une nécessité. Je pense que ce programme Equal AccelAIR, c'est comme une bouteille jetée à la mer. J'émetts simplement le vœu que cette bouteille là arrive à bon port. Merci.

Nadjette MAOUCHE

Je pense que c'est un vœu qui est largement partagé par l'assemblée, bien évidemment. Il n'y a pas de chose franchement négative, je trouve. Il n'est pas loin de 17 heures 30. Je vais me permettre de conclure cette journée. Malheureusement M. Mercier, Président du Conseil Général du Rhône, qui devait nous rejoindre, a été, lui aussi, sollicité auprès de Mme la Ministre, Mme Vautrin, en déplacement sur Lyon et ses banlieues. Nous l'excusons, bien évidemment. Je vais donc demander à M. Mohamed Diab, responsable du dispositif AccelAIR, de nous donner un petit mot de conclusion de cette journée dense, très riche et très intéressante sur le sujet. Merci encore à tous les intervenants et à toute l'assemblée d'avoir assisté à cette journée. M. Diab, c'est à vous.

G CLÔTURE DES DÉBATS PAR M. DIAB, DIRECTEUR ADJOINT DE FORUM RÉFUGIÉS, DIRECTEUR DU PROJET ACCELAIR

Mohamed DIAB

Bonjour à tous. Tout d'abord, je tiens à préciser que M. Mercier, Président du Conseil Général, m'a chargé de vous présenter ses excuses pour ne pas être parmi nous comme convenu et ceci en raison de la visite à Lyon de la Ministre Catherine Vautrin. Il me laisse ainsi la lourde tâche de conclure les travaux de cette journée.

Je tiens également à vous remercier d'être là si nombreux. Je suis très heureux de cette mobilisation qui a permis une grande richesse des débats. Je voudrais quand même vous faire un avœu. Cette journée me fait penser à un film que j'ai vu, il y a quelques années, et dont le titre est « L'éternité un jour ». En effet, depuis la semaine dernière nous avons eu quelques suées en apprenant tout d'abord le désistement de certains des experts invités à cette journée, puis l'annonce de la grève « générale » cette semaine et enfin, le constat ce matin d'une météo peu favorable aux déplacements. Malgré tout ça, bien que nous attendions à peu près 150 personnes, vous êtes finalement plus de 400 auditeurs. Merci donc et bravo à ceux qui viennent de régions lointaines comme la Lorraine, l'Alsace, la Bretagne, l'Île-de-France, PACA et j'en oublie sûrement.

Tous mes remerciements également à ceux ou celles qui ont participé à l'organisation de ce colloque. Je pense d'abord à l'équipe de Forum réfugiés et à Gérald Julien pour l'orchestration générale de cette manifestation. Je remercie aussi les organismes Bleu nuit, Entraide Pierre Valdo et beaucoup d'autres partenaires qui ont bien voulu nous donner un coup de main. Et permettez-moi de remercier encore une fois l'équipe d'AccelAIR du fond du cœur. Ils ont bien voulu supporter mon agacement et mon stress durant l'organisation de ce colloque.

Des débats d'aujourd'hui, je retiens trois choses simples. Premièrement, s'il existe une spécificité chez les réfugiés, elle porte sur le médical, sur la non maîtrise de la langue et, surtout, sur les difficultés relatives à la non reconnaissance des qualifications étrangères en France. Deuxièmement, quels que soient les territoires - Paris, Paca, Strasbourg ou Lyon- il n'y a aucune nécessité de construire une nouvelle offre. Ce n'est pas une question de ressources ni de compétences. La qualité des témoignages et des interventions le prouve. Troisièmement, la seule innovation d'urgence à penser dans le cadre de ces programmes tient avant tout au mode de coopération C'est tout l'intérêt d'AccelAIR, je crois, d'avoir réussi à engager le maillage d'une variété d'acteurs peu habitués à travailler ensemble : les Départements, l'État, les associations du Dispositif National d'Accueil, le monde économique, les services de l'emploi, etc... Tout cela a permis d'optimiser les moyens de Droit commun en s'appuyant sur l'existant. L'enjeu, aujourd'hui, porte donc surtout sur l'organisation des ressources sur un territoire donné.

Par ailleurs, je prends acte des déclarations du Préfet ce matin sur l'institutionnalisation d'un pôle de compétences. Nous serions très heureux de pouvoir participer activement à ce pôle.

J'espère aussi que nous aurons l'occasion de vous donner de nouveau rendez-vous en 2007 comme le souhaitait d'ailleurs Michèle Thozet lors de son intervention. J'espère enfin que cette journée aura atteint son objectif et que vous repartirez avec un regard nouveau sur la manière dont on peut prendre en compte la question relative à l'insertion durable des réfugiés statutaires. Merci à vous tous.

Nadjette MAOUCHE

Merci Mohamed Diab. Merci à vous, je vous souhaite une belle fin de journée et une très bonne soirée.

LES SIGLES UTILISÉS

ACCELAIR ND statutaires)	AccelAIR Nouveau Départ (Autonomisation et Insertion des réfugiés
ABC HLM	Association regroupant les bailleurs sociaux du département du Rhône
AFFA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
ALE	Agence Locale pour l'Emploi
ALPES	Association Lyonnaise de Promotion et d'Éducation Sociale
ANAEM	Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
APS	Autorisation Provisoire de Séjour
APSR	Association d'Accueil aux Médecins et Personnels de Santé Réfugiés en France
ARAF	Association pour la défense des Réfugiés Africains de France
ASI	Appui Social Individualisé
ASLL	Allocation Sociale Liée au Logement
ASSEDIC	ASSociation pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce
AUDA	Accueil d'Urgence des Demandeurs d'Asile
BNRA	Association Bleu-Nuit Rhône Alpes
CADA	Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile
CAI	Contrat d'Accueil et d'Intégration (Etat)
CARED	Contrat d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réhabilitation Sociale
CI	Contrat d'Insertion
CMP	Centre Médico-Psychologique
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CRAM	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
CRR	Commission des Recours des Réfugiés
CTEF	Contrat Territorial Emploi / Formation
DDE	Direction Départementale de l'Équipement
DDASS	Directions Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DNA	Dispositif National d'Accueil
DPM l'Emploi)	Direction de la Population et des Migrations (Ministère de
DRTEFP	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
PIC EQUAL	Programme d'Initiative Communautaire EQUAL - Fonds Social Européen
FASILD	Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations
FLE	Français Langue Etrangère
FSE	Fond Social Européen
HALDE l'Égalité	Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour
MDR	Maison du Département du Rhône
MRIE	Mission Régionale Rhône-Alpes d'Information sur L'Exclusion

OBJECTIF 3	Ligne budgétaire du Fonds Social Européen pour la lutte contre le chômage et l'insertion sociale & professionnelle des publics en difficulté
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OMI	Office des Migrations Internationales
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPAC	Office Public d'Aménagement et de Construction
ORSPERE-ONSM	Observatoire Régional Rhône-Alpes sur la Souffrance Psychique en Rapport avec l'Exclusion – Observatoire National des Pratiques en Santé Mentale et Précarité
PDAI	Plan Départemental d'Accueil et d'Intégration (lié à la DDASS)
PDI	Plan Départemental d'Insertion (Département)
PITE	Programme d'Intervention Territoriale de l'Etat
PLIE	Plan Local d'Insertion par l'Emploi
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PRAPS	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
PRF	Programme Régional de Formation
PRIPI (DRASS)	Programme Régional d'Insertion des Populations Immigrées
PRSP	Programme Régional de Santé Publique
RMA	Revenu Minimum d'Activité
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
SIAL	Service Inter- Administratif Logement (Préfecture)
SPE	Service Pour l'Emploi (Etat)
SSAE	Service Social d'Aide aux Emigrants
VAE	Validation des Acquis par l'Expérience